

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 61 (1953)  
**Heft:** 1

**Quellentext:** Les "Souvenirs" d'Henri Monod  
**Autor:** Monod, Henri

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les « Souvenirs » d'Henri Monod

*En même temps que le cent cinquantième anniversaire de son existence d'Etat souverain, le Canton de Vaud célèbre encore, en cette année 1953, le deuxième centenaire de la naissance du premier et du plus grand de ses magistrats : Henri Monod.*

*Chacun sait le rôle éminent joué par Henri Monod au moment où le canton acquiert, en 1798, son indépendance ; au moment où, en 1803, jeune Etat inexpérimenté et maladroit, il se trouve aux prises avec ses premiers problèmes ; au moment où, en 1813, 1814 et 1815, son sort, comme celui de la Suisse entière, est gravement menacé par suite de la chute de Napoléon. Et chacun de répéter qu'il fut l'un des pères de la patrie vaudoise, de citer telle page des Mémoires, écrits au lendemain de la mise en vigueur de la Constitution de 1803<sup>1</sup>, ou telle observation du Censeur<sup>2</sup>, cette brochure pleine de bon sens publiée en 1808 à l'occasion du renouvellement du Grand Conseil, dans laquelle, pour les électeurs vaudois, Monod établit les principes qui devraient diriger toujours les électeurs de tous les pays et de tous les temps.*

\* \* \*

*De la biographie d'Henri Monod, l'essentiel est connu<sup>3</sup>. Né à Morges le 20 janvier 1753, étudiant à Tubingue en 1773, où il*

---

<sup>1</sup> *Mémoires de Henri Monod, Ancien Conseiller d'Etat, et Membre à vie du Grand Conseil du Canton de Vaud ; Renfermant les détails de sa conduite dans la Révolution qui a fait de ce pays un des Cantons de la Suisse ; les principaux Evénemens auxquels il a pris part, et la Comparaison de ce qui est avec ce qui était.* Paris, MDCCCV. Deux volumes in-8 de 268 et 273 pages.

<sup>2</sup> *Le Censeur ou Lettres d'un patriote vaudois à ses concitoyens.* Lausanne, Imprimerie Hignou et C<sup>ie</sup>, 1808. In-8, 200 pages.

<sup>3</sup> F.-C. DE LAHARPE, *Notice nécrologique sur Mr. Henri Monod, présentée à la Société Vaudoise des Sciences naturelles, dans sa séance du 26 mars 1834*, dans « Journal de la Société vaudoise d'utilité publique », Lausanne, Frères Blanchard, 1834, p. 206-213. *Son Excellence Henri Monod*, dans « Archives historiques », Paris, s. d. EUGÈNE SECRETAN, *Galerie suisse*, t. II, Lausanne, Bridel, 1876, p. 257-274. ALBERT DE MONTET, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*, t. II, Lausanne, Bridel, 1878, p. 186-188. *Notice biographique sur la famille Monod, de Morges.* Neuchâtel, Attinger, 1896 (hors commerce). EMILE KÜPFER, *Le landamman Henri Monod (1753-1833)*, dans la « Feuille d'avis de Morges », numéros des 28 et 31 janvier 1953.



rencontre Frédéric-César de Laharpe et scelle une amitié qui durera soixante années et qui aura une si grande influence sur les événements de la Suisse, docteur en droit en 1776, avocat à la Cour des appellations romandes dès 1777, facteur des sels, assesseur baillival et conseiller à Morges, Henri Monod est, de 1782 à 1792, l'âme de la résistance des Conseils de Morges contre LL. EE. de Berne dans ce qu'on a appelé l'affaire du « grand chemin »<sup>1</sup>. Seigneur de Bioley-Magnoux, allié par sa mère à la famille de Lentulus, jouissant d'un des emplois les plus lucratifs que le gouvernement bernois accordât à ses sujets vaudois, personne n'était moins « révolutionnaire » que lui à l'époque où les répercussions de la Révolution française commencent à faire sentir leurs effets en Suisse. S'il prend une part active aux événements qui vont détacher le Pays de Vaud de Berne et assurer son indépendance, ce n'est qu'après avoir fait, dans le but précisément d'éviter une révolution dont il redoutait les suites, plusieurs démarches auprès des magistrats bernois les plus influents<sup>2</sup>. Il n'oubliera jamais le mauvais accueil réservé à des interventions que dictait seul son patriotisme et il ne cessera de se montrer, par la suite, de la plus inflexible sévérité à l'égard de ceux des Bernois qu'il considérera toujours comme les responsables des malheurs de sa patrie et de la Suisse. S'il consent à diriger la révolution lorsqu'elle éclate, c'est que, « ardent ami de son pays et d'une sage liberté » comme il le dira lui-même, esprit modéré et conciliant, possédant au plus haut degré le sens de l'honneur et celui de la mesure, il ne veut pas laisser au hasard ou à l'exaltation le choix des hommes qui vont se charger de la gestion des affaires publiques.

Président avec Philippe Secretan, dès le 17 janvier 1798, du « Comité des communes » ou « Comité central », qui deviendra le 24 janvier l'Assemblée provisoire des représentants du Pays de Vaud, c'est à sa prudence et à sa fermeté qu'il faut attribuer le caractère modéré des événements. La nouvelle Constitution helvétique entrée en vigueur, il devient le président de la Chambre

<sup>1</sup> EMILE KÜPFER, *L'affaire « du Grand Chemin » à Morges, de 1782 à 1792*, dans « Mélanges d'histoire et de littérature offerts à Monsieur Charles Gilliard à l'occasion de son soixante-cinquième anniversaire », Lausanne, F. Rouge et C<sup>ie</sup>, 1944, p. 459-466.

<sup>2</sup> RENÉ SECRETAN, *Laharpe, Henri Monod et le bailli Thormann à la veille de 1798*, dans « Revue suisse d'histoire », 3 (1953), p. 87-118.

administrative du canton du Léman, lourde charge, mais qui lui permet de faire bénéficier sa patrie, au moment où elle en a le plus besoin, de ses remarquables qualités de législateur et d'administrateur ferme et intègre. Pendant deux années, qu'il dira plus tard avoir été « des années d'inquiétudes et de soucis », il lutte avec courage et confiance pour procurer à ses concitoyens ce qui lui semble le meilleur.

Mécontent de la tournure que prennent les affaires de la Suisse lors du coup d'Etat du 7 janvier 1800, Monod ne veut pas qu'on puisse le soupçonner de coopérer d'une manière quelconque à placer la République helvétique sous le joug de la France. Il donne sa démission de toutes ses fonctions publiques et s'en va vivre deux ans à Paris. Mais en été 1802, quand Polier, incapable de ramener le calme dans le canton après le soulèvement des Bourla-Papey, est contraint d'abandonner ses fonctions de préfet du Léman, c'est vers Monod que tous les regards se portent. Sa réputation de justice et de fermeté, la confiance et l'estime que lui vouent ses concitoyens obligent le Conseil exécutif helvétique à faire appel à lui, malgré les conditions qu'il pose à son acceptation et en particulier l'abolition des droits féodaux sur le sol vaudois à quoi il tient par-dessus tout.

C'est ainsi qu'il se trouve revêtu de la plus haute charge cantonale au moment où l'indépendance et l'existence même du canton sont menacées par l'insurrection fédéraliste qui oblige le gouvernement helvétique à se replier sur Lausanne en automne 1802. « L'énergie que le gouvernement n'avait pas se réfugia tout entière dans l'âme de Monod »<sup>1</sup>, et on peut le croire quand il assure, plus tard, que la crise de 1798 n'a rien été pour lui en comparaison de ce qu'il eut à souffrir alors : travail, peines, inquiétudes... jusqu'au fameux coup de théâtre qui met fin à la guerre civile : l'arrivée à Lausanne, le 4 octobre 1802, du général Rapp, porteur de l'ultimatum de Bonaparte.

La fermeté de sa conduite vaudra à Monod les compliments d'un homme qui n'en était pas précisément prodigue : le Premier Consul, auprès de qui il ne manque pas de soutenir, avec la même fermeté — et avec un certain succès aussi — en qualité de membre

---

<sup>1</sup> CHARLES MONNARD, *La révolution helvétique*, dans *l'Histoire de la Confédération suisse* de Jean de Muller, t. XVII, Paris-Lausanne, 1847, p. 277.

de la Consulta helvétique, le point de vue des partisans des idées nouvelles lors de l'élaboration de l'Acte de Médiation. Président de la Commission provisoire chargée d'organiser le Canton de Vaud et d'assurer son passage de l'ancien régime — celui de l'Helvétique — au nouveau — celui de l'Acte de Médiation — Monod est à la peine encore. Il est aussi à l'honneur quand, le 10 mars 1803, il proclame la souveraineté du jeune Etat vaudois ; quand, le 28 mars, il est élu au Grand Conseil par quarante-six cercles sur les soixante que compte le canton, ce qui lui vaut, distinction que Jules Muret seul partagera avec lui, d'en être proclamé membre à vie ; quand, le 16 avril, il est nommé président du Petit Conseil, premier Vaudois à être chef d'un gouvernement vaudois.

Dès que tout est rentré dans l'ordre et que la marche du canton paraît assurée, Henri Monod donne, le 13 octobre 1803 déjà, sa démission du Petit Conseil. Le Grand Conseil ne le laisse s'en aller que le 30 janvier 1804, après avoir fait porter spécialement dans son protocole qu'il avait « rendu à son pays des services bons, essentiels et distingués ». Monod alors rentre dans son « petit train » ; il emploie ses premiers loisirs à écrire le récit des événements auxquels il vient de prendre part, ces Mémoires de Henri Monod si précieux à tous ceux qui essaient de comprendre les hommes et les choses de cette époque troublée. Il retourne à Paris, qu'il trouve bien changé ; il entreprend une Histoire du Canton de Vaud, « en quatre volumes assez gros, ce qui est beaucoup trop pour une aussi petite province » ; il se consacre à sa famille. Mais tout cela sans se désintéresser jamais cependant de la chose publique, fondant à Morges différents établissements utiles, publiant Le Censeur en 1808, acceptant en août et en novembre 1810 deux missions officielles du gouvernement vaudois, la première à Paris, avec son ami Muret, pour essayer de connaître les intentions de Napoléon à l'égard de la Suisse et de détourner les menaces qui pèsent sur le canton ; la seconde à Bâle pour le renouvellement du traité sur les sels avec la France.

L'année suivante, Monod cède aux sollicitations si souvent repoussées de ses anciens collègues. Le 9 avril 1811, il rentre au Petit Conseil, où la mort de Louis Lambert a laissé un vide. C'est pour lui l'occasion de faire d'amères remarques sur l'administration

vaudoise, mais celle aussi de donner bientôt à la Suisse comme au Canton de Vaud un nouvel et éclatant témoignage de son dévouement. Au lendemain de la bataille de Leipzig, en automne 1813, la presque totalité des Vaudois — et Pidou lui-même — estiment que tout est perdu. Ils ne conçoivent pas que l'Acte de Médiation puisse disparaître et leur indépendance, cependant, subsister. Seul Monod se refuse à désespérer et, par son énergie et son civisme, parvient à convertir ses collègues. Il n'hésite pas à se rendre lui-même à Fribourg-en-Brisgau pour plaider auprès du tsar Alexandre la cause de la Suisse et du Canton de Vaud. Audience mémorable que celle où l'ancien élève de Frédéric-César de Laharpe donne au magistrat vaudois l'assurance que la Suisse n'a rien à craindre et que le Canton de Vaud, malgré les revendications de Berne, que soutient Metternich, demeurera indépendant et libre <sup>1</sup>.

Les Vaudois ont vécu les heures les plus tragiques de leur histoire, mais leur sort, aux derniers jours de 1813, est assuré. Quant à la Suisse, le rôle peu honorable que lui font jouer ceux qui sont responsables de sa politique blesse au plus profond l'ardent patriote, l'homme d'honneur intransigeant qu'était Monod. Les longs mois qu'il passe à Zurich, comme représentant du Canton de Vaud à la Diète de 1813-1815, sont une des époques les plus pénibles de sa vie.

L'orage passé, le nouveau pacte fédéral établi, comme aussi une nouvelle constitution vaudoise, Henri Monod se retrouve membre du Conseil d'Etat et son président, le premier, cette fois encore, à porter le titre de landamman du Canton de Vaud. Jusqu'en 1830, il demeure conseiller d'Etat, quinze années au cours desquelles le canton, s'il ne connaît plus de difficultés semblables à celles qu'il a dû affronter jusqu'alors, n'en a pas moins besoin souvent encore de l'expérience et du courage, du patriotisme et de l'habileté du grand magistrat qui n'avait jamais sacrifié au sien l'intérêt de son pays. Trois ans après avoir pris sa retraite, le 16 septembre 1833, le landamman Monod meurt à Morges dans sa quatre-vingt-unième année.

\* \* \*

---

<sup>1</sup> RENÉ SECRETAN, *La mission d'Henri Monod auprès du tsar Alexandre I<sup>er</sup> en décembre 1813*, dans « Revue d'histoire suisse », 29 (1949), p. 195-226.



« C'est dans les révolutions qu'on apprend à connaître les hommes, a dit Monod lui-même. Pour quelques caractères fermes et vigoureux que la bonne ou mauvaise fortune ne saurait détourner du chemin qu'ils se sont tracé, combien de timides ou de lâches qu'elle ballotte alternativement dans tous les sens? »

De ce rapide résumé d'une si longue vie et d'une carrière si remplie, il apparaît que peu d'hommes sans doute ont possédé autant que Monod ce caractère et cette conscience civique auxquels il convient de rendre hommage. On est alors en droit de s'étonner que, ni par le Canton de Vaud ni par la Suisse, le landamman Monod n'ait encore été mis à sa vraie place, qui est l'une des premières parmi les plus grands hommes d'Etat de tous les temps.

La cause en est peut-être qu'aucun historien jusqu'ici n'a consacré à Henri Monod l'étude qu'il mérite. Sa famille, heureusement, a conservé avec le plus grand soin ses papiers, sa correspondance, ses notes. Poussant le civisme jusqu'à vouloir servir son pays et ses concitoyens après sa mort encore, Monod a exprimé le désir que les nombreuses pages qu'il a écrites chaque fois que les circonstances lui en laissent le loisir fussent publiées un jour, à cause des leçons qu'on en peut tirer. Cette publication, les descendants du landamman Monod ont bien voulu nous autoriser à l'entreprendre. Elle ne peut que grandir la belle figure de l'homme d'Etat vaudois. Elle sera aussi, pour l'histoire de la Suisse, des dernières années de l'Ancien Régime aux premiers éveils du libéralisme, une contribution d'une singulière valeur.

A côté d'un très important complément aux Mémoires publiés en 1805, à côté de l'Histoire du Canton de Vaud, à côté des Mémoires pour servir à l'histoire de la Confédération en 1815, qui seront tous trois l'objet de publications particulières, à côté de nombreux dossiers de notes et d'écrits comme De l'esprit public dans le Canton de Vaud ou Un catéchisme politique vaudois, Henri Monod a laissé des Souvenirs. Ce sont ces dernières pages, d'un caractère beaucoup plus intime, d'un ton beaucoup plus familier que ses autres écrits, qui paraissent pour la première fois ici et que M. Louis Junod a bien voulu accompagner des quelques notes indispensables.

*On n'y trouvera pas seulement des renseignements précis sur Monod lui-même, sur ses études dont on ne savait encore ni où ni comment il les avait faites, sur son titre de docteur, dont on ignorait qu'il l'avait obtenu à Valence et dans d'assez curieuses conditions, sur sa santé, dont on ne se doutait pas qu'elle avait été si mauvaise, sur ses parents, sur ses amis, sur ses goûts. On y verra aussi quelle était, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la vie d'une petite ville comme Morges, comment l'on travaillait, s'amusait, voyageait alors. Les descriptions de Paris, aux différentes époques où Monod y a vécu, sont également du plus grand intérêt. Et si tous ces détails de l'histoire des mœurs d'autrefois doivent une partie de leur prix à la personnalité de l'auteur, que dire des réflexions sur la politique du Canton de Vaud, de Berne ou de la Suisse, qui, dans ces pages écrites en 1822 pour ses enfants, échappent malgré lui à la plume du vieil homme d'Etat dont la vie privée se confond avec celle du fidèle serviteur de son pays.*

*Comme notre reconnaissance, la gratitude de tous ceux qui liront les Souvenirs d'Henri Monod ne peut qu'être extrême à l'égard de MM. René Monod, Henri Monod et Jean Monod, qui, si généreusement, ont bien voulu partager avec nous leur trésor.*

J.-C. BIAUDET.



**Note.** Dans la présente édition des *Souvenirs* d'Henri Monod, la ponctuation a été complétée pour rendre le texte plus facile pour le lecteur moderne. On a en outre corrigé l'orthographe de deux ou trois mots, comme pluspart (plupart). L'usage des majuscules a été uniformisé sur quelques points. Les chiffres ont été écrits en toutes lettres.

## Mes souvenirs

1<sup>er</sup> septembre 1822.

J'aurai bientôt soixante et dix ans révolus, à cet âge on ne vit plus pour soi que dans ses souvenirs. Les châteaux que je bâtis encore dans l'avenir sont pour mes enfants ou pour mon pays, je n'y vois pour mon individu que la tombe. Quant au présent ma seule jouissance vient du peu d'utilité dont je puis être à ce qui m'environne, et l'idée que je pourrais devenir d'une parfaite inutilité, peut-être même à charge à mes entours, m'est singulièrement pénible. Il me serait insupportable de croire que ma mort sera désirée par les miens et ne leur causera aucun regret.

Ce n'est donc qu'en me rappelant ma vie passée que je me retrouve réellement : je me vois alors jouant un rôle ordinairement passable, toujours honnête, quelquefois honorable.

Si j'avais à repasser par tous les événements auxquels j'ai pris part dans cet espace qui vu en masse me paraît si court et pris en détail renferme des siècles, si, dis-je, j'avais à repasser par ces événements avec l'expérience qu'ils m'ont donnée, le plus souvent sans doute je me conduirais autrement quoique avec les mêmes principes.

Je ne sais cependant si dans le fond j'y gagnerai grand-chose ; la sage Providence dirige tout pour le mieux, et plus d'une fois ce que j'envisageais comme un mal qu'elle m'infligeait a tourné à mon avantage, tandis que l'objet de mes désirs qu'elle me refusait eût tourné à ma perte.

*Nam pro jucundis aptissima quaeque dabunt Di ;  
Carior est illis homo quam sibi.*

(JUVÉNAL.)

« Car les Dieux accorderont ce qui convient le mieux plutôt que ce qui est le plus agréable ; l'homme leur est plus cher qu'il ne l'est à lui-même. » <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> JUVÉNAL, *Satires*, 10, vers 349-350.

Mais enfin repassons ces temps qui ont fui et qui sont près de finir ; je remplirai ainsi les moments de loisir qui me restent, et comme ces plantes qu'un beau jour d'automne fait reverdir au moment où l'hiver va les flétrir, le souvenir de mes jeunes ans ranimera quelques instants de ma vieillesse. Ce souvenir d'ailleurs pourra intéresser mes enfants et ne pas leur être tout à fait inutile. En leur retraçant ce qu'a fait leur père, ils pourront y puiser quelques leçons d'autant plus efficaces qu'il s'agira de la vie de l'homme sous tous les rapports le plus rapproché d'eux. En voyant de plus les changements prodigieux qu'une seule génération a vu s'opérer dans ce pays et même sur toute la terre, ils apprendront à étendre leurs idées, à ne pas s'isoler, à réfléchir sur l'instabilité des choses humaines et à se tenir prêts à tout événement, en n'oubliant jamais qu'à l'exemple de leur père, marcher toujours franchement dans le sentier de la vertu et de ce qu'on croit honnête et utile est le seul moyen sinon d'échapper sain et sauf aux vicissitudes auxquelles on peut être exposé, au moins de s'attirer la considération publique qui suit toujours tôt ou tard l'homme probe, et ce qui vaut mieux encore de conserver sa propre estime, et de s'assurer l'approbation de Dieu, source de calme et de sérénité sans lesquels la vieillesse doit être un enfer anticipé.

Voilà, mes chers enfants, ce dont je désire ardemment vous convaincre tous, vous léguant ces principes de conduite à vous et à tous les vôtres comme la meilleure succession que je puisse vous laisser.

Ma famille sort de Vuillerens et n'y existe plus ; au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, je crois en 1622, un Monod mon ancêtre quitta son village pour aller s'établir à Vevey<sup>1</sup>, d'où son fils ou son petit-fils vint s'établir à Morges<sup>2</sup>. Le fils aîné de celui-ci entra dans le commerce à Genève<sup>3</sup> ; c'est de lui que descendent les Monod de Genève, qui, comme nous, sont bourgeois de

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'André Monod, qui avait épousé Marguerite Gondoz ; ils ont eu à Vevey en tout cas un fils, Pierre-André, qui y fut baptisé le 28 juin 1639. (A. C. V., Eb 132/2, p. 203.)

<sup>2</sup> C'est un autre fils d'André, Abraham-Christin, qui vint s'établir à Morges ; il avait épousé Jeanne Maigrier ; ils eurent plusieurs enfants à Morges.

<sup>3</sup> David-Bernard Monod, né à Morges vers 1672, fut reçu bourgeois de Genève le 10 juin 1705. (ALFRED-L. COVELLE, *Le livre des bourgeois de l'ancienne république de Genève*, Genève, 1897, p. 395.)

Vullierens ; le cadet resta à Morges, où il était chirurgien<sup>1</sup> ; il passait pour aussi habile dans sa partie qu'on l'était à cette époque dans ce pays ; il s'était perfectionné dans la pratique à la suite des armées françaises sur la fin du XVII<sup>e</sup> et au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'était mon grand-père, j'en ai ouï parler comme d'un homme de mérite, il se retira dans sa patrie vers la fin de la guerre de Succession ; le quiétisme agitait alors toutes les têtes, il s'y livra ainsi que sa femme ; on trouve des lettres de lui à la fameuse M<sup>me</sup> Guyon, amie de Fénélon, dans la Collection des lettres chrétiennes<sup>2</sup>. Une circonstance qui mérite d'être rappelée le tira de cette secte.

On sait qu'une des maximes de ces pieux visionnaires est que l'on doit uniquement s'attacher à avoir la grâce, et que celui qui la possède est dès ce moment impeccable. Un réfugié français et sa femme étaient de la congrégation, et cette congrégation, qui dans ce temps était nombreuse à Morges comme dans le reste du pays, établissait entre les membres des relations particulières.

La femme de ce réfugié qui se prétendait en état de grâce assura un jour à ma grand-mère que d'après une inspiration qu'elle avait eue, elle devait changer de mari avec elle. Ma grand-mère n'avait point eu la même inspiration. Mon père à qui plus d'une fois j'ai ouï conter cette histoire ajoutait que mon grand-père était très bien de figure, tandis que le Français était assez mal. La proposition fut donc très mal accueillie, la ferveur mystique de mes parents cessa, ils abandonnèrent la secte et se contentèrent d'être de bons chrétiens<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Jean-François Monod, baptisé à Morges le 22 octobre 1674, mort à Morges le 6 avril 1752. (A. C. V., Eb 86/3, p. 117 ; Eb 86/5, p. 94.) Sur ce chirurgien, voir D<sup>r</sup> EUGÈNE OLIVIER, *Médecine et Santé dans le Pays de Vaud au XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. II, Lausanne, 1939, p. 1004 sq. ; HENRI VUILLEUMIER, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, t. III, Lausanne, 1930, p. 542 sq. ; et JULES CHAVANNES, *Jean-Philippe Dutoit*, Lausanne, 1865, p. 83 sqq.

<sup>2</sup> *Lettres chrétiennes et spirituelles sur divers sujets qui regardent la vie intérieure ou l'esprit du vrai christianisme*, 5 vol., Cologne, 1717. Selon CHAVANNES, *op. cit.*, p. 83, la lettre 106 lui fut adressée par M<sup>me</sup> Guyon.

<sup>3</sup> Ici Monod a biffé le passage suivant : « Sur douze enfants qu'ils avaient eus, ils ne laissèrent à leur mort que deux fils, mon père, l'aîné, et un cadet, qui n'a laissé que des filles, dont deux qui ont été mariées n'ont pas laissé d'enfants ». Jean-François Monod, qui avait épousé Judith-Françoise Duchat à Denges le 22 février 1706, eut effectivement d'elle douze enfants ; les deux survivants furent Emmanuel, baptisé le 25 juillet 1720 à Morges, et Benjamin, inscrit dans le registre des baptêmes de Morges le 4 avril 1729 sous les prénoms de Samuel-Abram, à l'âge de quinze mois environ, « à cause des sentiments de ses père et mère ». (A. C. V., Eb 86/4, p. 96 et 158.)

A l'époque où mon grand-père revint à Morges, c'est-à-dire au commencement du siècle passé, les mœurs y étaient encore d'une telle simplicité, à ce qu'il disait à ses enfants, qu'excepté la famille d'Aubonne<sup>1</sup> qui y tenait le haut bout, les autres vivaient comme les campagnards de notre temps qui ne sont pas les plus huppés, s'habillant d'étoffes grossières du pays, chaussés de guêtrons connus sous le nom de gamaches en guise de bas, allant la plupart travailler eux-mêmes leurs terres. Le commerce était nul, le premier marchand qui ait eu ce que l'on peut appeler un magasin à Morges fut un réfugié français d'Annonay, dont la famille est devenue nombreuse, un monsieur Johannot<sup>2</sup>. Il établit un détail où l'on trouvait toutes sortes de marchandises ; auparavant on ne pouvait acheter celles dont on avait besoin qu'aux foires ou par le moyen de colporteurs qui couraient le pays.

La famille vivait dans une seule chambre appelée le poêle ; là était le lit du père et de la mère ; au-dessous était ce que l'on appelait un châlit ; c'était un lit à roulettes que l'on tirait le soir de dessous le grand lit ; les enfants y couchaient. Lorsqu'ils étaient nombreux on couchait les filles dans la chambre où était la servante, les fils dans un autre réduit. Outre le lit, le poêle était décoré d'un grand fourneau en pierre ou en fayence dans les maisons plus recherchées ; à côté était un grand escalier qui se chauffait en même temps et au moyen duquel on pouvait monter sur le fourneau. Dans les grands froids les enfants se réfugiaient dans ce coin. Comme à l'ordinaire la cuisine était à côté de cette chambre commune, on en ménageait la cheminée de manière que le contrefort fût placé du côté de la chambre, ce qui procurait un autre moyen de chaleur. Le chef de la famille au reste allait assez ordinairement se chauffer au feu de la cuisine ; moi-même j'y ai encore été souvent dans mon enfance, sur les genoux de mon père ; mon oncle y venait aussi fréquemment de compagnie, au risque d'embarrasser la cuisinière qui enrageait bien quelquefois.

---

<sup>1</sup> Noble Adam d'Aubonne fut lieutenant baillival à Morges ; son fils, noble Paul-Bernard d'Aubonne, fut également nommé lieutenant baillival de Morges le 23 février 1733, à la place d'Olivier Warnery, décédé. (A. C. V., Ba 33/8, p. 447 sq.)

<sup>2</sup> Jean Johannot, qui épousa à Morges, le 11 juillet 1709, Susanne Bethon. (A. C. V., Eb 86/4, p. 5.) Il eut d'elle à Morges quinze enfants, de 1710 à 1734. Ses frères Pierre et Mathieu eurent également plusieurs enfants à Morges dans le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle ; ils étaient fils de Mathieu Johannot.



Le reste du poêle, qui était ordinairement assez grand, était rempli par une belle table bien luisante, tenant une partie du côté opposé au lit, c'était la table à manger ; entre la table et la paroi était un banc attaché à une boiserie unie ou sculptée selon les facultés de la famille. Cette boiserie, qui ne montait pas jusqu'au plafond, était surmontée d'une belle corniche sur laquelle étaient placés en ornement une certaine quantité de pots d'étain bien luisants, de différentes dimensions. On s'en servait en guise de bouteilles et cette vaisselle passait en succession de père en fils.

Les maîtres se levaient alors en même temps que le ou les domestiques ; ceux-ci mangeaient au bas de la table du maître ; les sièges étaient d'abord le banc ci-dessus et des chaises de bois plus ou moins travaillées. Le déjeuner était une soupe ; le dîner à 11 heures, une soupe, quelque potage assaisonné avec du lard ou du porc salé, du fromage, quelquefois par semaine de la viande de boucherie. A 3 heures on goûtait, une salade ou des fruits ; on soupa à 7 heures, encore de la soupe et du fruit cuit. Tout le monde était couché à 9.

Lorsque mon père se mit en ménage, le luxe avait déjà un peu gagné. On dînait à midi ; un morceau de bœuf bouilli à grande eau faisait le dîner du dimanche avec la soupe, du légume et du porc salé ; on donnait la part au domestique à la cuisine. Les restes du bœuf servaient pour le lundi ; l'ordinaire des autres jours se composait de même de deux plats ; le souper de même, seulement le soir la viande se servait rôtie ; le café commençait à faire le déjeuner du père et de la mère, quelquefois des enfants ; le goûter était du thé, plus souvent du fruit.

Le poêle servait toujours de chambre à coucher et de chambre à manger ; mais une boiserie entière tout autour ou une tapisserie grossière de laine appelée Bergame avaient remplacé le banc, les pots d'étain et la table ; un lit de repos et des chaises de paille ou de tapisserie avaient fait disparaître celles de bois.

Cependant, la maison qu'avait fait bâtir mon grand-père près du Grand-Frédéric <sup>1</sup>, à la Grand-Rue, sur les débris de deux si ce n'est de trois autres et que je possède encore, renfermait à sa

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'une auberge. (Renseignement aimablement communiqué par M. Emile Küpfer.)



mort quatre ménages dans les deux étages : le sien, celui de mon père, de mon oncle et un autre. Ce ne fut que depuis ma naissance que mon père occupa tout un étage et mon oncle l'autre. Leur patrimoine n'avait été pour chacun que de seize à vingt mille francs, celui de leurs femmes, qui étaient sœurs, de quatre à cinq mille ; et c'était à cette époque, c'est-à-dire il y a soixante-dix à quatre-vingts ans, une fortune honnête à Morges. A la vérité les denrées étaient à très bas prix, le quarteron de froment se vendait de 12 à 15 batz. Ma mère m'a souvent dit qu'elle envoyait vendre à Lausanne, de la cure de Savigny où son père était ministre, des oies grasses pour 10 crutzers et des cochons de lait pour 4 à 5 batz. On peut juger par là du reste.

Mon père avait fait un apprentissage de commerce à Bâle. Avant de s'établir pour son compte, la place de receveur du Château de Morges étant devenue vacante, il l'obtint ; c'était une des plus lucratives du baillage<sup>1</sup>. Ses religieux parents l'avaient élevé dans leurs principes, et il les avait suivis ; son éducation sur les autres points n'avait pas été négligée ; placé dans sa jeunesse chez son oncle à Genève, il y avait suivi pendant quelques années le Collège. Je me vois encore l'écoutant bouche béante me raconter comment, houspillé par tous les écoliers à son arrivée au milieu d'eux, il finit dans son indignation par s'attaquer au plus grand et, après l'avoir bien rossé, il se trouva aussitôt recherché et l'ami de tous les autres. Ce souvenir et d'autres histoires semblables qu'il me contait de son enfance semblent me replacer sur ses genoux où en me sautant il cherchait à enflammer mon jeune cœur. Il était d'ailleurs aussi actif et laborieux que j'étais indolent.

Ma mère était une femme d'un rare mérite. C'est à ses vertus surtout que j'ai souvent attribué la bénédiction qui semble s'être répandue sur moi et les miens et m'avoir fait sortir heureusement de toutes les traverses que j'ai pu rencontrer sur le chemin de la vie. Fille du ministre Perronnet<sup>2</sup>, de Château-d'Oex, homme austère, rigide observateur de ses devoirs, et d'une Len-

---

<sup>1</sup> D'après les comptes du bailliage, le receveur du bailli de Morges recevait annuellement 200 florins en argent, 1 muids et 10 coupes de froment, 1 muids et 10 coupes de messel et 2 muids et 10 coupes d'avoine.

<sup>2</sup> Béat-Louis Perronnet, de Château-d'Oex ; consacré en 1706 ; diacre à Oron de 1710 à 1712 ; pasteur à L'Étivaz de 1713 à 1720, à Rossinière de 1720 à 1725, à Savigny de 1725 à 1742 ; mort à Savigny le 10 juin 1742.

tulus <sup>1</sup> de Berne, femme douce et pieuse, elle était encore enfant à la mort de sa mère, qui la laissa l'aînée de trois filles <sup>2</sup>. Son père, pasteur à Savigny au milieu d'une population misérable, encore sauvage et tellement barbare qu'elle renfermait nombre d'êtres qui se livraient au brigandage, contribua par ses préceptes et sa charité à faire cesser ce désordre plus que ne le firent les châtiments infligés par la justice ; il avait laissé dans cette paroisse, ainsi que sa jeune fille qui remplaça sa mère, une réputation subsistante encore de mon temps. Les trois sœurs restées orphelines très jeunes et sans fortune rencontrèrent un ami dans mon grand-père que les mêmes principes avaient lié avec leur père ; ses deux fils épousèrent l'aînée et la cadette <sup>3</sup> et trouvèrent dans cette union plus que de la fortune, le bonheur.

C'est de ce mariage que je suis né en 1753 <sup>4</sup>. J'avais deux sœurs aînées <sup>5</sup>. Ma mère, dirigée par son cœur mieux qu'elle n'eût pu l'être par Rousseau dont on ne parlait pas encore, avait voulu nourrir ses filles ; sa santé et celle de ses nourrissons l'obligèrent à discontinuer ; je fus donc, conformément à l'usage général dans la classe dans laquelle elle vivait, confié aux soins d'une nourrice. C'était la femme du régent de Lonay <sup>6</sup>, brave et honnête femme qui fut pour moi une seconde mère, et qui m'aimait comme sa fille, ma sœur de lait. J'étais encore enfant lorsqu'elle mourut ; je me la rappelle cependant si bien que j'éprouve toujours un doux plaisir en me retraçant celui que je sentais, lorsque, rendu à mes parents, elle venait me voir, et surtout lorsqu'on me menait passer un jour, quelquefois deux ou trois, chez elle.

C'étaient de vrais jours de fête, on cuisait au four, tout exprès pour me régaler de gâteaux et de tartes de tous les fruits de la

---

<sup>1</sup> Anne-Barbille Lentulus, fille de Scipion Lentulus, était la seconde femme du pasteur Perronet, qu'elle avait épousé à Granges le 9 mai 1716.

<sup>2</sup> Catherine-Marie Perronet était née le 15 février 1717 à L'Etivaz ; ses sœurs étaient Anne-Rose, baptisée le 22 novembre 1718 à L'Etivaz, et Jeanne-Salomé, née le 22 août 1721 à Rossinière.

<sup>3</sup> Emmanuel Monod épousa Catherine-Marie Perronet à Préverenges le 20 mars 1746. Son frère, le capitaine Benjamin Monod, épousa Jeanne-Salomé Perronet à Saint-Sulpice le 24 juillet 1752.

<sup>4</sup> Béat-Henri-Joël-Emanuel Monod fut baptisé à Morges le 27 janvier 1753. Il était né le 20 janvier 1753.

<sup>5</sup> Marie-Françoise, baptisée à Morges le 22 juillet 1747 ; et Anne-Salomé, baptisée à Morges le 13 octobre 1749.

<sup>6</sup> Anne-Elisabeth Meylan, femme du régent Joseph Piguet. (A. C. V., Eb 75/3, p. 18 et 39.)

saison. Ce n'était jamais sans quelque regret que je quittais la demeure, d'ailleurs assez triste, de ma bonne nourrice, pour revenir sous le toit paternel. Avis aux parents qui risquent toujours en laissant partager avec d'autres l'amour filial que la sage nature réservait à eux seuls. Je dois dire cependant qu'étant conformé comme ma mère, il est possible que j'aie dû à la parfaite santé de ma nourrice d'avoir échappé dans ma jeunesse à la maladie à laquelle succomba la première, dont sa mère, une de mes sœurs et une de mes tantes furent victimes, la phtisie. J'avais été si bien soigné qu'à dix mois je courais tout seul avec une parfaite assurance et ma mère nous rappelait quelquefois la frayeur qu'elle avait eue lorsqu'un beau jour, étant à cet âge, elle vit entrer dans sa chambre ma nourrice qui, sans mot dire, me pose au milieu et se sauve. Moi de courir après, et ma mère de s'écrier de peur. Je dis là de grandes sornettes, mais de quoi se compose la vie des enfants, souvent même celle des hommes ? C'est le souvenir de ces misères qui me ressuscite en quelque sorte, et comme je l'ai dit en commençant, c'est d'abord pour moi que j'écris ; si mes enfants lisent ceci, ils pourront le passer s'ils veulent.

La maison de mon père était très réglée. De huit heures à midi et d'une à quatre, mes sœurs étaient à l'école, où la maîtresse leur apprenait à faire de la dentelle, ouvrage par lequel commençaient alors toutes les jeunes filles ; elle leur apprenait aussi à lire ainsi qu'aux petits garçons trop jeunes pour aller au Collège. C'est là, à une demoiselle La Coste<sup>1</sup>, que je dois les premiers éléments des lettres. Nous étions dans cette école une foule d'enfants. Chacun allait lire à son tour, la jeune fille reprenait ensuite son coussin, le petit garçon allait jouer dans un coin avec ses camarades ; lorsqu'il lisait passablement on lui faisait apprendre par cœur quelques-uns de ces vers de psaumes dont Voltaire ne vante pas la poésie.

Les trois filles du baillif de Morges, qui était un d'Erlach<sup>2</sup>, allaient à cette école dans le temps que j'y étais ; on conçoit aisément que, de la part de la maîtresse, tous les honneurs étaient pour elles ; toujours au premier banc, c'étaient toujours celles qui

<sup>1</sup> C'est peut-être la Marie Lacoste signalée par JULES CHAVANNES, *Les réfugiés français dans le Pays de Vaud*, Lausanne, 1874, p. 289.

<sup>2</sup> Sigismond d'Erlach (1710-1783), bailli de Morges de 1756 à 1762.

faisaient le mieux ; n'osant les reprendre directement, on leur faisait la leçon en grondant leurs voisines. Le ton des écoliers se moulait sur celui de la maîtresse, et quand l'une des petites bailives menaçait sa voisine de la prison, ce qui arrivait quelquefois, toutes les autres tremblaient.

Malheureusement dans ce temps, mon père, qui comme je l'ai dit était receveur du Château, eut une difficulté avec ce baillif, espèce de fou dont je parlerai plus bas, qui lui avait annoncé en arrivant sur son bailliage qu'il n'y venait pas pour se divertir, mais pour remplir sa bourse.

Il avait voulu commencer par le faire aux dépens de mon père, prétendant s'adjuger quelque partie des émoluments qui revenaient à celui-ci. De là le procès sur le fond duquel mon père eut gain de cause, mais qui l'obligea à quitter la place, vu la brouillerie qui en résulta.

Nous étions donc de ceux que les demoiselles d'Erlach voulaient mettre en prison ; ma sœur aînée, dont le caractère n'était pas endurant, et qui en avait un aussi ferme et prononcé que mon père, les envoyait promener, et il n'y avait pas jusqu'à la demoiselle La Coste qui n'en eût quelquefois l'air effrayé. Ce qui avait lieu à l'école peut donner une idée de ce qui, à cette époque, se passait dans le monde ; on sait que les hommes sont de grands enfants. Nos jeunes gens ne pourront pas concevoir le degré d'insolence que se permettait à notre égard surtout la jeunesse bernoise ; elle n'était comparable qu'à l'excès d'humilité avec lequel le plus grand nombre la supportait. J'aurai occasion d'en donner quelque autre trait.

Morges était alors loin de ce qu'il est ; devant presque toutes les maisons étaient de grands coffres de bois, servant de poulaillers, qu'on appelait maises ; chaque ménage avait là ses poules, ses canards pendant la nuit, et les lâchait le matin dans les rues. La plupart des boutiques étaient abritées par de grands avant-toits en planches qui faisaient un très vilain effet. Dans la petite rue et dans celle de Couvaloup<sup>1</sup> il y avait de grands tas de fumier, qui y étaient toute l'année ; on les avait déjà bannis de la Grand-Rue. J'ai vu rebâtir ou relever la face de la plus grande partie des maisons de la ville, entre autres bâtir à neuf notre maison à

---

<sup>1</sup> Rue parallèle à la Grand-Rue, au nord de celle-ci.



la place de laquelle il y avait un jardin, et contre le mur, sur la rue, un grand tas de fumier ; vis-à-vis, sur la petite place où est la fontaine, trois ou quatre baraques, en partie occupées par des cochons, et toute la place, une mare, dans laquelle on faisait pourrir la paille. J'ai vu bâtir l'église et toutes les maisons dès là contre Lausanne et la montée de Joulens ; toute cette partie hors des portes était des jardins garnis d'écuries à cochons.

Après l'école, nous courions la rue avec tous les enfants du voisinage, polissonnant et faisant des jeux jusqu'à sept heures que l'on soupa. Après souper on faisait assez ordinairement en famille quelque bonne lecture, soit dans la Bible soit dans quelque autre livre de dévotion, on faisait la prière du soir comme on avait fait celle du matin, et l'on se couchait.

Dans les mauvais temps ou en hiver, on s'amusa dans la maison, souvent auprès de la servante qui nous faisait des contes d'autant plus attachants qu'ils étaient plus lamentables et plus absurdes. Dans les premières années de ma vie, nous n'avions qu'une servante ; comme ma mère était une excellente maîtresse elle avait toujours de très bons domestiques, qui ne la quittaient que pour se marier. Je fus toujours leur enfant gâté, moins je pense par une suite de mon caractère, car j'étais naturellement froid et peu aimable, que parce que je leur paraissais traité avec moins de tendresse par mon père.

Ma sœur cadette <sup>1</sup>, morte jeune, pleine de vivacité, d'esprit, d'une sensibilité exquise, était l'enfant chérie de la famille et méritait de l'être ; mon père le laissait trop paraître, mon indolence et mon phlegme contrastaient trop avec sa pétulance pour ne pas l'impatienter souvent.

Ma mère, d'un caractère plus analogue au mien, qui à un esprit juste et fin et au tact le plus parfait joignait un grand empire sur elle-même et beaucoup de sang-froid, ne laissait guère apercevoir sa préférence et avait l'air de nous aimer tous également. Mais une brave servante, entrée à notre service peu après que j'eus été retiré de chez ma nourrice, soigna mon enfance et s'attacha si fort à la famille qu'elle agissait comme en étant ; lors donc que j'impatientais mon père, elle prenait toujours fait et cause pour moi et allait quelquefois jusqu'à lui chercher pouilles.

---

<sup>1</sup> Anne-Salomé.

Cette bonne Marion<sup>1</sup> aussi était pleine de naturel et savait le plus souvent, par une saillie ou telle autre tournure adroite, raccommoder ses incartades ; d'autres fois mes pleurs, quand on menaçait de la congédier, le bon esprit de ma mère raccommo- daient la brouillerie. Elle ne nous quitta qu'à mon adolescence et pour se marier dans mon voisinage. J'ai eu le plaisir de la voir bien établie ; elle a fini tranquillement ses jours dans un âge avancé, laissant un fils, Henry Devenoge, mon filleul, brave homme que j'ai contribué à bien placer en Angleterre, où il a prospéré.

On aura peine à croire que dans le temps dont je parle, une servante comme celle dont il s'agit ici recevait de gages par an de £12 à £18 le plus, et encore se récriait-on et vantait-on le bon temps où les filles de bons paysans venaient servir en ville quelquefois pour leur nourriture et dans le but de se former un peu. Quand les gages montèrent ensuite à 24, 30, 36 francs, on crut l'Etat perdu et on criait, ainsi qu'on le fait à présent, contre Genève et les étrangers qui occasionnaient ces insupportables renchérissements.

Un autre sujet de surprise est l'ouvrage que faisait une semblable servante. La bonne Marion non seulement faisait nos quatre repas, qui à la vérité étaient fort simples — elle faisait l'office de femme de chambre, sans doute assez insignifiant, ma mère et mes sœurs n'occupant guères pour leur toilette — mais encore elle soignait un jardin, la volaille assez nombreuse de la basse-cour, un cochon et dans un temps une vache. Or, nous demeurions dans la maison de mon grand-père, près du Grand-Frédéric<sup>2</sup>, et tout le reste était à la place qu'occupe notre maison actuelle, à la petite rue près de l'église.

Enfin elle balayait l'intérieur et l'extérieur de la maison et encore avait-elle le temps, en hiver, de filer et de nous conter des histoires.

A la vérité on lui donnait de temps en temps une aide pour le jardin, et on finit par prendre une seconde servante.

J'arrive au collège, à ce séjour d'effroi pour l'enfance ; je me rappelle encore toute la peine que j'éprouvai lorsque j'appris

---

<sup>1</sup> Marion Panchaud. (A. C. V., Eb 75/3, p. 39.)

<sup>2</sup> Auberge de Morges.



qu'il était question de m'y envoyer, et dans quelle anxiété se passèrent les jours qui précédèrent mon entrée chez le régent. Aussi me sens-je toujours une certaine pitié pour ces pauvres enfants qui vont au collège. Je dois avouer cependant que si on y a bien du tourment, on y a aussi bien des plaisirs et on s'amuse encore souvent en se rappelant les innocentes espiègleries de ce temps-là, trop souvent envisagées par les pédagogues comme des preuves de méchanceté. Si l'entrée à l'école, la gêne qu'on y éprouve remplit de tristesse, avec quelle turbulente joie on s'en dédommage en sortant et dans les jeux auxquels on se livre dans les heures de récréation ! C'est là que l'enfant apprend véritablement la vie, et que se forment le plus souvent ces relations qui font le charme du reste du pèlerinage.

C'est en me retraçant cette époque dans ma vieillesse que je suis devenu indulgent pour l'enfance, à moins que l'on ne doive plutôt attribuer ce sentiment à la faiblesse de caractère qui naît de la diminution des forces physiques, effet de l'âge.

Mon premier régent, qui était celui de la seconde classe de Morges, était un très brave homme, mais il était régent dans toute l'étendue du terme, et un empereur sur son trône n'a pas le ton d'importance et de dignité de cet honnête M. Darbonnier <sup>1</sup>. Tout d'ailleurs chez lui et pour ses écoliers était affaire de mémoire, en sorte qu'il ne fallait pas les sortir de ce qu'ils avaient appris. Comme au reste il ne s'agissait guère dans sa classe que de déclinaison latine et des éléments de cette langue, sa méthode d'enseignement pouvait aller ; l'air du maître était d'ailleurs si imposant pour nous autres bambins, qu'à nos yeux douter de son infailibilité eût été un blasphème ; *l'αὐτός ἐφα* était pour nous la raison suprême et, il faut le dire, sa morgue était dans le fond accompagnée de bonté, il n'était ni dur ni capricieux.

Bientôt après, je fus mis en demi-pension chez le Principal du collège Demontcenix <sup>2</sup>, très bon humaniste, mais emporté et sévère, et comme à une très grande timidité je joignais beaucoup d'indolence, les premiers temps de mon séjour dans sa maison furent des temps de découragement et d'épreuves qui firent peu augurer de mes talents.

---

<sup>1</sup> Abram-Samuel Darbonnier, de Villars-Lussery, né vers 1741, entré à l'Académie de Lausanne en 1756, déjà régent à Morges en 1759.

<sup>2</sup> Jean-François de Moncenix, principal du collège de Morges jusqu'en 1766.

Mon père pensa donc à me destiner au commerce et dans ce but à me faire apprendre l'allemand. Cependant, comme il désirait que je ne fusse pas complètement un ignorant et que je continuasse en même temps mes études, il profita de l'occasion qui se présenta de m'envoyer à Aarau, chez un docteur-médecin, M. Schaffner<sup>1</sup>, qui demandait un jeune homme auquel il continuerait ses leçons d'humanité, pendant qu'il apprendrait l'allemand, et l'on prendrait en échange sa fille qu'il voulait placer au Pays de Vaud pour lui apprendre les belles manières et le français.

Ce qui dans cette détermination me fut le plus agréable fut l'idée que je n'irais plus au collège et à ma demi-pension, ensuite celle du pays que j'allais voir, je n'apercevais rien au-delà.

C'était en 1763<sup>2</sup>; j'avais dix ans, et tous mes voyages jusqu'alors s'étaient bornés à être allé une fois à Lausanne, et une autre fois à Genève.

Il faut, avant de parler de mon voyage d'Aarau, dire un mot de ces deux courses.

Tous les six ans, lors du changement du baillif, les étudiants de Lausanne, qui étaient censés les gardes du Château, avaient une fête militaire; ils endossaient un uniforme noir et blanc, tiraient un prix au fusil, se rendaient au tirage en parade, puis donnaient un bal. De tous les environs on accourait pour assister à la fête. J'avais sept à huit ans<sup>3</sup> lorsqu'elle eut lieu; on m'y envoya la veille chez une vieille parente de ma mère; je devais y aller sur un char avec mes sœurs et d'autres jeunes demoiselles; je préférerai m'acheminer à pied avec deux camarades, dont l'un plus âgé prétendait connaître Lausanne.

Chemin faisant, nous tuâmes un serpent vers la croisée du chemin de Saint-Sulpice; c'était le premier que je voyais, et l'impression qu'il me fit non seulement a gravé ce petit événement dans ma mémoire, mais dès lors, je ne sais pourquoi, la vue de

---

<sup>1</sup> Samuel Schaffner, d'Aarau, baptisé le 14 janvier 1714, mort le 24 avril 1766; il avait épousé en premières noces en 1737 Anna-Barbara Schultheiss, de Zurich; en secondes, Anna-Margareta Wolf, aussi de Zurich, en 1739. (Renseignements obligeamment communiqués par M. G. Boner, des Archives d'Etat, à Aarau.)

<sup>2</sup> Monod commet ici une erreur; son départ pour Aarau se place en 1764 au plus tôt; cf. les notes 3 et 4 de la page suivante.

<sup>3</sup> Autre erreur de Monod: il avait près de onze ans; voir la note 3 de la page suivante.

ces reptiles m'a toujours occasionné un saisissement involontaire.

L'approche de la fête avait rendu Lausanne plus vivant que de coutume ; accoutumé à la tranquillité de Morges, je fus tellement étourdi en passant dans la rue du Pont, où l'on se coudoyait, que je commençai à me croire perdu ; je n'en doutai plus lorsque, abandonné par mes deux camarades, je me trouvai dans le triste logement de ma vieille parente, au milieu de visages tout nouveaux ; il ne fallut rien moins que l'arrivée de mes sœurs pour me remettre un peu. Ce petit séjour de trois jours ne laissa pas de me causer un ennui mortel, aussi revis-je avec transport mes Pénates, malgré l'école.

Une anecdote de cette course, que je n'ai jamais oubliée, fut que j'y vis la belle demoiselle Curchod<sup>1</sup>, devenue assez longtemps après<sup>2</sup> la fameuse M<sup>me</sup> Necker. On nous avait mené, mes sœurs et moi, voir le bal des étudiants, qui se donnait dans la cour du collège, et l'on nous y fit remarquer cette demoiselle qui était l'héroïne de la fête<sup>3</sup> ; mais ce qui y frappa singulièrement et faisait le sujet des conversations, c'est qu'elle avait un trou à son bas. On sait qu'elle s'occupait plus de ses livres que de ses hardes.

Mon voyage de Genève eut lieu à l'occasion du mariage de mon oncle le ministre Monod<sup>4</sup>, germain de mon père. Revenu de la Guadeloupe où il avait été aumônier du gouverneur anglais pendant l'occupation de cette île par cette nation dans la guerre de Sept ans<sup>5</sup>, il rapportait de ses voyages une fortune consistant principalement en pensions assez considérables, et la partageait avec une demoiselle Puerary qui n'en avait pas.

Mon père et ma mère, invités à ses noces, m'y menèrent comme étant son filleul ; ma jeunesse et ma grande timidité m'avaient fait assez peu jouir du séjour de huit jours que je fis dans ce nouveau monde : mais ce qui mérite d'être observé, c'est que pour aller de Morges à Genève, nous couchâmes et dînâmes en route. On était encore alors tellement casanier que c'était un

<sup>1</sup> Suzanne Curchod, née en 1737, alors âgée de 26 ans.

<sup>2</sup> En 1764 déjà.

<sup>3</sup> Gibbon, qui, dans son *Journal* de 1763 (éd. G. Bonnard, p. 169 sqq.) parle en détail de l'installation du nouveau bailli de Lausanne, les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1763, ne signale pas la présence à Lausanne de Suzanne Curchod.

<sup>4</sup> Gaspard-Joël Monod (1717-1782), qui épousa à Genève, le 25 mars 1764, Suzanne-Madeleine Puerari.

<sup>5</sup> 1756-1763.

voyage que d'aller à Genève ; on s'y préparait huit jours à l'avance, on faisait ses malles ; on va maintenant presque aussi lestement à Paris qu'on allait alors à Genève.

On communiquait très peu hors de l'enceinte de sa commune ; aussi les routes étaient-elles détestables, toutes celles entre autres qui conduisaient aux villages voisins n'étaient autre chose que le lit d'un ruisseau sur le côté duquel était un tertre servant de sentier pour les piétons. C'est encore ainsi que je les ai toutes vues.

Avant mon départ pour Aarau, ma tante Monod<sup>1</sup>, qui était ma seconde mère, me donna un petit bal composé de mes camarades et des amies de mes cousines et de mes sœurs.

Les apprêts n'étaient pas si recherchés que ceux des bals de la jeunesse actuelle ; cependant l'on ne s'amusait sûrement pas moins ; mais ce qu'il y a d'assez singulier, avec plus d'abandon et de familiarité journalière entre les deux sexes, on exigeait ces jours de bals plus de réserve et de politesse. Ainsi, à l'ordinaire, nous courions les rues ou les promenades ensemble, nous nous tutoyions ; cependant le jour du bal une demoiselle n'y serait pas venue si son cavalier n'était pas allé la chercher ; il la reconduisait et dansait au moins un menuet avec elle ; c'était toujours par cette danse que le bal commençait. S'il en était un peu plus froid d'abord, les grâces de la jeunesse y gagnaient, et l'on réparait bientôt le temps perdu par la vivacité des allemandes et des contredanses. La musique se composait d'un mauvais violon et d'une basse joués par deux artisans. On commençait à quatre heures, on finissait à neuf.

Tous les quinze jours, dans la saison, il y avait des bals semblables chez De Montcenix, maître de ma pension ; ils coûtaient 5 batz à chaque écolier ; il fallait voir comme nous nous redressions, lorsque, frisés comme un chou-fleur, avec une longue cadenette qui nous pendait jusqu'à la ceinture, un habit régulier et un chapeau à trois cornes, nous autres petits galopins nous conduisions le long des rues notre demoiselle, cuirassée dans un grand corps baleiné, et ayant un costume assorti. Nous croyions voir tous les yeux fixés sur nous et, dans ce moment que nous

---

<sup>1</sup> Jeanne-Salomé Perronet, sœur de la mère de Monod, et femme de Benjamin Monod, frère de son père.



ne pensions plus au collège, nous n'aurions pas changé notre sort contre celui d'un roi.

Mais enfin, comme j'espérais bien retrouver quelques bals à Aarau, que je n'y aurais pas le collège, et que j'allais voir du pays, entre autres Berne, mon imagination ne me montrait que les choses du monde les plus agréables dans la nouvelle carrière qui s'ouvrait devant moi, elle me cachait le vide que me laisseraient mes parents, les soins qu'ils me donnaient, mes camarades ; j'oubliais ma timidité, l'embarras que me causeraient tous les nouveaux visages auxquels j'allais être livré, le changement de toutes mes habitudes. Je partis donc sans montrer trop de chagrin, et cependant je faisais mon voyage jusqu'à Berne avec deux personnes qui devaient bien m'en imposer, M. le baillif et un autre Bernois, un monsieur de Werd<sup>1</sup>, jeune homme de vingt à vingt-cinq ans, c'est-à-dire de l'âge où ces messieurs montraient le plus de morgue à nous autres Vaudois.

Heureusement ce baillif était le plus excellent homme qu'on pût voir, le bon monsieur Fasnacht<sup>2</sup>, qui avait succédé à M. d'Erlach, avec qui mon père s'était brouillé. C'était un plaisant baillif que ce d'Erlach : avant d'être baillif, il avait été officier en France et n'avait d'autres connaissances que celles qu'il avait acquises dans ses garnisons, et d'autre but que celui de venir retirer le plus qu'il pourrait de son bailliage ; tout le reste lui était parfaitement étranger. Sa grande récréation était de marcher le long de la terrasse du château, battant de la caisse ; aussi le peuple l'avait-il surnommé le *tambour major* du bailliage ; ensuite il allait lire la gazette de Berne à la boutique d'un cordonnier allemand qui demeurait près du château, et là ces deux personnages, auxquels se joignait souvent un autre voisin, aussi allemand, le commis des péages, régissaient ensemble l'Europe, battant les Français de toutes leurs forces et faisant triompher le grand Frédéric, qui était le héros du jour ; c'était l'époque de la guerre de Sept ans. On peut juger par cet échantillon de ce qu'étaient quelquefois nos premiers magistrats.

Son successeur, M. Fasnacht, n'était pas fort non plus pour la connaissance des affaires, mais c'était un excellent homme, très désintéressé ; c'est sous lui qu'on a commencé à ne plus payer

<sup>1</sup> La famille de Werdt est une famille patricienne bernoise.

<sup>2</sup> Samuel-Frédéric Fasnacht, bailli de Morges de 1762 à 1768.

les emplois qui étaient à la nomination du baillif, comme cela se faisait auparavant, entre autres ceux d'assesseurs baillivaux qu'on payait jusqu'à 100 louis, quoiqu'ils n'en rapportassent pas deux par an <sup>1</sup>.

M. Fasnacht était un riche négociant de Berne, parent de la famille Lentulus ; elle l'avait fait entrer dans les Deux-Cents. Il avait cherché à avoir le bailliage de Morges surtout à raison de ses relations de parenté avec ma mère, comptant sur les lumières de mon père pour l'administration ; il l'avait donc rétabli dans la recette, lui montrait une grande confiance et, comme il allait rendre ses comptes à Berne, il me prit avec lui et me traita comme son enfant.

Nous n'arrivâmes que le troisième jour. Le premier, tant que le jour dura, je fus fort content, quoique la terre fût couverte de neige ; j'étais distrait par les objets nouveaux ; je fus frappé, au-dessus de Lausanne, du chemin du Jorat qui était de pièces de sapin couchées en travers, les unes à côté des autres, comme certains chemins du Nord ; on travaillait dans ce temps-là à refaire cette route, qui était très mauvaise et fort escarpée <sup>2</sup>.

Arrivé le soir à Moudon, où nous couchâmes, étant rendu à moi-même, ne me retrouvant plus au milieu des miens, n'ayant plus ma pauvre Marion pour penser à mes petites affaires, la réflexion commença à venir ; j'étais donc séparé de tous ceux que je chérissais, et séparé pour des siècles, car deux ans à mon âge étaient des siècles ; je soupai peu et, retiré dans ma chambre, je pleurai amèrement en me déshabillant ; le sommeil fit bientôt place aux larmes <sup>3</sup>, et les objets nouveaux du lendemain produisirent de nouveau leur effet.

Une circonstance assez singulière est une partie de whist qu'on me fit faire à Moudon en attendant le souper : M. le baillif y eut la visite de M. l'architecte Burnand <sup>4</sup>, connaissance de mon père ; ne sachant comment tuer le temps, il proposa un whist ; mais on n'était que trois, M. Fasnacht, M. de Wert et M. Burnand ;

---

<sup>1</sup> On trouvera de précieux renseignements sur l'administration du bailli Fasnacht, décrite par lui-même, dans l'étude de M. EMILE KÜPFER, *Le mémorial d'un bailli de Morges au dix-huitième siècle*, R. H. V., 1947, p. 65 à 78.

<sup>2</sup> Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, LL. EE. ont fait de grands efforts pour améliorer l'état des routes.

<sup>3</sup> Il faut lire : Les larmes firent bientôt place au sommeil.

<sup>4</sup> Abram-Daniel Burnand (1716-1799).



on ne connaissait pas alors le whist à trois ; comment faire ?

— Mon cher Henry, me dit le bon M. Fasnacht, ne savez-vous pas jouer ?

— Je connais bien les cartes et j'ai joué avec mes sœurs de certains jeux.

En effet, ces jeunes demoiselles avaient pris une passion du jeu qui leur donnait l'air de grandes personnes, et m'avaient souvent mis de leur partie. C'en fut assez, me voilà moi, enfant de dix ans, jouant gravement le whist avec un baillif, un conseiller de Moudon, et un élégant Bernois. On m'assura que cela n'allait pas trop mal, on eut au moins la bonté de ne pas s'appesantir sur mes fautes, et les choses s'arrangèrent de manière qu'à la fin de la partie, je me trouvai avoir gagné quelques batz.

A Payerne, nous dînâmes chez le gouverneur, circonstance dont je ne parlerais pas si ce gouverneur n'avait pas été M. de Sacconay<sup>1</sup>, dont le nom rappelle un trait de notre histoire. On sait que le gain de la bataille de Willmergen de 1712 fut essentiellement dû à un de Sacconay, gentilhomme vaudois, officier distingué. On sait aussi qu'on lui donna pour récompense la bourgeoisie de Berne, distinction alors unique, qui paraissait au reste ne devoir pas lui être très utile puisque c'était un vieux garçon dont la postérité devait probablement s'éteindre avec lui. Il ne voulut pas qu'il en fût ainsi ; il se maria et le gouverneur de Payerne dont il s'agit fut le fruit de ce mariage ; moins chanceux que son père, il ne laissa que des filles.

Enfin me voilà à Berne. J'y avais un grand-oncle, propre frère de ma grand-mère maternelle, le banneret Lentulus<sup>2</sup>, qui n'avait point d'enfants et occupait avec sa femme une maison entière. Il semblait assez naturel qu'on m'eût adressé à lui et qu'il m'eût reçu dans son ménage, que je n'aurais pas fort augmenté, pendant quelques jours que je devais rester pour voir Berne. Mais la distance qui existait entre un banneret de Berne et un Morgien était telle qu'elle effaçait les relations du sang, et pendant la semaine que je restai à Berne, je ne pus avoir l'honneur d'être admis qu'une fois à l'audience de ce grand personnage, qui était en effet d'une taille telle qu'il touchait presque le plafond, à la vérité

---

<sup>1</sup> Marc-Charles-Frédéric de Sacconay (1714-1788), gouverneur de Payerne de 1763 à 1769, fils du général Jean de Sacconay (1646-1729).

<sup>2</sup> Robert-Scipion Lentulus (1685-1766).

assez bas, de son appartement. Un froid bonjour fut à peu près tout ce que j'en obtins ; je ne sais même s'il me demanda des nouvelles de ma mère. Il me reçut debout au milieu de la chambre, et à peine la porte était-elle fermée pour m'introduire que je la rouvris pour sortir.

On croira peut-être qu'il était mal avec mes parents, pas du tout ; ma mère avait demeuré assez longtemps chez lui après la mort de son père ; elle s'y était fait chérir et y avait formé des relations agréables. Son oncle avait vu son mariage de très bon œil, mais un parent du Pays de Vaud était alors pour un conseiller bernois un être d'une espèce différente ; aussi, quoique ma mère à sa mort eût été une de ses héritières intestat, elle eut si peu de part à son héritage qu'il n'était pas même question d'elle dans son testament.

Je dois dire cependant que si l'on pouvait faire à la plupart des Bernois le reproche que je fais ici à ce parent assez proche, il y avait bien des exceptions à faire, et elles étaient devenues plus communes dans les années qui ont précédé notre révolution.

Je dois surtout mettre dans les exceptions un autre parent de ma mère, son cousin germain, neveu du banneret, qui non seulement m'a toujours cordialement accueilli, mais encore à qui j'ai eu beaucoup d'obligations.

C'était alors un jeune homme d'environ vingt-cinq ans, fils d'un vieux major au service d'Autriche, qui s'était retiré sans fortune ; il était orphelin et vivait dans une chétive pension, occupé du matin au soir, comme tous les jeunes Bernois qui se vouaient aux emplois, à la Chancellerie ; il me prit chez lui, me fit partager son lit et sa table et fut pour moi un véritable frère ; ce fut lui qui me mena chez son oncle le banneret.

Je restai donc là environ une huitaine de jours, pendant lesquels je m'aguerris un peu avec le monde, et je commençai à prendre plus d'assurance. Le bon monsieur Fasnacht me mena faire une visite à un mien parrain, le trésorier Ougspourguer <sup>1</sup>, avec la femme duquel ma mère s'était liée. « Je crois que je suis votre parrain », me dit monseigneur le trésorier, lorsqu'on me présenta à lui ; ce fut un des autres accueils dont je fus honoré.

---

<sup>1</sup> Béat-Sigismond Ougspourger (1702-1771).

La femme de ce magistrat, au contraire, et une autre dame, qui toutes deux avaient formé et soutenu des relations avec ma mère, m'en firent un très amical et m'entretinrent avec beaucoup d'intérêt de leur amie et de sa famille.

Je devais aussi trouver à Berne des camarades ; la pension de De Montcenix avait eu plusieurs jeunes Bernois des premières familles, entre autres deux fils de l'avoyer Sinner, des de Watterville, etc. ; je comptais un peu sur ces connaissances qui, à la vérité, avaient deux ou trois ans de plus que moi, mais avec lesquels j'avais souvent polissonné à Morges ; j'eus encore ici du mécompte, ils se jugèrent, à part un seul, et trop grands seigneurs et trop grands garçons pour me reconnaître. Je fus donc réduit à courir la ville pour aller voir les ours et les autres curiosités avec un domestique de confiance auquel me remit mon cousin Lentulus, et ce fut tant mieux car les mauvaises mœurs étaient alors telles à Berne qu'elles avaient gagné les jeunes gens de mon âge<sup>1</sup> ; j'eus lieu de m'en convaincre par tout ce que me dit celui d'entre eux qui voulut bien me reconnaître.

Je partis pour Aarau sous la conduite du gendre du D<sup>r</sup> Schaffner chez lequel j'allais demeurer ; il avait amené à Berne sa belle-sœur, que M. Fasnacht ramenait à ma place à Morges.

J'arrivai pour dîner dans mon nouveau gîte. Oh ! quelle triste soirée, et quels tristes jours pour moi que les premiers qui suivirent et combien je pleurai ! J'étais cependant chez de très bonnes gens, qui me reçurent fort bien et qui, sauf la mère, parlaient français ; mais ce n'était pas mon chez-moi, ce n'était pas mon père, ma mère, mes sœurs, mon genre de vie, mes habitudes ; tout était changé et tout me paraissait si extraordinaire que je me trouvais dans un nouveau monde ; tous ces visages m'étaient étrangers, et le bon docteur, mon nouveau Mentor, était dans un état peu propre à attirer un enfant.

Il était paralytique, toujours assis dans un fauteuil, d'où il ne pouvait se remuer qu'à l'aide d'un bras pour faire un ou deux tours de chambre. Il avait étudié en médecine à Halle, et s'il y avait fait de bonnes études, elles se ressentaient de l'apoplexie qui l'avait frappé, et les miennes s'en ressentirent de même par

---

<sup>1</sup> On connaît l'épisode de la visite de Casanova aux bains de la Matte ; cf. PIERRE GRELLET, *Les aventures de Casanova en Suisse*, Lausanne, 1919, p. 56-58.

contrecoup. De sept en quatorze, il m'appelait pour traduire un peu de Salluste, mais les morceaux difficiles ne l'embarrassaient guère moins que moi, et par-dessus le marché l'explication française qu'il m'en donnait aurait eu aussi le plus souvent besoin d'une traduction, cette langue ne lui étant pas très familière.

Je prenais d'ailleurs des leçons d'allemand chez un régent, bon homme qui m'avait pris en affection ; j'étais là confondu avec une huitaine d'enfants vaudois et neuchâtelois, la plupart fils de voituriers de quelques-unes de nos petites villes, élevés pour cet état, c'est-à-dire assez mal, quelques-uns pleins de vermine, que j'y gagnai, en sorte que vraiment je n'étais pas à une très bonne école.

L'éducation reçue dans ma famille était trop différente de la leur pour que je pusse me livrer à leur ton et à leurs manières, en sorte que, quoique assez désœuvré, lorsque j'étais hors de l'école, je ne les voyais guère que là, ce dont ils ne me voulurent pas trop de mal ; car si je ne me familiarisais pas avec eux, d'un autre côté, je leur montrais de l'intérêt et jamais de la hauteur.

Cette conduite ne put être chez moi l'effet du raisonnement, on ne raisonne guère à l'âge que j'avais ; elle fut sans doute l'effet d'une espèce d'instinct ; mais y ayant réfléchi dans la suite, je ne pus que la trouver très bien calculée, et elle m'a toujours servi de règle dans le reste de ma vie, toutes les fois que j'ai eu des relations à soutenir avec des hommes dont les mœurs et l'éducation étaient peu soignées. Un ton d'intérêt et de bonté sans trop de familiarité m'a toujours réussi ; comme je me suis aussi toujours très bien trouvé vis-à-vis des classes supérieures de manières simples et réservées, sans roideur, à plus forte raison sans morgue ou sans basse prévenance. Prévenir les premiers, attendre de l'être par les seconds, le tout dans une sage mesure, en un mot se tenir à sa place, c'est là toute l'affaire.

La famille de mon docteur se composait de sa femme, grosse et petite Zuricoise<sup>1</sup>, très bonne personne, uniquement occupée de son ménage, et ne sachant pas un mot de français, d'une grande fille d'une vingtaine d'années, qui avait appris le français et les belles manières à Yverdon, n'était pas mal de figure, quoique très brune, et qui me traita en frère cadet, c'est-à-dire en enfant

---

<sup>1</sup> Anna-Margareta Wolf (1708-1796) ; renseignement de M. G. Boner, à Aarau.



gâté ; enfin d'un fils de quatre ou cinq ans plus âgé que moi. Ce fils avait été assez mal élevé, abusant de la faiblesse de sa mère et de l'état de son père, il se moquait assez ouvertement de leurs préceptes et de leurs remontrances ; il abusait de même du nombre d'années qu'il avait de plus que moi, sinon pour me maltraiter, au moins pour me vexer et me chicaner. Heureusement, dans les premiers temps de mon séjour, je le voyais assez peu parce qu'il était en apprentissage de commerce chez son beau-frère Gunzbach. Ses parents d'ailleurs me protégeaient toujours contre lui, connaissant assez ses mauvaises dispositions. Je ne parle pas de la fille cadette qui me remplaçait à Morges, ni d'une aînée, fille d'un premier lit et femme de ce M. Gunzbach.

Le genre de vie était bien différent de celui d'aujourd'hui, même différent de celui qu'on avait alors à Morges. On dînait ici à midi, et on soupait à huit heures du soir, au lieu qu'à Aarau on dînait à onze, on goûtait du thé à trois et on soupait à sept. A neuf heures on allait coucher. Il y avait d'ailleurs de certains usages qui frapperaient d'autant plus à présent qu'ils me frappèrent déjà à cette époque. L'un entre autres n'annonçait pas un grand goût de propreté, et cependant sur tout le reste on n'en manquait pas. Chacun avait son service à table, se servait dans les plats avec sa propre cuillère, puis enveloppait le tout dans sa serviette sans le faire laver, se contentant de l'essuyer tant bien que mal. Après les premiers jours, je me trouvai assez bien, peu d'occupation, assez de liberté, bien vu dans la famille ; à mon âge il y avait là de quoi être très content ; on contracte vite de nouvelles habitudes et les anciennes sont bientôt oubliées. Un événement malheureux survenu dans la famille de mon docteur influa d'une manière fâcheuse sur son état, me rendit encore plus oisif et par là même ne rendit pas mon sort plus désagréable, au contraire. Mon docteur avait fourni des fonds à son gendre et formé une société de commerce avec lui. Tout à coup ce gendre se trouva au-dessous de ses affaires, manqua et entraîna la faillite de mon bon M. Schaffner. On le fit partir avec une partie des siens et moi pour la campagne, pendant qu'on arrangeait ou liquidait.

Cette campagne était la cure de Rupperswyl, village au bord de l'Aar, entre Aarau et Brugg, où Madame avait une sœur mariée

au ministre <sup>1</sup>, plus grand chasseur que prédicateur, d'ailleurs brave homme qui me prit en grande affection et m'aurait volontiers appris l'art de la chasse qu'il paraissait bien posséder, mais pas du tout à lire Horace et Virgile, dont il se rappelait, je crois, à peine les noms.

Je n'avais donc plus dans ce village même des leçons d'allemand, celles de mon docteur devenaient toujours plus rares, surtout vu les circonstances où il se trouvait ; ainsi j'étais tout le jour sans faire autre chose que courir la campagne et baguenauder. J'étais heureusement chez de très braves gens et éloigné de toute mauvaise compagnie ; si donc cette oisiveté fut très nuisible à mon avancement dans les études et favorisa mon indolence naturelle, elle ne le fut pas à mes mœurs.

Ce désœuvrement dont mes parents s'aperçurent peut-être trop tard les engagea enfin à me faire revenir, et peu de temps après notre retour à Aarau ils me rappelèrent auprès d'eux. Je revins tout seul par la seule voiture périodique publique qui existât alors en Suisse ; on l'appelait : le *coche*. C'était une lourde voiture à six places suivie d'un fourgon portant les marchandises, allant à petites journées une fois la semaine de Berne à Genève, et dans la Suisse allemande.

Je me trouvai là entre autres en compagnie d'une demoiselle de vingt à vingt-cinq ans, assez jolie, allant pour élever de jeunes personnes dans une famille bernoise. Courtisée par les autres voyageurs, bonnes gens, mais d'assez mauvais ton, elle se rapprocha de moi et me prit sous sa protection. A Murgenthal, où nous couchâmes, où l'auberge était pleine et où il n'y avait pas de chambres à un lit, elle me réserva pour son compagnon de chambre et nous nous couchâmes très modestement et innocemment chacun dans son lit, où pour mon compte je dormis toute la nuit aussi profondément que je l'aurais fait seul dans ma chambre.

Je restai quelques jours à Berne où je logeai à la Couronne ; on m'avait recommandé d'y faire quelques visites ; j'avais pris un peu plus d'assurance, et j'allai me présenter seul sans trop de gaucherie chez ces vieilles dames ou ces graves magistrats qu'on m'avait indiqués.

---

<sup>1</sup> Johann-Heinrich Steinegger, de Zofingue, pasteur à Ruppertswil de 1753 à sa mort, en 1778 ; il avait épousé Anna-Elisabeth Wolf, de Zurich. (Renseignements obligeamment communiqués par M. G. Boner, des Archives d'Etat, à Aarau.)

J'eus une grande joie à revoir Morges et mes parents ; s'ils me trouvèrent grandi, ils ne durent pas me trouver beaucoup plus avancé en connaissances qu'à mon départ ; j'avais appris à lire l'allemand, à l'écrire, et si j'en savais quelques mots, je ne pouvais pas soutenir la conversation ; d'un autre côté, j'étais plutôt moins avancé pour le latin et le grec ; à la vérité je n'avais pas douze ans<sup>1</sup>, et j'avais encore du temps devant moi ; les dix à onze mois que j'avais passés à Aarau n'étaient pas moins un temps à peu près perdu.

Il s'agissait de ne pas continuer à le perdre et de faire quelque chose ; on me remit donc chez mon précédent maître De Montcenix, ce qui fut un grand sujet d'affliction pour moi ; je recommençai ainsi mes études de plus belle ; les premiers temps furent pénibles, j'étais déshabitué à travailler. Cependant je trouvai De Montcenix plus traitable, et moins rude, peut-être à cause des reproches qu'il avait reçus de plusieurs pères qui avaient retiré leurs enfants. Quoi qu'il en soit, peu à peu, je m'accoutumai au travail et je pris plus de goût à l'étude, en sorte qu'une année ou deux après que j'eus recommencé, mon père m'ayant proposé une place que lui offrait pour moi mon baillif, M. Fasnacht, dans sa maison de commerce à Berne, je témoignai de la répugnance à l'accepter, préférant suivre, et il n'insista pas.

L'âge des passions commençait, et si, Dieu soit loué, elles ne m'ont jamais emporté au-delà de ce que prescrivent la probité et l'honneur, je n'ai été rien moins qu'étranger à leurs illusions. J'en ressentis la première étincelle un peu vive un soir que je revenais de chez De Montcenix avec mes livres sous mon bras. Ce moment ne s'est jamais effacé de mon souvenir et son souvenir ranime encore mes vieux ans.

Je filais le long du rang inférieur des maisons de la Grand-Rue, allant chez moi, lorsqu'à l'angle de la place du marché, vers les Halles, je rencontrai une jeune personne dont la taille, la figure, la démarche, tout l'ensemble en un mot me frappèrent au point de me faire arrêter pour la suivre des yeux. Elle traversait la Grand-Rue, se rendant chez une dame Chabran-Johannot<sup>2</sup>, à peu près vis-à-vis des arcades.

<sup>1</sup> Treize, en réalité ; cf. ci-dessus, p. 21, note 2.

<sup>2</sup> Jeanne Johannot avait épousé le réfugié Jean Chabran avant 1739 ; ils eurent à Morges cinq enfants de 1739 à 1746.

Je vois encore sa robe de soie à raies vertes et jaunes, c'était véritablement une des nymphes que m'avait dépeintes la fable : j'ignorais qui elle était. J'appris bientôt que c'était M<sup>lle</sup> Henriette Johannot, encore vivante<sup>1</sup>, arrivée la veille d'Annonay chez sa sœur mariée à Morges, M<sup>me</sup> Johannot<sup>2</sup>; elle était venue pour s'instruire pour la communion. Liée ainsi que son autre sœur Mion, qui était aussi à Morges, avec mes sœurs, l'occasion de la voir fréquemment ne me manqua pas, et la première impression qu'elle m'avait faite, loin de diminuer, ne fit au contraire qu'augmenter ; ce fut de ma part une vive et profonde inclination.

J'étais trop petit garçon pour elle, qui avait une couple d'années de plus que moi, pour que, si elle s'en aperçut, ce qui n'est pas douteux, elle dût y être fort sensible. Mais à mon âge de treize à quatorze ans, être en société avec la beauté de mon choix le plus souvent possible, la voir, être sinon payé de retour, au moins reçu avec bienveillance et vraisemblablement sans conséquence, c'était tout ce qu'il en fallait pour me rendre content et heureux.

Cette belle inclination prit peut-être bien un peu sur le temps que j'aurais dû donner aux études, elle eut d'un autre côté cet heureux effet, c'est que la famille de M<sup>lle</sup> Johannot étant liée avec celle de De Montcenix, j'avais à cœur que celui-ci ne pût faire que mes éloges, et l'idée que le plus sûr moyen de faire ma cour était de me distinguer par mon mérite me donna de l'émulation et me détourna du mal.

Quand dans la suite je lus dans Rousseau<sup>3</sup> l'histoire de son jeune Anglais déchirant à Venise ses manchettes qu'il jeta au feu, et la conséquence qu'en avait tirée le philosophe, ma propre expérience m'en prouve la justesse. M<sup>lle</sup> Johannot était à mes yeux une divinité à laquelle je rapportais tout ce que je faisais ; l'apercevoir seulement était pour moi un de mes plus grands plaisirs ; aussi dans cette espérance avais-je soin, en allant chez De Montcenix et en revenant, de passer toujours par la petite rue où elle demeurait, quoique lui et moi demeurassions aux deux extrémités de la grande. Quel heureux temps que ce temps-là ! Outre

<sup>1</sup> A la date de 1822 où Monod écrit ses « Souvenirs ».

<sup>2</sup> Anne Johannot, d'Annonay, avait épousé Jean Johannot, de Morges ; ils eurent une fille, Anne-Françoise-Esther, à Morges, le 13 octobre 1772. (A. C. V., Eb 86/7, p. 286.)

<sup>3</sup> ROUSSEAU, *Emile*, livre V ; dans *Œuvres complètes* (Hachette), t. II, p. 442.



les fréquentes petites sociétés où je la rencontrais et auxquelles j'étais fort assidu, tous les soirs en été, après souper, toute la jeunesse se rendait sur la promenade, et là je passais une ou deux heures délicieuses jusques après les dix heures à danser des rondes ou entendre sa voix extrêmement agréable nous chanter les airs des opéras nouveaux, qui commençaient à cette époque à remplacer ceux du vaudeville.

Les parents ne permettraient plus aujourd'hui à leurs enfants des deux sexes, laissés à eux-mêmes, ces promenades nocturnes, et cependant j'atteste que tout s'y passait dans la plus parfaite innocence, quoique avec une grande familiarité ; c'était des espèces de réunions de famille, et si, ainsi qu'on peut en juger par moi, on y éprouvait d'autres sentiments que des sentiments fraternels, les mœurs étaient si honnêtes qu'on s'y conduisait absolument comme on le fait entre frères et sœurs.

Pures jouissances de la jeunesse ! votre souvenir est pour l'âme du vieillard comme le parfum des fleurs au retour du printemps. Il lui donne encore un doux sentiment de l'existence. Je passais ainsi doucement ma vie, sans aucun sujet réel de peines, mais est-on jamais parfaitement heureux ? Ce collège, ces leçons journalières, cette obligation d'étudier, d'apprendre par cœur, c'était là ma croix ; cependant je faisais bien ma tâche ; on était content de moi, quelques objets de mes études ne me déplaisaient pas. Qu'est-ce donc que j'avais à désirer ? De n'être plus un enfant, d'être un grand monsieur, maître de ma personne et de mes actions, en un mot d'avoir vingt ans, car à vingt ans je croyais qu'on était tout cela, et qu'on était parfaitement heureux. C'est ainsi que l'imagination dans l'enfance vous porte toujours en avant, elle ne vous montre que les roses de l'avenir et vous en cache les épines.

On occupait alors les jeunes gens de beaucoup moins de choses qu'à présent, et les parents suivaient beaucoup moins leurs études. J'apprenais le latin et le grec, le catéchisme, un abrégé d'histoire universelle en latin, la géographie, et j'avais commencé un cours de belles-lettres d'après Batteux<sup>1</sup>. Il n'était d'ailleurs point question pour les écoliers de mon âge de mathématiques ou de sciences exactes.

---

<sup>1</sup> L'abbé Charles Batteux (1713-1780), auteur d'un *Cours de Belles-lettres* (1750) et de *Principes de littérature* (1777).

J'avançais ainsi tout doucement d'une manière assez satisfaisante, lorsqu'on me retira tout à coup de chez De Montcenix.

Le ministre Mandrot <sup>1</sup>, ami de mon père, lui fit une proposition qui parut si avantageuse pour moi que mon père l'accepta. Ce ministre, esprit actif, homme à moyens et ne manquant pas d'une certaine instruction, avait résolu de retirer son fils unique du collège, où il étudiait chez le ministre Guex <sup>2</sup>, alors principal, avec Mayor <sup>3</sup>, maintenant retiré à Lully, et Forel <sup>4</sup>, père de ceux qui sont à Morges, tous trois de la même volée, mais moins avancés que moi dans leurs études. Il voulait nous réunir chez lui tous les jours, nous y donner lui-même gratuitement les leçons ou les cours que nous aurions dû suivre pour être en état d'embrasser une vocation, et, ce moment arrivé, nous conduire lui-même en Italie, en France et en Angleterre, où nous aurions voyagé quelque temps à frais communs.

Ce plan était sans doute fort attrayant, nous restions chez nous sous les yeux de nos parents à l'époque dangereuse de la naissance des passions, notre éducation se faisait à peu de frais, et le voyage qui devait la terminer lui donnait le dernier vernis. Il était donc bien naturel que mon père acceptât avec empressement et reconnaissance un projet qui semblait devoir m'être si utile, et par là même si bien remplir son but. Cet arrangement se présentait d'ailleurs à propos ; De Montcenix voulait hausser le prix de sa pension, ce qui déplut et fit que je le quittai assez brusquement. Je pris pendant quelques mois des leçons particulières de M. Guex en attendant l'époque où mes nouveaux camarades devaient sortir du collège.

Tous ces changements me plurent assez ; ce qui est nouveau est volontiers du goût de la jeunesse ; puis le voyage que je voyais en perspective dans quelques années me riait singulièrement. Eh bien ! ce qui paraissait devoir m'être si avantageux fut pour

---

<sup>1</sup> François-Samuel Mandrot (1723-1812), consacré en 1746, second pasteur à Morges de 1768 à 1812. Le seul de ses deux fils qui ait vécu est Samuel-Jean-Antoine, né à Morges le 29 octobre 1753.

<sup>2</sup> Jean-Vincent-Samuel Guex (1734-1822), consacré en 1760, principal du collège de Morges, puis pasteur à Morges de 1772 à 1822.

<sup>3</sup> David-Louis-Samuel Mayor, baptisé à Morges le 16 juillet 1754, fils de Louis-Rodolphe Mayor, seigneur de Lully et assesseur baillival à Morges, et de Livie Crinsoz.

<sup>4</sup> François Forel, né le 17 février 1755 à Morges, mort en 1799.

moi une perte réelle de temps et rendit mes études par là même très superficielles.

Jusques alors j'avais été toujours associé à des camarades plus âgés que moi, et j'étais plutôt en avant qu'en arrière d'eux. Je me trouvais avec des amis plus jeunes d'un à deux ans et plus faibles que moi ; il fallut donc commencer par m'arrêter et en quelque sorte par rétrograder.

Ensuite notre nouveau maître, qui avait à la vérité fait dans son temps d'assez bonnes études à Genève, ne s'en était plus guère occupé depuis qu'il avait été consacré, avait peu ou point suivi les progrès des sciences, et n'en avait même approfondi aucune ; il était donc difficile qu'il nous en fît faire beaucoup. Enfin c'était un homme d'un caractère vif et ardent, s'occupant beaucoup de tout ce qui l'environnait, peu fait par là même pour rester assis des heures à faire le pédagogue ; il s'ennuya bientôt de ce rôle, et adieu l'exactitude et la régularité sans lesquelles il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, que des jeunes gens fassent de bonnes études ; il faut pour cela de la suite.

Il ne fut plus question de grec, ce que nous fîmes de latin fut assez peu de chose, et j'en appris un peu plus dans la suite en lisant quelques auteurs par le plaisir que j'y trouvais. Un peu de géométrie, encore moins d'algèbre, une teinture de physique, de cosmographie et de droit naturel, mais rien d'achevé.

Ce qui me profita le plus fut un exercice très utile que nous fit faire M. Mandrot pour nous former le style ; il nous donnait souvent quelque sujet à traiter ; nous devions de plus faire chaque dimanche l'analyse du sermon que nous avions entendu ; tout le reste nous occupait assez peu.

Ainsi s'enfuirent six ou sept des précieuses années de mon adolescence, environ de quatorze à vingt ans, de ces années faites surtout pour se meubler la tête de toutes les connaissances qui doivent si fort contribuer à l'agrément et au bonheur du reste de vos jours, ainsi s'enfuirent ces six à sept années en ne me laissant qu'un aperçu que deux ou trois ans auraient pu me donner.

Si ce temps fut assez mal employé pour la science, il le fut mieux pour le plaisir.

Mon inclination continuait et résista même pendant quelque temps à l'absence. M<sup>lle</sup> Johannot, après avoir passé deux ou trois



ans à Morges, s'en retourna à Annonay ; ma désolation fut grande. Je vois encore ma morne tristesse la veille de son départ, qu'elle passa chez mes sœurs.

Mais enfin le temps fit son effet ; une année ou deux, à seize ou dix-huit ans, sont un temps bien long ; je n'oublierai cependant jamais ce premier objet de mes inclinations, seulement à la passion succéda un sentiment d'intérêt et d'amitié que j'ai toujours conservé pour cette aimable personne.

Un autre chagrin, que j'éprouvai quelque temps après ce départ, fut la mort de ma sœur cadette. Il était difficile d'unir, à une sensibilité exquise et un cœur aimant, plus d'amabilité et d'esprit. On se réunissait en famille pour lire les lettres qu'elle écrivait pendant quelques absences qu'elle fit ; elles étaient de la plus piquante originalité et en même temps du naturel le plus parfait. Une maladie de langueur, suite, à ce que l'on eut lieu de croire, de la peur que lui causa une alarme de feu chez M. Muret-Vionnet<sup>1</sup>, derrière chez nous, la fit périr à l'âge de vingt ans en 1770<sup>2</sup>, après avoir traîné deux ou trois ans. Ce qu'il y eut encore de plus fâcheux, c'est que cette mort fut cause de celle de mon excellente mère.

Cette femme en apparence si froide avait une sensibilité si profonde et un cœur tellement maternel que, ne voulant confier les soins de sa fille à personne, elle voulut absolument dès le commencement de son mal la garder dans sa chambre, et même dans un temps l'avoir dans son lit. Elle gagna ainsi le même mal, et ayant vu que les consultations des médecins les plus habiles et de Tissot<sup>3</sup>, les remèdes de toutes les espèces, depuis les plus recherchés jusqu'aux plus communs, avaient été inutiles pour sa fille, elle refusa absolument, lorsqu'elle la vit morte, d'en prendre aucun, et je doute au reste qu'aucun l'eût sauvée. Elle languit encore deux ans, au bout desquels, en 1772, elle alla la rejoindre, paraissant s'en réjouir<sup>4</sup>.

Près d'expirer, tout à coup comme se réveillant, elle demanda qu'on lui lût le psaume qui commence, autant que je me le rappelle, par ces mots : « Comme un cerf altéré brame »<sup>5</sup> ; elle ferma

<sup>1</sup> François-Louis-Daniel Muret (1731-1814) avait épousé à Lavigny, le 4 mars 1757, Catherine-Françoise Vionnet.

<sup>2</sup> Anne-Salomé ou Nanette Monod mourut à Morges le 27 septembre 1770.

<sup>3</sup> Auguste Tissot (1728-1797).

<sup>4</sup> Catherine-Marie Monod née Perronet mourut à Morges le 28 avril 1772.

<sup>5</sup> C'est le début du Psaume 42.



ensuite les yeux, et un moment après n'existait plus. Pour aider à sa respiration, on avait essayé de la relever comme assise dans son lit ; je la tins longtemps dans cette attitude, soutenant ses coussins ; elle finit ainsi dans les bras de son fils. J'avais dix-neuf ans, c'était la première personne que je voyais mourir et c'était ma mère ; je pris mal. Encore maintenant, en me retraçant cette scène, des larmes tombent de mes yeux.

Ma sœur l'avait soignée comme elle-même avait soigné son autre fille ; aussi, malgré les précautions qu'on avait prises, sa santé s'en ressentit au point de faire craindre que ma famille ne dût sa perte aux sentiments d'amour qui l'unissaient. Heureusement, sa bonne constitution prévalut. Ces deux morts eurent lieu dans la nouvelle maison qu'avait bâtie mon père, qui est la nôtre de la petite rue, la première assez peu de temps après que nous y fûmes établis. C'était, il semble, d'assez mauvais augure, cependant nous n'avons pas eu lieu de regretter l'ancienne.

Sauf ces sujets de peine, qui chez les jeunes gens, vifs dans les premiers moments, s'effacent au bout de peu de temps, je continuais à mener un genre de vie assez agréable. Lié avec mes trois camarades, nous fûmes longtemps les seuls cavaliers d'une société de jeunes dames de notre âge, où nous nous amusions beaucoup. Très gai, très plaisant, ce qu'on n'imaginerait pas en me voyant maintenant, j'étais très bien avec toute la jeunesse ; honnête et de mœurs douces, l'âge mûr m'accueillait.

Nous jouissions d'une grande liberté et nous n'en abusions pas. Tous les dimanches et la plupart des jours sur semaine, nous nous réunissions le soir, et plus souvent nous nous voyions, plus nous désirions de nous revoir. Il n'était pas question de cartes, c'était des jeux, c'était des danses, aussi on avait surnommé notre société la société des cabrioles. On ne s'y occupait cependant pas uniquement de sauts, c'était alors la mode de jouer la comédie en société, ou des proverbes ; nous jouions souvent de ceux-ci, dont nous arrangions nous-mêmes le canevas, puis chaque acteur débitait son rôle d'après ce qui lui venait dans la tête. Il y en avait d'assez insignifiants ; à force d'exercice on était parvenu à en jouer qui ne manquaient point de comique et d'originalité ; c'était vraiment un plaisir utile en même temps qu'il nous amusait beaucoup. Il est bon de dire au reste qu'il n'était pas question de jouer sur le théâtre et devant d'autres spectateurs

que la société, dont une partie fournissait à la troupe et l'autre au parterre.

Le cœur était pour beaucoup dans tous ces amusements. Chacun de nous avait sa belle, mais nous étions de vrais Céladons ; on ne s'expliquait que par un respect qui tenait de l'adoration ; c'était un empressement très marqué, une préférence pour danser, pour donner le bras, pour accompagner. Les romans que nous lisions, ceux entre autres de M<sup>me</sup> Riccoboni <sup>1</sup>, qui paraissaient alors, l'*Héloïse*, donnaient à la jeunesse une tournure un peu romanesque, et nous avions une telle idée du beau sexe, qu'à nos yeux douter de l'innocence ou même de la pureté angélique de nos dames eût été un crime. Il faut ajouter que leur ton répondait généralement à notre opinion, à une grande familiarité se joignait la plus grande décence ; aux préférences que nous témoignions, on répondait bien par quelque attention, on était loin de repousser notre empressement, mais le tout se bornait à s'entendre sans se rien dire, et l'on jouissait autant ou plus de cette mystérieuse intelligence qu'on ne l'eût fait d'une cour avouée, à plus forte raison d'un succès réprouvé par l'honnêteté.

On pourra rire de mœurs aussi simples, taxer même, si l'on veut, cette simplicité d'ineptie, il n'est pas moins vrai que pour le plus grand bonheur de la jeunesse de mon pays, je désire que sa conduite sur ce point soit semblable à la nôtre, et se prolonge ainsi jusqu'au temps du mariage. Ce sera le moyen ainsi d'éviter beaucoup d'écarts, tout en ayant de douces jouissances.

Il y avait à Morges une pension de douze à quinze jeunes demoiselles, à peu près toutes de Berne, qu'on appelait le couvent ; elles venaient, comme l'on disait alors, se former au Pays de Vaud. Dans le nombre était une jeune Sinner, fille d'un des avoyers de Berne <sup>2</sup>, dont la figure, sans être remarquable, n'était pas désagréable, mais qui avait un fond de douceur et de bonté qui me plurent d'autant plus qu'elle n'avait aucun des airs qu'on reprochait aux Bernois vis-à-vis des Vaudois.

A mesure que ma grande inclination pour M<sup>lle</sup> Johannot se calmait, je me sentais entraîné vers cette nouvelle venue, et quoique je n'aie jamais senti pour elle ce que j'avais éprouvé pour

---

<sup>1</sup> Marie-Jeanne Laboras de Mézières, dame Riccoboni (1714-1792), actrice et écrivain français.

<sup>2</sup> Friedrich von Sinner (1713-1791), avoyer depuis 1771.

la première, j'avais cependant un grand plaisir à être auprès d'elle, et elle-même paraissait assez partager ce plaisir, ce qui sans doute augmentait l'attrait pour moi. La pension était dans la maison Jaïn, vis-à-vis de la nôtre ; je me rappelle qu'il se passait peu de jours, au moins dans la belle saison, que nous n'eussions une espèce de rendez-vous à la fenêtre ; nous y passions des heures entières, paraissant tous deux fort heureux de nous voir, et fort mécontents d'être interrompus ou obligés de quitter notre poste. A son départ je n'éprouvai pas le vide que m'avait laissé M<sup>lle</sup> Johannot, je sentais seulement moins d'intérêt dans la société ; je ne tardai pas à en reprendre.

J'ai dit que nous étions quatre amis ; Mayor était celui avec lequel je m'étais le plus lié, nos goûts se rapprochaient davantage ; j'allais donc souvent chez lui. J'y trouvais deux jeunes personnes, sa sœur, qui était de mon âge, n'était rien moins que jolie, mais à beaucoup de mérite joignait beaucoup d'amabilité, et sa cousine, la sœur de Forel<sup>1</sup>, devenue orpheline, moins aimable que M<sup>lle</sup> Mayor, quoique agréable, d'un autre côté extrêmement jolie et très bonne. Ces deux dames passaient pour les meilleurs partis de Morges ; si la fortune de M<sup>lle</sup> Forel était moins considérable, elle était échue ; d'ailleurs très jolie, elle était très courtisée. Je la trouvais charmante, mais je préférais sa cousine, et cette préférence devint bientôt un goût très prononcé. Je m'y attachai d'autant plus que, du vivant de ma mère, je l'avais toujours entendue faire les plus grands éloges de M<sup>lle</sup> Mayor.

Voilà donc de nouveau mon cœur rempli, et je me livrais avec d'autant plus d'abandon que mes attentions me paraissaient assez bien reçues.

Je passais ainsi mon temps d'une manière très agréable, mes études continuant tout doucement, faisant une diversion moins gênante qu'avantageuse aux plaisirs doux et purs que je goûtais.

Un événement imprévu vint tout à coup les interrompre. Le ministre Mandrot, plus ennuyé sans doute que nous des leçons qu'il nous donnait, conclut que nous en savions assez et qu'il était temps de les finir. Mais il ne fut plus question du voyage qui devait terminer notre éducation, ses vues étaient plus économiques. Son fils approchait de sa vingtième année, il n'avait pas

---

<sup>1</sup> Susanne-Marie-Charlotte Forel, baptisée à Morges le 2 septembre 1757, morte à Morges le 18 décembre 1777.

d'autre enfant, il tenait à voir sa famille se perpétuer et il jugea qu'il était temps de le marier. Il crut devoir se hâter, parce qu'il voyait là un parti avantageux pour lui tout trouvé, M<sup>lle</sup> Forel, et qu'il craignait, s'il tardait, que le père Mayor son tuteur, chez qui elle demeurait, ne la réservât pour son fils ; celui-ci, plus jeune d'environ une année que Mandrot, l'était encore trop pour que ses parents pussent penser à le marier. Il fallait donc brusquer les temps, et ne pas attendre davantage.

Le ministre Mandrot avait sur son fils tout l'ascendant qu'il cherchait à avoir sur tout ce qui l'entourait. Lui ayant fait part de ses intentions, Mandrot se prit aussitôt d'une forte inclination pour la belle qu'on lui destinait ; il me fit la confidence de ses amours, ce fut l'affaire de quelques jours, car avec son père il ne fallait pas qu'elles traînaient. La tante de M<sup>lle</sup> Forel, M<sup>me</sup> Mandrot <sup>1</sup>, fournit à son jeune parent l'occasion de faire sa déclaration, pressa sa nièce qui, toute jeune, éblouie par le brillant avenir qu'on lui promettait, commença par dire oui, puis de retour chez son tuteur, se repentit, et dit non. Ainsi, dans moins de vingt-quatre heures le mariage se trouva conclu et rompu, et la peine succéda au bonheur.

De là naquirent des brouilleries entre les Forel et les Mayor d'un côté, et les Mandrot de l'autre. Forel qui, depuis la mort de sa mère, était en pension chez le ministre Mandrot, comme sa sœur chez M. Mayor, fut obligé de quitter et vint chez mon père qui était son tuteur.

Ainsi finirent avec éclat nos leçons chez M. Mandrot, et se trouvèrent évanouis les grands avantages qu'avait semblé promettre son projet.

Cependant, si M. Mandrot nous croyait assez instruits, et crut inutile de pousser plus loin les connaissances de son fils, il n'en fut pas de même de M. Mayor et de mon père. Il fut décidé que Mayor et Forel iraient finir leur éducation à Lausanne ; quant à moi, n'ayant pas une fortune qui me permît, comme à eux, de vivre de mes rentes, mon père m'envoya à l'Université de Tubingue pour y perfectionner mes études et m'appliquer à celles du droit.

---

<sup>1</sup> Marie-Antoinette Forel (1737-1816), femme du banneret Jean-Marc Mandrot.



Ce qui le détermina pour cette université fut d'un côté la proximité, de l'autre l'idée que j'y trouverais des compatriotes de mon âge qui y étaient depuis quelque temps, et qui s'y trouvaient bien.

J'avais vingt ans révolus ; peu de jours après je fus reçu membre du Conseil des Vingt-quatre, qui était le Grand Conseil de Morges ; on m'y avait ménagé une place en procurant la démission d'un M. Warnery<sup>1</sup>, officier en France, et en quelque sorte étranger au pays. Le récipiendaire priait ordinairement un membre du Conseil des Douze, qui était le Petit Conseil, de faire un compliment de remerciement de sa part ; on trouva que je devais faire moi-même le compliment ; je le trouvai de même, ce qui ne laissa pas de me coûter beaucoup, non pour le compliment en lui-même, mais pour le débiter. J'avais toujours assez de timidité, il fallait haranguer les Douze et Vingt-quatre assemblés, le baillif et le lieutenant baillival étant présents ; l'assemblée était ainsi assez nombreuse et composée de personnes en général choisies. Je me tirai cependant assez bien d'affaire, sans trop d'assurance ni trop de timidité, et l'on me fit compliment sur mon petit discours.

Les places alors généralement recherchées dans tout le pays, quoique peu productives, l'étaient surtout extrêmement à Morges, et par-dessus tout celles des conseils et de la cour baillivale. Elles l'avaient été jadis au point que non seulement on intriguait des années à l'avance pour s'en ménager, mais que lorsqu'on prévoyait une vacance par la maladie de quelque magistrat, les candidats tenaient en quelque sorte table ouverte, où étaient reçus et fêtés tous ceux qui pouvaient leur procurer quelque suffrage ; on se permettait même quelquefois des manœuvres qui ne pouvaient rien moins qu'être avouées par la délicatesse. Il existait toujours deux partis qui luttaient à qui ferait entrer un des siens, comme du temps de César dans les cités des Gaules. De là naissaient des jalousies, des rivalités et souvent des haines profondes, qui nuisaient trop souvent à l'agrément de la société, se perpétuaient quelquefois de père en fils et avaient d'autant plus d'intensité que l'endroit était plus petit.

---

<sup>1</sup> Il y a plusieurs Warnery officiers en France et membres des 24 au XVIII<sup>e</sup> siècle ; nous n'avons pu déterminer celui dont il s'agit ici.

A la vérité les corps municipaux dans nos villes, s'étant moulés sur Berne, avaient fini par former tout autant de petites aristocraties qui se recrutaient elles-mêmes, s'étaient ainsi concentrées dans un certain nombre de familles, tellement jalouses de leur autorité qu'elles n'admettaient presque plus de bourgeois, et par là même de familles aptes aux emplois. Lors même qu'elles le faisaient, c'était sous des conditions restrictives<sup>1</sup>. A Morges entre autres ce n'était que la troisième génération de celui qui avait été admis à la bourgeoisie qui pouvait prétendre aux emplois municipaux, et j'étais le premier de ma famille qui l'avais pu, aussi fut-ce une grande joie pour mes parents.

Il était difficile de priser à ce point les emplois sans le manifester, lorsqu'on en était revêtu, par une morgue souvent fort impertinente, et sans chercher à faire sentir son importance à ses subordonnés.

C'est ce qu'on avait reproché à nos anciens magistrats ; l'abus était même venu au point qu'il avait occasionné à peu près partout, particulièrement à Morges, une opposition de la part des simples bourgeois, d'où étaient nés plusieurs procès, à la suite desquels on avait dû revenir à plus de modération. J'entrai dans les emplois à cette époque ; ils étaient toujours assez recherchés, mais moins avidement ; je fus un des premiers qui n'allèrent pas briguer à l'avance et qui, dans la suite, lorsque j'obtins une place d'assesseur baillival, loin de la payer, comme on le faisait du temps de mon père, ne fis pas même le plus léger présent.

Ce fut dans les fêtes de Pâques 1773 que je partis pour Tubingue. Je quittai non sans quelques regrets mes parents et mes amis, ; cependant, l'idée d'un changement, de voir des pays étrangers, peut-être de me distinguer et de revenir avec la réputation d'un jeune homme de mérite firent évanouir ces regrets. L'espérance à vingt ans vous peint l'avenir si en beau !

J'avais pour compagnons de voyage deux jeunes gens de mon âge, tous deux très honnêtes, et qui n'ont pas moins assez mal fini. L'un était un Ravy<sup>2</sup>, de Bex ; il avait étudié avec beaucoup

<sup>1</sup> Voir à ce sujet EMILE KÜPFER, *Messieurs de Morges et le Bailli Albert-Frédéric d'Erlach (1736-1740)*, dans R. H. S., t. 21 (1941), p. 729 sqq.

<sup>2</sup> Georges-Ferdinand Ravy, fils du curial de Bex, Jean-Pierre Ravy, né à Bex le 3 décembre 1752, inscrit comme étudiant à Genève dans *Le Livre du Recteur* (1770) à la page 263.

d'ardeur à Genève, où l'on faisait de très bonnes études, mais il avait une tête tellement exaltée et une imagination si excentrique que ce qu'il avait appris avait plus brouillé qu'éclairci ses idées, en sorte que rien n'était simple à ses yeux, et les choses les plus communes étaient exprimées par lui en termes ampoulés et pompeux. Aussi, après avoir achevé son droit, qu'il étudia avec la même ardeur, et après être revenu chez lui, où il commença à plaider, il perdit tout à coup la raison, et vit encore au moment où j'écris, au Champ-de-l'Air<sup>1</sup>.

Mon autre camarade de voyage était un Bauty<sup>2</sup>, d'Aigle, qui avait étudié en théologie à Lausanne ; nous ne concevions pas trop pourquoi il venait continuer ses études dans une université luthérienne, il ne le savait pas trop lui-même et, à dire vrai, il ne paraissait pas savoir en effet ce qu'il voulait. Son père, riche vigneron, tout content de voir son fils devenir Monsieur le ministre, s'en rapportait à lui pour ses études, et Bauty, voyant une espèce de distinction à les faire dans une université plutôt qu'à les continuer tout simplement avec ses camarades à Lausanne, se décida tout à coup à se joindre à la colonie suisse qui étudiait en droit à Tubingue, sans réfléchir à la différence qu'il y avait entre le droit et la théologie. Il y perdit son temps, revint avec moi, alla faire le précepteur dans les pays étrangers, y épousa une femme plus âgée que lui, mais riche, qui le rendit veuf peu de temps après<sup>3</sup>.

Il revint faire parade de sa fortune, se remaria<sup>4</sup>, ne fut pas heureux, mangea le bien de ses femmes et mourut dans un état de pénurie qu'il laissa à sa famille.

Quant à moi, je n'eus qu'à me louer de mes deux nouveaux amis. Il m'arriva dans ce second voyage ce qui m'était arrivé dans le premier, lorsque j'allai à Aarau ; la première nuit que nous passâmes à Marnens fut très pénible ; je me revoyais seul au

---

<sup>1</sup> C'était l'asile d'aliénés. Georges-Ferdinand Ravy mourut à Bex le 6 juin 1837 à l'âge de quatre-vingt-six ans.

<sup>2</sup> Gédéon Bauty (1751-1820), étudiant à l'Académie de Lausanne de 1767 à 1773.

<sup>3</sup> Il avait épousé en 1785 Marie Naudy, veuve du banquier d'Amsterdam Isaac Lacoudré ; elle mourut en 1788. (*Recueil de Généalogies Vaudoises*, t. III, Lausanne, 1950, p. 192.)

<sup>4</sup> Il épousa à Moudon, en 1791, Caroline Paschoud de Daillens, fille de l'ancien commandant de l'artillerie du Bengale ; il eut d'elle quatre enfants, dont le pasteur Adolphe Bauty. (*R. G. V.*, *ibidem*, p. 192-194.)

milieu d'étrangers, livré en quelque sorte à moi-même, et je commençai à m'effrayer de cet isolement. Les distractions de la route firent leur effet ; nous fûmes bientôt, mes compagnons et moi, comme d'anciens camarades ; nous nous arrêtâmes à Berne pour y voir la fête du lundi de Pâques, cérémonie qui jouissait alors d'une grande renommée dans tout notre pays.

Tout alla fort bien tant que nous fûmes en Suisse ; nous trouvions partout des gens parlant français. Il en fut autrement dès que nous entrâmes en Souabe ; tout m'y parut si différent que je me trouvai tout à fait dans un nouveau monde, et je me crus un peu perdu ; j'arrivai donc à ma nouvelle demeure avec des idées assez noires.

J'y venais cependant très bien recommandé ; j'avais des lettres pour les deux seules familles de gentilshommes qui vécussent à Tubingue, où elles avaient je ne sais plus quels emplois de la part du duc. J'y trouvais quatre compatriotes, qu'on avait prévenus en ma faveur, et qui m'accueillirent de leur mieux. L'un était de Ribeaupierre <sup>1</sup>, de Rolle, aimable garçon qui, au lieu de s'occuper de médecine qu'il était venu étudier, ne pensait guère qu'à faire l'aimable auprès des dames de la cour, où il allait beaucoup, et à s'amuser.

Il fut tué officier général en Russie à la prise d'Ismailow, et y a laissé une famille richement établie. De Morsier <sup>2</sup>, de Perroy, Carrard <sup>3</sup>, d'Orbe et De la Harpe <sup>4</sup>, tous trois encore vivants, étaient les trois autres. J'ai continué quelques relations avec les deux premiers ; nous en contractâmes de très particulières dès les commencements, le troisième et moi ; loin de se démentir, dès lors elles se sont toujours resserrées, et nous nous sommes constamment retrouvés dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

Je crois devoir observer à ce sujet que si, pour que l'amitié puisse s'établir et se maintenir, il faut ainsi qu'on l'a reconnu les

<sup>1</sup> François de Ribeaupierre (1754-1790) ; voir sur lui P.-L. BADER, *Un Vaudois à la Cour de Catherine II, François de Ribeaupierre (Ivan Stepanovitch)*. Lausanne, Payot, 1932.

<sup>2</sup> Henri-Louis de Morsier (1752-1826), colonel au service de Hollande.

<sup>3</sup> François-Salomon-Christophe Carrard (1754-1841), juriste ; CHARLES BURNIER, dans *La Vie vaudoise et la Révolution*, Lausanne, 1902, donne de larges extraits de son journal.

<sup>4</sup> Frédéric-César de la Harpe (1754-1838) ; ce sont les débuts de la longue amitié entre Monod et la Harpe. Sur la vie de ces étudiants vaudois à Tubingue, voir P.-L. BADER, *op. cit.*, p. 18-33.



mêmes principes de probité et d'honneur, peut-être même une espèce d'enthousiasme chez les deux amis pour tout ce qui est bon et généreux, et en général une manière analogue d'envisager les objets, d'un autre côté il ne faut rien moins que le même caractère; deux caractères aussi ardents que celui de De la Harpe se seraient trop souvent heurtés; deux caractères aussi phlegmatiques que le mien se seraient peu goûtés. Nous nous excitions et nous nous tempérions réciproquement. Un moyen sûr d'ailleurs de rester toujours amis est d'exiger peu et d'accorder beaucoup, ce qui, loin d'être difficile, est naturel quand on s'aime.

Je pris une chambre dans la maison où De la Harpe en avait une. La vue en était charmante, elle s'étendait sur le Neckar et la vallée par laquelle on arrive de Suisse.

Malheureusement, elle se trouva tellement infestée de punaises que, tourmenté dans mon lit, je fus obligé de passer la première nuit à la fenêtre. Quelles tristes réflexions m'assaillirent, et qu'elle me parut longue. Si ces six à sept heures passèrent si lentement, les deux années que je devais rester à Tubingue se présentèrent à moi comme des siècles; ajoutez à cette perspective le doux souvenir du toit paternel et des agréments dont j'avais joui jusqu'alors, comparez-les avec cette vie d'étudiants fumant et tempêtant, ou pâlisant sur le Digeste et le Code, ne rencontrant que visages nouveaux, n'entendant qu'un jargon inconnu, et l'on sera moins surpris du découragement qui commença à me gagner, qui ne fit qu'augmenter, et dégénéra en véritable mal du pays, en sorte que mon père, craignant de me voir tomber sérieusement malade, préféra me faire revenir au bout de six mois.

Il y eut sans doute là une grande faiblesse de ma part, mais aussi tout le tort ne fut peut-être pas de mon côté. Le saut qu'on me fit faire fut trop brusque; à vingt ans on ne change pas d'habitude aussi facilement qu'à dix ou douze, et l'on ne peut guère espérer de les déraciner promptement toutes à la fois. Il eût fallu m'accoutumer peu à peu à vivre loin de l'aile paternelle, et à voler seul, il eût fallu s'y prendre plus tôt et ne pas me lancer tout à coup au milieu de cette mer inconnue, avant de m'avoir appris à nager.

Cherchant à mettre à profit le temps que je devais être à Tubingue pour le quitter le plus tôt possible, le perruquier venait me coiffer tous les matins à cinq heures, je me morfondais ensuite

la plus grande partie du jour sur les Institutes, l'histoire du droit, Heineccius<sup>1</sup> et force commentateurs ; ne pouvant suivre les cours publics, qui se donnaient à peu près complètement en allemand, que je ne savais pas encore, j'en avais commencé un particulier qui devait nous être donné en latin, et qui n'en fut pas moins inintelligible pour moi par la manière dont il était donné. J'étais donc réduit à étudier chez moi ; un homme d'un rare mérite, ami de mon père, le D<sup>r</sup> Favre<sup>2</sup>, de Rolle, me dirigeait ; il m'écrivit entre autres deux lettres qu'il a fait imprimer ensuite à la tête des éléments de droit naturel de Burlamaqui dont il fut l'éditeur<sup>3</sup>. Je prenais de plus des leçons d'allemand, et nous faisions des mathématiques avec De la Harpe.

Nos récréations consistaient à aller promener entre nous autres Suisses, fréquentant peu ou point les étudiants allemands. Il y en eut qui, en paraissant blessés, eurent l'air de vouloir nous chercher querelle ; la manière dont nous y répondîmes les fit rester tranquilles. Ils ne sortaient jamais le soir sans avoir une épée à deux tranchants sous le bras, je n'en avais point ; l'un d'eux, en passant devant ma maison, où je causais tranquillement, me heurte, je le repousse, il vient sur moi avec son épée, je lui saisis la main et lui ôte son arme en le chassant à coups de pied. Il me fit demander humblement le lendemain son épée, et l'affaire en resta là.

Nous faisions dans les moments de congé quelques courses aux environs. J'avais pris mon uniforme, on me l'avait recommandé comme étant un porte-respect en Allemagne. Il faut savoir que mon oncle<sup>4</sup>, zélé militaire, m'avait fait entrer dans nos milices dès l'âge de treize ans, et depuis ce temps-là j'étais resté enseigne, ce qui était alors une place d'officier. Arrivé à la porte de Louisbourg, où résidait le duc, on m'arrête, on me présente les armes,

<sup>1</sup> Jean-Théophile Heinecke (1681-1741), jurisconsulte et philosophe allemand.

<sup>2</sup> Jean-Marc-Louis Favre (1733-1793) ; il dirigeait aussi les études de Frédéric-César de la Harpe. GAULLIEUR a publié plusieurs des lettres que la Harpe adressa à Favre de Tubingue, dans les *Etrennes nationales*, Lausanne, 1845, p. 1 à 92.

<sup>3</sup> JEAN-JAQUES BURLAMAQUI, *Eléments du droit naturel*, Lausanne, F. Grasset & C<sup>ie</sup>, 1775 ; in-8, LXXXIV + 364 p. Cette édition comporte bien, après une préface de l'éditeur (p. III-XXXIV), les deux lettres que Monod dit lui avoir été adressées, la première « sur l'étude du droit civil » (p. XXXV-LVII), la seconde « sur la méthode la plus courte et la plus aisée d'acquérir, seul, la connaissance des éléments du droit » (p. LVIII-LXXX).

<sup>4</sup> Le capitaine Benjamin Monod.

on me questionne sur le service dans lequel j'étais, puis on me donne une ordonnance, qui me suivait partout. Cet honneur m'embarrassait fort, aussi ne fis-je pas un long séjour.

J'étais allé par Schaffhouse, je revins par Carlsruhe, Strasbourg et Bâle ; je n'eus pas touché le sol suisse que je fus parfaitement bien. Avec quel plaisir je revis mes Pénates ! Il fallait cependant faire quelque chose, et ne pouvant suivre à mes études à Morges, on me mit chez l'avocat Porta <sup>1</sup>, à Lausanne, où je retrouvai mes amis Mayor et Forel, qui étaient dans une pension porte à porte, en sorte que nous étions tous les trois ensemble et vivions presque à nous trois.

Nous avons pris à Morges un tel esprit de coterie que, loin de chercher à voir la société à Lausanne, nous l'évitions et n'y allions que de temps en temps à contre-cœur ; tous les samedis, au contraire, nous volions à notre cher Morges, d'où nous ne revenions que le lundi matin.

La maison dans laquelle j'étais était un composé d'originaux tous plus singuliers les uns que les autres, d'ailleurs très bonnes gens.

L'avocat Porta, connu sous le nom de Porta à trois doigts, parce qu'il n'en avait en effet que trois à chaque main, est l'auteur de la procédure imprimée que l'on a. Il avait eu des désagréments à Berne à l'occasion du fameux procès Deporte <sup>2</sup>, que L'Oiseau de Mauléon a fait connaître dans toute l'Europe, et il ne pouvait plus plaider, ce qui n'avait pas nui à la haine qu'il portait aux Bernois. Il avait lu une grande quantité d'ouvrages de droit, en était hérissé, et avait une foi aveugle à tout ce qui était imprimé, conciliant tant bien que mal ce qu'il y trouvait assez souvent de contradictoire. Avec beaucoup d'esprit, il avait une crédulité enfantine ; très bon homme, il était d'une défiance extrême, et ne voyait guère que des fripons dans tous les hommes. Enfin, foncièrement très honnête, il se chargeait souvent de la défense de causes détestables, et cela de la meilleure foi du monde. La raison en était qu'à force de vivre au milieu de la chicane et des plaideurs, il s'était tellement accoutumé à voir

---

<sup>1</sup> François-Samuel-Théodore Porta (1716-1790).

<sup>2</sup> Louis de Portes (1718-1789) avait vainement tenté de défendre, en 1763, le jeune Desvignes contre les exactions du bailli de Nyon ; LOYSEAU DE MAULÉON publia à cette occasion sa *Défense apologétique du comte de Portes*.

toutes les questions sous toutes les faces qu'il avait fini par confondre la véritable avec la fausse; il était même venu à ce point de saisir toujours une question par un côté qu'on n'apercevait pas, rarement par celui qui se présentait au premier coup d'œil; il la traitait même avec d'autant plus de zèle que le point de vue sous lequel il l'avait envisagée était plus subtil et avait moins frappé le commun des hommes. J'ai eu occasion de reconnaître dès lors qu'il n'est pas rare de voir de vieux praticiens finir par se fausser ainsi l'esprit.

Autant M. Porta était défiant et jugeait mal la race humaine, autant sa femme <sup>1</sup> la voyait en beau; elle trouvait toujours quelque excuse aux fautes les plus palpables, et se serait fiée à Cartouche comme à l'homme le plus honnête. Elle avait d'ailleurs la naïveté d'une jeune fille, assaisonnée d'un esprit très délicat, mais tenait extrêmement aux titres et aux noms; un Bernois était un être sacré pour elle; aussi toutes les attentions étaient à sa table pour le seul de ces messieurs qui y fût et qui par sa nullité était la risée de tous les autres pensionnaires.

Il y avait trois demoiselles dans la maison; l'aînée <sup>2</sup>, déjà sur le retour, puisqu'elle avait fait une éducation en Allemagne, se donnait pour savante et philosophe, et se croyait au-dessus des faiblesses humaines; elle a cependant fini par se marier avec un pauvre hère d'émigré <sup>3</sup>. La seconde <sup>4</sup>, toujours dans les astres, avait l'air d'être au milieu des anges sur cette terre, ou plutôt semblait ne pas y vivre, tant son exaltation dénaturait tous les objets qui passaient sous ses yeux. La cadette <sup>5</sup> avait dix-huit ans, était aussi peu formée, aussi innocente qu'un enfant de huit à dix ans; aussi n'avait-elle de relations qu'avec des jeunes filles d'une douzaine d'années, et son père la sautait sur ses genoux et badinait avec elle, comme si elle avait eu cet âge <sup>6</sup>.

J'étais fort bien avec tout ce monde, avec le père surtout, qui me prit en grande amitié et eut pour moi les plus grandes bontés;

---

<sup>1</sup> Françoise-Elisabeth Fléchier, de Nîmes, nièce de l'évêque Fléchier.

<sup>2</sup> Anne-Marguerite Porta, née à Lausanne le 27 mai 1747.

<sup>3</sup> Elle épousa en 1803 Jean-Charles de Bonnault; contrat du 16 novembre 1803. (A. C. V., Not. Lausanne, Samuel-Jaques Hollard, premier registre, p. 13 sqq.)

<sup>4</sup> Anne-Françoise Porta, née à Lausanne le 17 novembre 1748.

<sup>5</sup> Louise-Marie Porta, née à Lausanne le 14 février 1756.

<sup>6</sup> Elle finit cependant par se marier; elle épousa à Lausanne, le 9 septembre 1782, le pasteur Jean-Baptiste Née, dont elle eut dix enfants. (A. C. V., Eb 71/15, p. 68, et Notes généalogiques Porta.)



aussi ai-je toujours conservé pour lui une sincère reconnaissance. Ses cours étaient assez fréquentés et il les rendait intéressants, il en donnait de droit coutumier ou du pays, de formalité et un de fief<sup>1</sup>. Je les suivis avec assiduité. Il m'appelait d'ailleurs quelquefois, et par un rare privilège, aux consultations qu'il donnait, me faisait part des causes qu'il défendait, et m'en remit à défendre. L'année que je passai chez lui fut une des mieux employées de mes études ; c'était en 1774. Je quittai l'année suivante, et en janvier 1776 je partis pour Paris, essentiellement pour y perfectionner mes études et suivre le Parlement, mais aussi dans le but d'y faire connaissance avec M. Perronet<sup>2</sup>, premier ingénieur des Ponts et Chaussées, homme célèbre, parent de ma mère, avec qui nous avons soutenu quelque relation par correspondance et qui, ayant une maison montée, pouvait m'être fort utile.

Ce fut en janvier 1776 que je quittai Morges pour aller faire mon tour de France. Je devais commencer par passer quelque temps chez mes parents de Genève ; j'y restai en effet quelques semaines d'une manière fort agréable, tant dans leur famille que dans des sociétés de jeunes personnes où ils m'avaient introduit. De là je me rendis à Lyon avec mon ami Forel qui allait à Annonay. Sa mère, M<sup>me</sup> de Missols<sup>3</sup>, était de cette ville et y avait des frères ; ceux-ci avaient le projet de marier leur neveu Forel à une jeune demoiselle Fournat<sup>4</sup>, dont les parents très riches étaient protestants, et c'était dans ce but qu'il faisait ce voyage.

Trois compatriotes, entre autres Mayor, vinrent nous joindre à Lyon ; Mayor devait faire aussi son tour de France. Il commençait par le Midi pour profiter de l'occasion que lui offraient ses deux compagnons, de Vignolles<sup>5</sup> qui, comme issu des marquis de Vignolles, originaires du Languedoc, allait y réclamer les biens

---

<sup>1</sup> Les cours les plus importants de SAMUEL PORTA, *Eléments du droit civil, Principes du droit naturel, Essai de jurisprudence sur les matières féodales*, manuscrits, sont conservés à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne.

<sup>2</sup> Jean-Rodolphe Perronet (1708-1794), constructeur du pont de Neuilly, organisateur de l'École des Ponts et Chaussées. C'était un petit-cousin de la mère de Monod. Voir *R. H. V.*, 1897, p. 300 sqq. ; 1940, p. 89 sqq.

<sup>3</sup> Marie de Missols, d'Annonay.

<sup>4</sup> Ce projet de mariage aboutit : le 24 juin 1776, François Forel épousait Marie Fournat d'Aï, d'Annonay, née en octobre 1759. (*Recueil de Généalogies vaudoises*, t. I, Lausanne, 1923, p. 80.)

<sup>5</sup> Charles-Emanuel de Vignolles, baptisé à Bursins le 6 mai 1748, mort à Lausanne le 25 octobre 1805. Ou peut-être son frère Charles-Louis-Auguste, né en 1740.

de sa famille, et s'y faisait accompagner de son beau-frère De Saussure <sup>1</sup>, le même qui a été ensuite bourgmestre de Lausanne ; ce dernier avait beaucoup de connaissances et de talents, était né pour la bonne société, mais en préférait une qui le gênât moins et avait trop abandonné la première.

J'arrivai à Lyon muni d'une lettre de recommandation de mon oncle de Genève pour Prévot <sup>2</sup>, connu déjà alors comme un jeune homme distingué, aujourd'hui professeur de philosophie renommé à Genève. Il était précepteur des enfants Delessert dont l'aîné est actuellement le baron De Lessert <sup>3</sup>, un des membres les plus marquants de la Chambre des Représentants en France. Prévot était absolument traité comme s'il eût été de la famille ; il me présenta à M<sup>me</sup> Delessert, son mari <sup>4</sup> établi alors à Lyon avait été à cette époque appelé à Paris pour le mettre à la tête de l'établissement d'une caisse d'escompte qu'il s'agissait d'y former, et à laquelle succéda la banque.

M<sup>me</sup> De Lessert <sup>5</sup>, née Bois de la Tour, était une femme du plus grand mérite ; elle a été connue ensuite à Paris, sur ce pied. Je ne puis assez reconnaître la bonté avec laquelle elle m'accueillit. Elle voulait que, regardant sa maison comme la mienne, je vinsse tous les jours, matin et soir, m'asseoir à sa table. M'excusant sur la compagnie avec laquelle j'étais, une invitation générale fut aussitôt adressée à ces quatre messieurs.

Il y avait alors bien moins de communication avec la France qu'à présent, et si nos manières n'étaient pas étrangères à celles de Lyon et n'avaient rien de choquant, nos équipages y étaient un peu surannés. M<sup>me</sup> De Lessert porta l'attention jusqu'à se charger de faire toutes mes emplettes, en me disant obligeamment que, connaissant les prix et ce qui m'était nécessaire, je ne serais pas dupé. Habits, tailleur, dentelles, etc., elle m'évita tous ces embarras et me procura tout au meilleur marché.

---

<sup>1</sup> Victor de Saussure (1737-1811) avait épousé à Ecublens le 15 septembre 1769 Louise de Vignolles, qui mourut déjà l'année suivante à Lausanne, le 7 août 1770. Victor de Saussure fut le dernier bourgmestre de Lausanne, de 1796 à 1798.

<sup>2</sup> Pierre Prévost (1751-1839).

<sup>3</sup> Benjamin Delessert (1773-1847), créé baron d'Empire en 1812 par Napoléon I<sup>er</sup>.

<sup>4</sup> Etienne Delessert (1735-1816), transporta le siège de sa maison de banque de Lyon à Paris en 1777.

<sup>5</sup> Madeleine née Boy de la Tour (1747-1816).

Les modes alors, quoique très mobiles, étaient cependant soumises à de certains principes aussi stricts que ceux de la morale ; il fallait s'y conformer sous peine d'être sifflé. Ainsi du jour du solstice d'hiver à l'équinoxe du printemps, il fallait endosser le velours, le satin ou la ratine ; dès là au solstice d'été le velours ras ou le drap, qu'on reprenait en automne ; les trois mois d'été étaient consacrés aux étoffes légères en soie, laine ou coton, tels que taffetas, casimirs, etc. Ajoutés à cela, certaines broderies particulières à chaque saison, l'or pour l'hiver, l'argent pour l'été. Le code était volumineux, et ne pas s'y conformer c'était presque se bannir de la société ou y être vu avec dédain.

La règle était telle, qu'étant à Paris le 21 ou 22 mars, premier jour du printemps, je fus mené par M. Perronet à son pont de Neuilly et de là à une course de chevaux à la plaine des Sablons. Le duc d'Orléans, qui a péri ensuite sous le nom d'*Egalité*, avait mis en vogue ces courses dont il avait pris le goût en Angleterre, et le comte d'Artois, aujourd'hui Monsieur, était son tenant. Tout le beau monde de la cour et de la ville était là. Il faisait une de ces bises de mars les plus fortes et les plus froides. Tous les spectateurs cependant, et moi comme les autres, nous étions en étoffes de printemps, en drap ou tel autre habit de la saison ; on ne voyait plus d'habit chaud et chacun gelait, mais il était dans le costume voulu, le printemps était là, il devait avoir chaud.

Je reviens à Lyon. Grâce à M<sup>me</sup> De Lessert, nous étions tous les jours en société si nous le voulions, et souvent en fête chez elle. Les Suisses, dont les privilèges en France subsistaient encore, formaient une colonie nombreuse et riche dans cette grande ville de commerce ; ils avaient une société entre eux à laquelle s'étaient réunies quelques bonnes maisons françaises. Cette société avait introduit ou conservé quelques-uns des usages de leur première patrie. Ainsi tous les dimanches soir il y avait réunion, dans laquelle on offrait thé et collation ; un jeu modéré suivait ; la dame qui avait son tour de société le dimanche recevait toute la semaine. La jeunesse s'amusait dans un salon voisin à différents jeux, surtout à jouer des proverbes qui étaient alors fort à la mode, quelquefois même de petites comédies. Sauf les visages étrangers et par là même moins de familiarité, je me retrouvais presque à cet égard dans mon cher petit coin.

Tout le reste était nouveau, le mouvement des quais m'avait d'abord étourdi ; ces grands appartements carrelés, dans lesquels l'air sifflait de tous côtés, me déplaisaient fort ; je me faisais mieux au genre de vie ; on dînait à deux heures, on soupaît après le spectacle, entre dix et onze. Les restaurateurs étaient encore peu connus, on n'y dînait pas ; on allait y prendre quelque bagatelle le soir en guise de souper. On avait des tables d'hôtes à différents prix, les meilleures se payaient quarante sous ; chaque table était de douze couverts, composée de trois services de cinq plats chaque compris le dessert. L'on trouvait là les voyageurs ou célibataires réputés de la meilleure société.

Mais en vérité cette société le plus ordinairement me scandalisait fort, surtout quand les officiers y étaient en nombre. Ce n'était alors que récits d'aventures galantes arrivées à chacun le jour, la veille ou précédemment, des projets analogues, en un mot des propos tellement graveleux et tellement dégoûtants que nous autres jeunes Suisses ne concevions pas que le dévergondage pût aller à ce point. Et quand j'entends vanter les mœurs de ce temps-là et déprécier celles du temps présent, je ne puis voir là ou qu'un grand oubli de ce qui était ou que beaucoup de mauvaise foi.

J'ai même souvent admiré dans différents voyages que j'ai faits ces vingt-cinq dernières années en France, la décence qui régnait dans les tables publiques ; une femme honnête peut s'y asseoir en toute assurance sans craindre d'être méconnue, ce qui n'eût pu être à l'époque dont je parle. A cette époque, hors ce grand sujet de conversation, le reste ne roulait que sur bal, théâtre, plaisirs et autres futilités. A peine était-il question d'affaires politiques ; on était cependant au commencement du règne de Louis XVI, sous le ministère des Turgot, des Malesherbes, et au moment de leurs importantes réformes ; à la vérité elles faisaient plus de bruit à Paris.

Après le dîner, on allait au café en prendre, boire de la liqueur et faire ou lier quelque partie ; c'est ainsi que nous passâmes une quinzaine de jours à Lyon.

J'y vis pour la première fois un ballet et un bal masqué ! Le ballet m'enchantait et, quelque médiocre qu'il fût sans doute, malgré la différence prodigieuse entre ce ballet et ceux que je vis ensuite au Grand-Opéra, il me frappa si agréablement que je



m'en suis toujours rappelé avec un grand plaisir. Le bal masqué me parut au contraire du plus parfait ridicule, et au premier moment d'étourdissement succéda l'ennui le plus complet. Je compris cependant qu'il pouvait plaire à ceux qui avaient ou cherchaient à y nouer quelque intrigue, et qui connaissaient au moins une partie des masques pour les intriguer. Les bals parés ne m'amuserent guère plus ; on ne dansait alors que des quarrés, toujours les mêmes ; il n'y avait guère que quelques élégants privilégiés qui osassent y étaler leurs grâces ; on ne dansait pas pour le plaisir de danser, mais pour celui de se faire admirer ; rien de plus froid. Quand je comparais ces danses pompeuses et compassées avec nos vives et simples allemandes ou contredanses anglaises, car il n'était pas encore question de valse, je regrettais autant les unes que les autres me semblaient insipides ; et à juger du caractère des acteurs par leur danse, j'aurais pris les Français pour un peuple prétentieux et froid, et nos Vaudois pour de pétulants étourdis.

De Lyon mes compatriotes se rendaient au Midi et moi au Nord, mais comme je m'étais voué au droit, et que dans ce temps on mettait dans mon pays une espèce de nuance entre les avocats qui n'avaient pris aucun grade et ceux qui s'étaient fait graduer docteurs en droit, j'avais conclu de me procurer ce titre et d'aller le prendre dans l'Université de Valence, en Dauphiné, où on l'obtenait aussi promptement que facilement. Je continuai donc le voyage avec ces messieurs jusque-là.

Nous prîmes un bateau de poste pour descendre le Rhône, sans penser au froid qui cet hiver fut assez rude. La Saône était gelée ; en nous embarquant avant jour, nous n'aperçûmes point les glaçons que charriait le Rhône, et nous nous abandonnâmes tranquillement à son cours. En nous voyant au milieu de ces masses qui à chaque instant venaient heurter et se frotter le long de notre frêle embarcation, nous commençâmes à nous douter de quelque danger, nos bateliers assurèrent que non ; ils étaient encore près du port et craignaient, si on y restait, de perdre la plus grande partie de leur profit. Plus éloignés, ils convinrent qu'on courait bien quelque risque, que tout au moins on essuierait du retard et que l'on ne pourrait arriver le soir à Valence. Comme nous n'arrivâmes qu'assez tard à moitié chemin, vis-à-vis de Serrière, nous conclûmes qu'il était plus prudent de s'y arrêter.

Nous débarquâmes donc dans ce village du Vivarais, où nous devions laisser Forel, cet endroit étant précisément celui où est le bac sur lequel on traverse le Rhône pour se rendre à Annonay qui n'en est qu'à deux lieues.

Depuis notre départ de Suisse, la terre n'avait cessé d'être couverte de neige ; le paysage ainsi en quelque sorte monotone n'avait rien de récréatif. Le froid allait toujours en croissant, en sorte que le lendemain, quand nous voulûmes nous remettre en route, les glaçons, loin de diminuer, avaient augmenté et couvraient le large lit du Rhône qui avait un aspect effrayant. Nous nous laissâmes donc aisément persuader qu'il serait plus qu'imprudent de se rembarquer ; on avait même retiré le bac sur les bords et des voyageurs venus d'Annonay pour le traverser durent s'en retourner.

Nous nous trouvâmes ainsi confinés dans ce mauvais cabaret, véritable gargote de bateliers. Une immense salle basse, supposée carrelée, car la couche de boue gelée dont le sol était recouvert ne permettait pas de reconnaître en quoi il consistait, était notre lieu de refuge ; percée de trois côtés d'une suite de fenêtres à travers lesquelles le vent soufflait comme sur le Rhône, elle était ornée de deux grands lits de laine, dont la couleur était marquée par la poussière ; une haute et vaste cheminée remplissait un large trumeau entre une des croisées et la porte ; le bois, si je ne me trompe, s'y vendait au poids, au moins à un prix exorbitant ; il fallait cependant en brûler à force si l'on ne voulait périr de froid, et encore devait-on, pour préserver les trois côtés qui n'étaient pas devant le feu de l'air que leur soufflaient les fenêtres et la porte, se tourner à chaque instant comme un rôti.

La neige et le froid défendaient la promenade ; cependant, comme le chemin d'Annonay était ouvert, et que nous ne savions le temps que nous serions enfermés dans notre triste gîte, on pensait à l'aller passer dans cette ville où Forel et moi avions des connaissances. Mais celui-ci, craignant que ceux de nos compagnons qui ignoraient le but de son voyage ne l'apprirent là et ne le répandissent en Suisse, nous ayant priés, Mayor et moi, de susciter des obstacles, à notre grand regret nous nous détournâmes de cette idée et nous nous condamnâmes à croupir deux à trois jours dans ce misérable réduit.

Heureusement nous étions cinq, nous trois Morgiens, gais et dispos comme on l'est à l'âge que nous avons ; nous nous distraîmes en faisant des folies ; la table d'ailleurs était, sinon proprement, au moins abondamment et finement servie ; elle regorgeait de gibier, surtout de perdrix, on avait force truffes et de l'excellent vin. Cela faisait prendre patience à De Saussure et nous intéressait moins.

Enfin survint tout à coup un vent du sud tellement chaud que dans moins de vingt-quatre heures la neige disparut. Nous n'attendîmes pas même jusqu'alors, mais ne cherchant qu'à échapper, apprenant que, si le bateau n'osait encore se hasarder de partir, le bac pouvait traverser sans grand risque, nous embrassâmes Forel, qui nous était resté fidèle jusqu'alors de peur que, s'il était parti plus tôt, nous n'eussions voulu le suivre ; nous nous fîmes passer et, arrivés sur la rive du Dauphiné, nous nous acheminâmes du côté de Valence à pied, marchand dans l'eau et la neige fondante plutôt que sur terre.

Arrivés à Saint-Valier, nous y prîmes deux carrioles pour nous conduire, nous et nos effets, jusqu'à Valence ; un torrent formé par la fonte subite des neiges nous arrêta à quelque distance, nos guides n'osèrent le franchir et nous fûmes réduits à revenir nous cantonner dans un cabaret digne de celui dont nous étions sortis le matin. Fatigué, j'y demandai du thé ; après une longue attente, je vois arriver une sale cafetière, pleine d'une liqueur aussi noire que du café ; m'étant récrié sur ce que c'était du thé, non du café, que j'avais demandé, on m'assura que l'on ne s'était pas mépris. C'était du thé suisse que l'on avait fait longuement infuser ; on n'en connaissait pas d'autre, et l'on fut fort scandalisé que je prétendisse qu'il y en avait d'une autre espèce.

Craignant le lendemain d'être encore arrêtés par les eaux si nous nous remettions en carriole, et n'y ayant dans l'endroit aucun autre genre de voitures, nous conclûmes de partir à bidet, mais nous ne trouvâmes que deux chevaux à la poste, les autres étant en course, et l'on nous indiqua la poste aux ânes. Nous nous décidons aussitôt à en profiter pour voir ce que c'était, trouvant plaisant d'ailleurs d'arriver à Valence à cheval sur des ânes. Chaque animal avait son polisson courant après, muni d'un bâton armé d'une pointe en fer pour le faire courir en le piquant. La monture eût été assez agréable si le bât qui servait de selle

n'eût pas été tellement large que les jambes étaient presque écartées, comme si l'on eût été à califourchon sur le dos d'un éléphant. Aussi, ayant rencontré à peu de distance des chevaux de poste en retour, nous dûmes adieu à nos humbles montures pour en enjamber de moins piteuses, quoiqu'encore assez modestes.

C'est dans ce mince équipage que nous fîmes notre entrée à Valence, qui s'annonçait par une potence fameuse avant Louis XVI par tous les contrebandiers qu'y envoyait expier leurs délits un tribunal fameux dans le temps par cette déplorable attribution, dont le siège était à Valence. Quand nous passâmes, nous en fûmes quittes pour la vue de trois misérables qui s'y consumaient depuis quelque temps. Certes cet affligeant spectacle n'est pas, je pense, un des objets que regrettent tant certaines gens de cet heureux temps passé.

Une autre chose qui, j'espère, n'existe plus à Valence et n'y mérite pas plus de regrets, c'est l'excessive malpropreté qui y régnait ; elle était telle à la poste, où nous logeâmes, que nous ne pûmes nous résoudre à nous mettre au lit, tant le linge en était malpropre, et nous ne pûmes obtenir qu'on le changeât. Aussi le lendemain allai-je chercher un autre gîte moins apparent, mais un peu plus propre.

Mes compagnons de voyage, Mayor entre autres, avec lequel j'étais le plus lié, me quittèrent ce jour-là, continuant leur route au Midi, et moi j'allai chercher les professeurs qui devaient, sinon me donner la science, au moins me décorer de ses insignes. J'avais fait une dissertation en latin que je supposais devoir être imprimée et sur laquelle je soutiendrais une dispute, comme cela se faisait à Tubingue. Je fus tout surpris d'apprendre que tout cela m'était fort inutile et que je pouvais être docteur sans tant de façons. J'en fus d'autant plus content qu'au lieu de huit à quinze jours que je craignais d'être retenu, on m'assura que deux me suffiraient. Un jeune et aimable professeur fut désigné pour mon tenant, une couple d'autres opposaient ; ce fut l'affaire d'une couple d'heures pendant lesquelles ces messieurs, disputant avec non moins de volubilité que de politesse, prouvèrent à la faculté combien le silence que je gardai à peu près tout ce temps annonçait mon savoir, et combien j'étais *dignus intrare in nostro docto corpore*. Aussi mon diplôme me fut-il accordé tout d'une voix,



et dès le lendemain matin on m'affubla en toute cérémonie la robe de Bartole et le bonnet de Cujas. Ce qu'il y eut de plus réel dans tout cela fut quelques louis que je livrai en échange de tant d'honneurs.

Je dois cependant dire que si, dans le fond, je jouais là un assez triste rôle, mon professeur entre autres montrait une facilité d'élocution en latin qui me surprit. Pendant toute la séance, on ne parla que latin, et ces messieurs en général le parlaient comme le français ; à cet égard ils l'emportaient de beaucoup sur les professeurs allemands de Tubingue, qui ne s'exprimaient que rarement dans cette langue et avec assez de difficulté.

Je rentrai à Lyon avec un grand plaisir ; comme je m'y retrouvais en pays de connaissance, il me semblait que j'y rentrais en quelque sorte dans ma famille : je n'y restai cependant pas longtemps ; dès le lendemain je partis en diligence pour Paris.

En entrant dans cette grande et lourde voiture, qui renfermait dix ou douze voyageurs encaqués dans son intérieur, sans compter ceux qu'on entassait sur l'impériale, un monsieur, entendant mon nom, me demande si je n'étais pas parent de M. Monod<sup>1</sup>, de Nyon ; c'était un M. Viallat, négociant lyonnais en grande relation avec lui, qui allait à Paris pour son commerce ; apprenant que je connaissais Monod, avec lequel j'avais été en pension chez Porta, et que j'étais Suisse, il me prit en grande faveur et devint mon Mentor dans la route qu'il faisait toutes les années, et dans les premiers moments de mon séjour à Paris. Je trouvai de plus, dans la diligence, un gentilhomme languedocien de mon âge, Duranti, un peu parent de De Vignolles, et qui en conséquence, nous avait assez fréquentés pendant le temps que nous avions été à Lyon. Ainsi, par un heureux hasard, je ne me trouvai pas complètement étranger au milieu de ces visages nouveaux ; par un autre hasard non moins heureux, ces autres visages se trouvèrent tous appartenir à des hommes d'une société sinon très agréable, au moins honnête.

Il était assez rare qu'il en fût ainsi alors dans ce genre de voiture ; on y rencontrait, disait-on, assez ordinairement des demoiselles allant de Lyon à Paris et de Paris à Lyon pour faire commerce de leurs charmes, compagnie très dangereuse pour un

---

<sup>1</sup> Non identifié.

jeune novice. Il y avait aussi souvent une autre classe d'individus moins à craindre pour les mœurs, mais plus incommodes par leur malpropreté, des capucins, sans compter les chevaliers d'industrie et tant d'autres êtres de toute espèce à l'affût des nouveaux débarqués que le défaut de connaissance du monde jetait dans leurs filets.

Nous arrivâmes à Paris par une pluie battante, et entre dix et onze heures du soir. Débarqué à la douane, je pris un fiacre pour me conduire, moi et mon bagage, dans la rue Richelieu à un hôtel garni dont on m'avait donné l'adresse ; Duranti, qui ainsi que moi venait à Paris pour la première fois, me proposa de se réunir à moi, et nous partîmes ensemble. Refusés à l'hôtel que nous avions indiqué, qui était plein, ignorant où il y en avait d'autres, mon cocher nous en proposa un qu'il nous assura être excellent dans le voisinage ; au milieu de notre embarras, nous fûmes encore tout contents de nous en rapporter à lui ; mais en vérité, quand nous arrivâmes au logis de son choix, nous eûmes mon camarade et moi une véritable frayeur, croyant être conduits dans un mauvais lieu.

Outre l'aspect de la mauvaise petite rue dans laquelle il était, une de celles qui conduit de la rue Honoré au Louvre, celui du soi-disant hôtel, méchante et triste gargote, celui de l'hôtesse qui vint nous recevoir, nous causèrent une surprise que remarquèrent et notre cocher qui, pour nous rassurer, enchérit sur l'excellence du gîte, et la dame qui parut un peu piquée. C'était une énorme et grosse créature à face enluminée, portrait véritable, à nos yeux, de ces femmes dont on nous avait parlé comme étant les complaisantes geôlières des beautés qu'elles entretenaient. Ainsi notre première question fut de demander s'il y en avait dans la maison ; cette demande, jointe à notre air, fut ce qui parut blesser la dame, comme ce fut son ton blessé qui nous rassura.

Nous eûmes bientôt fait la paix ; cependant, comme tous ces entours allaient avec sa figure, la défiance continua sans paraître, et nous conclûmes pour cette première nuit de coucher dans la même chambre. Je me rappelle entre autres que non seulement nous eûmes grand soin de fermer et barricader notre porte, mais encore nous plaçâmes chacun notre épée à côté de nous, tant nous étions imbus de l'idée des dangers que l'on courait à Paris, d'après tout ce que nous avons lu ou entendu dire.

Nous ne tardâmes pas à nous confirmer dans cette opinion. A peine étions-nous endormis que nous fûmes réveillés en sursaut par des cris perçants ; notre chambre parut éclaircie, comme s'il y avait eu de la lumière, une rumeur effroyable se fit entendre dans la rue, on appelait au secours, au voleur, à l'assassin, au guet. On conçoit l'émoi des deux nouveaux débarqués ; le bruit venait-il de notre hôtel, ou de quelque maison voisine ? Était-il réel ou dans le but de nous attirer ? Nous étions là dans le doute, décidés à ne pas paraître, mais à défendre notre réduit si l'on venait à nous. Bientôt nous entendîmes annoncer l'arrivée de la garde, les clameurs se modérer, enfin le bruit se calmer, et à toute cette rumeur succéder un roulement continu de voitures.

L'Opéra à cette époque était à côté du Palais Royal, c'est-à-dire près de notre hôtel. Il y avait ce soir-là bal masqué ; pendant que les maîtres s'y amusaient, les domestiques étaient allés passer leur temps dans les maisons environnantes garnies de belles, et la rue où nous étions n'en était pas dépourvue. On y prit dispute, de la querelle on passa aux injures, des injures aux coups, des coups aux cris et à tout le tintamarre qui nous réveilla et nous fit presque croire un moment à un complot fait pour venir dévaliser de pauvres provinciaux fraîchement arrivés à Paris. Le lendemain tout s'éclaircit, sans nous raccommo-der cependant avec notre hôtel ; nous décidâmes donc, Duranti et moi, tout en allant chacun de notre côté porter nos lettres de recommandation, de chercher à nous arranger pour le temps de notre séjour d'une manière plus agréable.

Duranti eut bientôt trouvé ce qu'il nous fallait ; au bout de deux ou trois jours, nous nous arrangeâmes chez un honnête tailleur au second étage de la maison qui, dans la rue Honoré, touche au Palais Royal avec lequel elle communique du côté de la rue Richelieu. Nous eûmes là deux assez jolies chambres garnies contiguës, donnant sur la rue, et nos hôtes, composés du mari, de la femme et de leur servante, qui soignait nos chambres, étaient de fort braves gens, véritables Parisiens, ne connaissant rien au-delà de leur rue. Un petit Savoyard venait battre nos habits, faire nos commissions et froter l'appartement.

Vis-à-vis de notre logement était la maison qui fait l'angle de la place du Palais Royal, dans laquelle était un traiteur, où nous dînions à 40 sols en très bonne compagnie. Dans cette

même maison était le café de la Régence, où l'on allait après dîner prendre le café. Nous étions d'ailleurs au centre de Paris, en sorte que notre petit arrangement était fort bien entendu.

Dès le lendemain de mon arrivée, je me rendis chez le banquier auquel j'étais recommandé, pour prendre langue et demander quelques directions. La maison de banque en question subsiste encore sous le nom des frères Mallet <sup>1</sup>, c'est je crois la seule qui ait traversé heureusement et sans faire naufrage les désastreuses crises de la Révolution ; elle était connue alors sous le nom de Mallet, Le Royer & C<sup>ie</sup> ; ces messieurs étaient genevois ; M. Le Royer, encore assez jeune, me prit sous sa protection, m'indiqua en gros la manière de me présenter avec décence et économie ; je me trouvai très bien de ses directions et j'eus beaucoup à me louer de cette maison qui, sans être montée comme elle l'est aujourd'hui, était cependant déjà une très bonne maison. Au lieu de l'hôtel qu'elle a maintenant à la Chaussée d'Antin, elle était plus modestement logée au bas de la rue Montmartre, à l'extrémité de l'égout. On n'y rencontrait pas moins très bonne compagnie, et j'y dînai entre autres une fois avec le fameux Bally, qui était déjà de l'Académie des Sciences, mais s'il était connu comme homme de lettres, on n'imaginait guère alors qu'il serait appelé à jouer un rôle plus marquant comme politique.

Entre le grand nombre de lettres de recommandation dont j'étais porteur, il y en avait trois que je me réjouissais et redoutais également de rendre. L'une était destinée à m'introduire auprès de Rousseau : elle m'avait été donnée par le ministre Romilly <sup>2</sup>, de Genève, pour son père horloger à Paris, le seul homme chez lequel Jean-Jacques daignât encore se rendre. On m'avait fait espérer que je pourrais le voir là en quelque sorte en famille. Il n'en fut rien ; M. Romilly père, en me témoignant le désir qu'il aurait de me procurer ce plaisir, me dit que c'était là chose impossible ; la défiance de son ami augmentant tous les jours, il

---

<sup>1</sup> Il y a eu toute une dynastie de Mallet, Genevois, banquiers à Paris : Isaac (1684-1779), Jaques, son fils (1724-1815) ; Guillaume (1747-1826), régent de la Banque de France, créé baron par Napoléon I<sup>er</sup>.

<sup>2</sup> Jean-Edme Romilly (1739-1779), pasteur, fils de l'horloger Jean Romilly (1714-1796), établi à Paris.



suffirait qu'il aperçût chez lui un visage nouveau, non seulement pour l'en chasser à toujours, mais pour les brouiller irrémissiblement. Il fallut donc renoncer à le voir. Une année ou deux auparavant, il allait encore assez régulièrement l'après-dîner faire sa partie d'échec avec Philidor<sup>1</sup> au café de la Régence ; s'étant aperçu qu'on y allait plus pour voir sa personne que le jeu, il s'était retranché ce plaisir.

Une autre de mes lettres m'avait été donnée par M<sup>m</sup>e Favre-Reverdil, femme du D<sup>r</sup> Favre dont j'ai parlé plus haut<sup>2</sup>, pour son amie M<sup>m</sup>e Necker. Quoique ce ne fût que l'année suivante que M. Necker commença à paraître comme homme public et qu'il fut appelé au Ministère des finances, sa maison n'était pas moins le rendez-vous de tous les hommes de lettres de Paris et de tous les étrangers de distinction qui affluaient. Comment moi, jeune petit Suisse, qui par cette qualité pouvait rappeler des souvenirs peut-être peu agréables à Madame, comment moi, véritable profane, serais-je accueilli dans cette espèce d'Empyrée ? Je craignais d'autant plus de l'être assez mal qu'on m'avait assuré à Genève qu'il en avait été ainsi de quelques jeunes Genevois.

Comme on m'avait dit que pour être bien reçu, dans les grandes maisons surtout, il fallait tout au moins arriver en bel équipage, j'avais pris une remise pour mes visites marquantes. Tout étonné de me voir en costume de petit marquis, me dandinant seul dans les rues de Paris en belle voiture, je me rappelle que je me regardais presque comme un de ces héros de romans du temps, dont j'avais la tête un peu farcie.

Il était de règle que les visites de cérémonie aux dames ne se fissent qu'après le spectacle ; j'allai donc vers les dix heures du soir porter ma lettre à M<sup>m</sup>e Necker ; le cœur me battait un peu ; elle n'était pas rentrée, je me sentis plus à mon aise ; je remis ma lettre en y joignant mon adresse. Je n'étais pas levé le lendemain matin, que je reçus le billet le plus honnête, par lequel M<sup>m</sup>e Necker, en me témoignant le regret qu'elle avait de m'avoir manqué, m'invitait à me rendre à telle heure chez elle, tant pour y parler de son amie que pour voir en quoi elle pourrait contribuer à rendre mon séjour à Paris utile et agréable. Mon étonne-

---

<sup>1</sup> François-André dit Danican Philidor (1726-1795), compositeur et fameux joueur d'échecs.

<sup>2</sup> Page 47, note 2.

ment fut grand, mes craintes se dissipèrent en grande partie et je n'eus garde de manquer au rendez-vous.

Je trouvai M<sup>me</sup> Necker à sa toilette, c'est ainsi qu'alors les femmes recevaient familièrement. La toilette est sans doute toujours une grande affaire pour les belles dames, mais dans ce temps-là la coiffure entre autres exigeait de tels échafaudages que c'était un véritable édifice, qui nécessairement demandait un temps considérable à construire. C'était à qui élèverait le plus sa chevelure ; on la faisait monter au point que la physionomie était presque au milieu de la personne. Aussi la table était-elle jonchée de matériaux de toutes les espèces, destinés à monter cette monstrueuse machine ; on y voyait surtout des épingles ou des aiguilles de toutes les dimensions, servant d'étais à ce vaste bâtiment. Tandis qu'une élégante femme de chambre disposait les différentes assises, une autre les lui fournissait, et la patiente se distraisait de cette laborieuse entreprise, qui souvent même devait être assez pénible, en entretenant ses visites.

Je fus seul cette première fois ; je m'y suis trouvé d'autres fois avec une ou deux personnes, l'une entre autres avec le fameux D<sup>r</sup> Tronchin<sup>1</sup> ; Madame était ce jour-là dans un bain de pieds qu'on appelait encore tout simplement de ce nom.

M<sup>me</sup> Necker était vraiment une belle femme, mais quoique bienveillante au moins avec moi, et je crois vraiment bonne, elle avait de la roideur et manquait de grâce. Était-ce la faute de la nature ? N'était-ce point peut-être celle du genre d'occupation auquel elle s'était livrée dès son enfance ? C'est ce que je ne m'aviserais pas de décider. On sait que, son père lui ayant enseigné le latin, elle avait un peu négligé les détails qui font l'apanage de son sexe, et par là même les petits soins qu'il donne à son extérieur. Quoi qu'il en soit, et m'en tenant à ce qui me concerne, je ne puis assez dire combien j'eus lieu d'être satisfaite de la manière obligeante avec laquelle elle s'informa de tout ce qui pouvait m'intéresser, me donnant amicalement différents renseignements qui pouvaient m'être utiles et ne paraissant point s'ennuyer de ma conversation. Je me rappelle entre autres que, m'étant servi du mot de *par contre* : « Ah ! me dit-elle, à ce mot je vous reconnais pour mon pays, car je ne vous en avais point

---

<sup>1</sup> Théodore Tronchin (1709-1781).

trouvé l'accent. » Nous parlâmes là-dessus de notre accent traînant, je demandai si l'on ne pouvait peut-être pas juger le caractère d'un peuple par son accent ; elle saisit cette observation et, sans disconvenir qu'il ne pût y avoir quelque rapport entre ces deux choses, elle ajouta que notre peuple n'était cependant point lourd et pesant comme son accent.

Je quittai fort content de ma première visite, je dirai même que je le fus assez de moi-même, ayant eu beaucoup moins d'embarras que je ne l'avais craint. Je le fus de même toujours singulièrement de Madame, je l'étais moins de Monsieur qui, quoique sans doute honnête avec moi, avait pourtant l'air de me traiter un peu en jeune homme. Rien dans le fond n'était plus naturel, et je l'ai très bien senti dans la suite, quoique alors je m'en rendisse moins raison.

Ayant eu occasion d'avoir quelques relations avec M. Necker depuis la Révolution, j'ai vu qu'il avait avec chacun cet air redressé qui m'avait déplu et qui était dans ses habitudes, sans que pour cela on pût lui reprocher de la hauteur et de la dureté, il était même très éloigné de ce dernier défaut. Quand j'étais à Paris, absorbé comme il l'était par les grandes affaires, car il était déjà consulté par la cour, courtisé par tous ceux qui se rendaient chez lui, il eût été bien extraordinaire qu'il fût entré en conversation avec un jeune compatriote de sa femme, à laquelle il laissait ce soin.

Véritablement, elle s'en chargeait avec une bonté qui m'a toujours touché. Je me rappelle entre autres un trait qui fit sur moi la plus vive impression, soit en sa faveur, soit contre son mari.

Un jour que j'y dînais, il y avait très grand monde, en particulier un Lord dont j'ai oublié le nom, à qui on faisait les honneurs ; j'étais placé à peu près vis-à-vis d'elle, à côté de son mari ; n'ayant pas de domestique, elle m'en avait fait, comme à l'ordinaire, donner un des siens, et cherchant à me relever au milieu de ces hommes distingués par leur fortune ou leur mérite, elle ne cessait de m'offrir de tout ce qui était autour d'elle et de m'adresser la parole. Après dîner, elle s'approcha de moi et me dit :

— On joue *Mahomet*, aujourd'hui, n'y irez-vous pas ?

— J'y irais bien volontiers, lui répondis-je, mais je serais à tard ; il aurait fallu pour avoir un billet m'y prendre de meilleure heure et aller faire queue.

En effet, *Mahomet* était le triomphe de Le Kain<sup>1</sup>, et quand il le jouait c'était une rage.

Elle me quitte ; son mari avait dit qu'il allait à la Comédie où il avait une loge ; elle va à lui, lui parle bas en me regardant, et sans savoir ce qu'elle lui disait, il me semblait entendre ces paroles : « Vous devriez bien mener ce jeune homme avec vous. » Ce n'était pas le compte du grave M. Necker ; qu'en aurait-il fait le long de la route ? Il secoua la tête, je vis l'excuse ; j'aurais voulu oser lui exprimer tout ce que j'éprouvais, lorsque je la vis s'éloigner toute capote ; c'est le seul soir que j'aie vu sa fille<sup>2</sup> ; on l'amena après le café ; c'était un enfant auquel chacun dit son petit mot, Marmontel entre autres s'en empara.

La troisième visite intéressante que j'avais à rendre était, comme je l'ai dit, à M. Perronet, qui s'était fait une grande réputation par ses talents, entre autres par son pont de Neuilly qu'on venait d'achever, et pour avoir principalement contribué à monter cette partie en France au point où elle est parvenue. J'étais par ma mère un de ses plus proches parents paternels. Son père, originaire de Château-d'Oex<sup>3</sup>, avait servi dans les gar des suisses, s'était fixé à Paris, s'y était marié et y avait laissé ce fils, dont la biographie se trouve à la tête d'un recueil de mémoires publiés par Le Sage<sup>4</sup>, qui était son secrétaire et que j'ai retrouvé plus tard à la tête de l'école des Ponts et Chaussées. Il m'a fait présent d'un exemplaire richement relié des mémoires en question.

Nous ignorions quelles étaient les circonstances de la famille de M. Perronet en France, et dans le cas où il n'aurait pas eu de parents ou de relations auxquelles il eût tenu, on avait pensé que, nous faisant connaître plus particulièrement à lui, il serait très possible qu'il me prît en amitié. D'ailleurs, en tout état de cause, il ne pouvait que m'être avantageux de lui être présenté.

Il me reçut aussi bien qu'il était en lui. Ce n'était pas seulement un homme à talents, c'était un très honnête homme, d'ailleurs froid comme tous les Perronet, mais bon et facile. Marié,

---

<sup>1</sup> Henri-Louis Cain dit Lekain (1728-1778), tragédien français.

<sup>2</sup> Germaine Necker, née le 22 avril 1766, avait alors dix ans.

<sup>3</sup> David Perronet, fils du curial et secrétaire baillival Christian Perronet, avait été baptisé à Château-d'Oex le 1<sup>er</sup> février 1685.

<sup>4</sup> PIERRE-CHARLES LESAGE, *Notice pour servir à l'éloge de M. Perronet*. Paris, An XIII-1805 ; in-4 de 128 p.



il était séparé de sa femme qu'on disait femme d'esprit, mais singulière ; il lui tenait une maison à Versailles, m'avait promis de me donner une lettre pour elle, quand j'y irais ; mon départ précipité m'empêcha de la voir. Quant à lui, il logeait au Marais, dans un hôtel monté simplement mais bien, auquel tenait la galerie des Ponts et Chaussées.

Il me mena à son pont de Neuilly ; on travaillait alors à l'avenue qui y conduit dès les Tuileries ; à côté de cela, quelques dîners, quelques visites, le don de la gravure de ce pont et de son portrait, voilà à quoi se borna l'avantage que je recueillis de sa connaissance. Accoutumé à être courtisé par tous les jeunes gens qui étaient attachés à l'école des Ponts et Chaussées, sur le placement desquels il avait une grande influence, il était devenu sensible à la flatterie. Il eût été, je crois, assez facile de le captiver par là ; la suite le prouva, il se laissa subjugué par une femme qui employa entre autres ce moyen ; mais il eût fallu rester à Paris pour avoir le temps de s'ancrer auprès de lui, et avant tout il eût fallu changer mon caractère.

A côté de ces recommandations principales, j'en avais eu une moins marquante, mais qui me fut plus utile pour me faire un peu connaître Paris. Le ministre Vernes <sup>1</sup>, de Genève, que j'ai ensuite beaucoup connu à Morges, m'avait donné une lettre pour son frère établi dans ce tourbillon et s'y plaisant. Pierre Vernes <sup>2</sup>, le meilleur homme du monde, était un de ces êtres qui vit du jour au jour, aimant le plaisir et s'en étant fait une habitude. Ainsi tous les jours il passait sa matinée à quelque lecture futile ou telle autre bagatelle, et à faire sa toilette ; puis du fond du Marais, où il demeurait, il arrivait entre une et deux à la grande allée du Jardin du Palais Royal, rendez-vous à cette heure du beau monde, venant à deux heures dîner à la rue Honoré, Hôtel de la Régence, vis-à-vis de chez moi, où nous nous rencontrions. Après dîner, on allait au café du même hôtel boire une tasse et la liqueur, causer quelque temps, puis un tour de Palais Royal, puis le spectacle ; les Français n'étaient guère de son goût ; il préférait les Italiens, aujourd'hui l'Opéra-Comique, ou un petit théâtre où

---

<sup>1</sup> Jacob Vernes (1728-1791), exilé en Suisse à la suite de la prise d'armes de 1782. (GALIFFE, *Notices généalogiques...*, t. IV, Genève, 1857, p. 552.)

<sup>2</sup> Pierre Vernes (1724-1788). GALIFFE, *op. cit.*, t. IV, p. 548.)

l'on rencontrait moins bonne compagnie, ce qui était plus de son goût ; il finissait par le Vauxhall, et le lendemain c'était à recommencer ; à moins que quelque fête ou quelque chose d'extraordinaire ne vînt le sortir de cette ritournelle. Cette vie au reste était celle d'un très grand nombre d'individus et de la plupart des jeunes provinciaux arrivés à Paris.

Ce bon Vernes, dont la vie était un petit roman, me reçut le plus amicalement du monde, s'établit mon Mentor, et quel Mentor ! Me voilà donc dès les premiers jours embarqué dans son genre de vie ; je me hâte au reste de dire qu'il ne fut jamais question de sa part d'aucune partie inconvenante ; il n'est pas moins vrai que si ses directions ou son exemple me procurèrent l'avantage de me mettre d'abord au fait de la manière de vivre et de s'arranger, ils n'étaient guère propres, en s'y livrant et les suivant tous les jours, à me faire tirer un grand fruit de mon voyage, et ne pouvaient que m'y faire dépenser assez d'argent pour à peu près rien. Je ne tardai pas à le sentir, et je m'arrangeai peu à peu de manière à être plus à moi-même, sans cesser d'être de temps en temps à lui.

Ainsi le matin j'allais faire quelques courses, je suivais les cours de physique de Sigaud-Lafond<sup>1</sup> ; on commençait à s'occuper de chimie, mais elle n'était pas encore à la mode ; pour suivre à ce qui m'avait principalement attiré à Paris, je me rendais assez régulièrement au Palais pour entendre plaider. J'avais lu ces beaux mémoires de Cochin<sup>2</sup>, de Gerbier<sup>3</sup>, d'Elie de Beaumont<sup>4</sup>, de Loiseau de Mauléon<sup>5</sup>, et quand je les avais entendus parler de ce temple auguste de la Justice, de l'aspect redoutable et imposant de ses organes, je m'étais fait la plus pompeuse idée de ce Parlement de Paris et de ce qui s'y passait. Je ne puis pas rendre l'étonnement que j'éprouvai la première fois que j'entraï dans cette lugubre et noire grande salle. Ces juges, dans leur costume avec leurs bonnets pointus, rangés sur deux lignes, qui se réunissaient dans un des angles, les avocats au-dessous dans le parquet, disant leurs plaidoyers du ton souvent le plus monotone,

---

<sup>1</sup> Jean-René Sigaud de Lafond (1740-1810), chirurgien et physicien.

<sup>2</sup> Henri Cochin (1687-1747), jurisconsulte et avocat.

<sup>3</sup> Jean-Baptiste Gerbier (1725-1788), avocat au Parlement de Paris.

<sup>4</sup> Jean-Baptiste-Jacques-Elie de Beaumont (1732-1786), avocat dès 1752.

<sup>5</sup> Alexandre-Jérôme Loiseau de Mauléon, avocat au Parlement de Paris, mourut en 1771 à l'âge de 43 ans.

quelquefois avec emphase, et soulevant de temps en temps leurs bonnets, les huissiers se promenant et criant par intervalle : « Silence, messieurs ! », tout cela me parut vraiment une caricature ; mais quand je vis, après les plaidoyers, les avocats se disputant et criant à qui mieux mieux, pendant que le président, groupant alternativement autour de lui les juges dont le chuchotement au milieu de ce brouhaha annonçait les votes, qu'il venait ensuite proclamer en style inintelligible, je me crus presque dans une tabagie. Rien ne me parut moins solennel que ces audiences dont je m'étais fait une si pompeuse idée.

Je ne fus même point frappé de la réunion de la Chambre des Pairs, qui eut lieu pour juger une scandaleuse cause du duc de Richelieu <sup>1</sup> contre une dame de Saint-Vincent <sup>2</sup>. Si le plus brillant costume, les rubans et les étoiles de tous ces grands seigneurs avaient quelque chose de plus éblouissant, cette chambre enfumée rembrunissait tout cet appareil.

Tous les grands avocats dont j'ai parlé plus haut n'existaient plus ou avaient quitté le barreau. De ceux qui avaient quelque réputation et qui ont paru ensuite sur le théâtre politique, je n'ai entendu que Target <sup>3</sup> et Tronchet <sup>4</sup>, qui lisaient tous deux, ce qui ôte tout l'effet ; le second surtout lisait peu agréablement. Linguet <sup>5</sup> avait été rayé du tableau des avocats ; je lui fus présenté, il était plein de bile et déclamaient contre tout ce qui se passait, ce que l'on concevait d'après ce qui lui était arrivé ; mais ce qui me scandalisa, c'est son jugement sur le chancelier d'Aguesseau <sup>6</sup>, qu'il traita de petit esprit, comme tout ce qui l'entourait. Il n'y avait ainsi que lui qui dût en avoir un éminent, et certainement il n'en manquait pas, il lui eût fallu seulement un peu plus de jugement.

---

<sup>1</sup> Louis-François-Armand de Vignerod du Plessis, duc de Richelieu (1696-1788).

<sup>2</sup> Cette dame de Saint-Vincent, après avoir eu une liaison passagère avec le vieux duc de Richelieu, avait contrefait pour plus de 300 000 écus de billets souscrits du duc de Richelieu ; il en résulta un procès qui fit scandale et qui dura plus de trois ans devant le Parlement de Paris.

<sup>3</sup> Guy-Jean-Baptiste Target (1733-1806), avocat, président de la Constituante en 1790 ; participa à la rédaction du Code civil et du Code criminel.

<sup>4</sup> François-Denis Tronchet (1726-1806), jurisconsulte et magistrat, sera l'un des défenseurs de Louis XVI.

<sup>5</sup> Simon-Nicolas-Henri Linguet (1736-1794), avocat et publiciste.

<sup>6</sup> Henri-François d'Aguesseau (1688-1751), nommé chancelier en 1717.

L'après-dîner je serais volontiers allé tous les jours au théâtre, mais on m'avait recommandé l'économie, il fallait me restreindre. C'était là et ce fut toujours mon grand plaisir. Le théâtre français était en quelque sorte à son apogée ; Le Kain y était dans toute la vigueur de son talent, la Dumesnil <sup>1</sup> y brillait encore, mais la Clairon <sup>2</sup> avait quitté, la Raucour <sup>3</sup> débutait et avait deux ou trois rivales, les Sainval <sup>4</sup>, une Vestris <sup>5</sup>. De la Rive <sup>6</sup> était une doublure. Dans le comique, Prévile <sup>7</sup>, Molé <sup>8</sup> dans sa jeunesse, d'Azincourt <sup>9</sup>, Dugazon <sup>10</sup>, etc. Il était difficile de réunir plus de talents et quand tous les bons acteurs jouaient, c'était la perfection. La salle, qui était au Manège, ne répondait pas aux acteurs.

En général, sauf celle de l'Opéra qui était dans la rue Honoré, à côté du Palais-Royal, les salles de spectacle étaient au-dessous des moindres salles de province de ce temps-ci. Celle des Italiens était un vrai grenier dans la rue Montorgueil ou Mauconseil. Mais là aussi étaient de grands talents et, entre les comédiens italiens proprement dits, se distinguait le fameux arlequin Carlin <sup>11</sup>. D'un autre côté, rien de plus ridicule que cette farce italienne d'alors, moitié italienne, moitié française. L'Opéra-Comique au contraire était charmant, c'était le temps de Sedaine <sup>12</sup>, Marmontel <sup>13</sup> et Grétry <sup>14</sup>, et dans les petits théâtres c'était celui des enfants d'Oudinot <sup>15</sup>. Pour moi au reste rien n'était comparable

<sup>1</sup> Marie-Françoise Marchand, dite Dumesnil (1711-1803), tragédienne.

<sup>2</sup> Claire-Josèphe-Hippolyte Leyris de Latude, dite M<sup>lle</sup> Clairon (1723-1803), tragédienne.

<sup>3</sup> Françoise-Marie-Antoinette Saucerotte, dite M<sup>lle</sup> Raucourt (1756-1815), célèbre tragédienne du Théâtre-Français.

<sup>4</sup> Marie-Pauline-Christine d'Alziari de Roquefort, dite M<sup>lle</sup> Sainval aînée (1747-1830) ; et Marie-Blanche, sa sœur, dite M<sup>lle</sup> Sainval cadette (1752-1836) ; toutes deux actrices de la Comédie-Française.

<sup>5</sup> Françoise-Rose Gourgaud (1743-1804), sœur de l'acteur Dugazon, femme d'Angelo-Marie-Gaspard Vestris.

<sup>6</sup> Jean Mauduit, dit de Larive (1747-1827), acteur du Théâtre-Français.

<sup>7</sup> Pierre-Louis Dubus dit Prévile (1721-1799), acteur comique.

<sup>8</sup> François-René Molé (1734-1803), acteur de la Comédie-Française.

<sup>9</sup> Joseph-Jean-Baptiste Albouy, dit Dazincourt (1747?-1809), acteur du Théâtre-Français.

<sup>10</sup> Jean-Baptiste-Henri Gourgaud, dit Dugazon (1746-1809), acteur de la Comédie-Française, frère de la célèbre Dugazon et de M<sup>me</sup> Vestris.

<sup>11</sup> Charles-Antoine Bertinazzi, dit Carlin (1713-1783), acteur de la Comédie-Italienne. A donné son nom à une espèce de chien.

<sup>12</sup> Michel-Jean Sedaine (1719-1797), auteur dramatique, partisan du drame bourgeois.

<sup>13</sup> Jean-François Marmontel (1723-1799).

<sup>14</sup> André-Ernest-Modeste Grétry (1741-1813), compositeur français.

<sup>15</sup> Nicolas-Médard Audinot (1732-1801), directeur du Théâtre de l'Ambigu-Comique, où des enfants représentaient des pantomimes.



au Théâtre-Français ; mon Mentor Vernes ne comprenait pas mon goût, il était toujours scandalisé quand, lui allant aux Italiens, je le quittais pour aller aux Français. Le Grand-Opéra, où je devais, m'avait-on dit, rester en extase au premier coup d'archet, ne me fit d'impression qu'au ballet de *Médée* alors tout nouveau, et à la représentation d'*Iphigénie*<sup>1</sup>, qui était dans toute sa fraîcheur.

Je fus d'ailleurs singulièrement frappé du mouvement de Paris ; à la vérité, je logeais dans l'endroit, je crois, où il était le plus grand. Depuis les onze heures du matin jusqu'à une ou deux heures de la nuit, deux files de voitures se succédaient sans interruption dans la rue Honoré, l'une allant, l'autre venant, au point que pour traverser de mon logement pour aller dîner vis-à-vis à deux heures, il fallait guetter le moment et se précipiter. Je n'ai rien revu de semblable dans les différents voyages ou séjours que j'ai faits dès lors à Paris.

Je renvoyais d'ailleurs à faire mes courses aux environs et même quelques-unes dans l'intérieur, d'un côté pour attendre les beaux jours du printemps, et de l'autre pour les faire avec Mayor qui devait venir me rejoindre ; c'était le moyen de les faire plus agréablement et avec plus de fruit.

Il arriva en effet ; dès le lendemain je le conduisis chez mon banquier, où on devait aussi lui adresser ses lettres ; il n'y en avait point pour lui ; j'ouvre les miennes en descendant. La première ligne me parle de Mayor comme ne devant pas me rejoindre ; je me mets à rire et imprudemment je commence à lui lire ; la suite m'annonçait la mort subite de sa mère<sup>2</sup> ; ayant commencé, il ne me fut plus possible de m'arrêter ; ce fut un coup d'autant plus frappant qu'il l'avait laissée très bien portante et encore dans un bon âge. J'étais chargé, si par hasard il n'avait pas reçu en route les lettres qui l'invitaient à revenir, de lui cacher cette perte, de hâter nos courses et de ne lui en parler que lorsqu'il aurait tout vu. Après cette nouvelle, on conçoit qu'il ne voulût pas rester ; je ne pouvais pas trop le presser ; d'un

---

<sup>1</sup> Christophe-Willibald Gluck (1714-1787) a composé deux *Iphigénies*, *Iphigénie en Aulide* (1774) et *Iphigénie en Tauride* (1779) ; c'est du premier de ces deux opéras qu'il s'agit ici.

<sup>2</sup> Livie-Octavie Mayor de Lully, née Crinsoz de Cottens, est morte à Morges le 2 avril 1776 à l'âge de 55 ans.

autre côté, je ne pouvais le laisser partir seul. Je me déterminai donc à l'accompagner et ainsi à renoncer à voir le grand nombre d'objets pour lesquels je l'avais attendu.

Pour arriver plus vite, Mayor voulut prendre la poste ; il fallut lui acheter une chaise, il fallut aller à Versailles pour un passeport qui permît de prendre des chevaux de poste ; cela me donna occasion de l'entrevoir ; mais sur ce que j'exposai, au bureau des Affaires étrangères, de l'accident qui nous faisait mettre du prix à être vite expédiés, on eut la complaisance de ne pas nous faire attendre deux heures, et ce qui me frappa, c'est que le passeport que j'ai gardé est signé par le malheureux Louis XVI. C'est sans doute sa griffe, mais enfin je pense que c'est toujours lui qui l'apposait, et cette promptitude d'expédition est vraiment bien remarquable ; je ne sais dans quel Etat on pourrait citer une semblable bienveillance. Si je l'admire, je ne laissai pas d'y avoir un peu de regret, car elle m'empêcha de voir Versailles.

Dans quarante-huit heures nous fûmes à Pontarlier, ayant couru nuit et jour. Si je revis mon beau pays avec plaisir, il était bien diminué par les circonstances qui m'y ramenaient et par l'idée de n'avoir pas vu tout ce que j'avais compté voir.

Maintenant rentré dans mes foyers pour y rester et n'en plus sortir, hors des écoles et livré à moi-même, une semblable position m'avait toujours paru dans l'éloignement le comble du bonheur ; une vie nouvelle et vraisemblablement tranquille et assez uniforme semblait donc s'ouvrir devant moi ; combien j'aurais été effrayé, si j'avais prévu tout ce qui m'attendait ! Et cependant me voici, Dieu merci, échappé sain et sauf à toutes ces vicissitudes qui m'auraient si fort épouvanté et que dans le fond j'ai traversées non sans peine, mais sans remords et avec quelque honneur.

Je m'étais livré au barreau parce qu'il fallait prendre une vocation, et qu'ayant devant les yeux Démosthène et Cicéron, j'aspirais être dans mon pays ce qu'ils avaient été dans le leur, non que je ne comprisse bien que, sans parler des talents, la distance qu'il y avait du Pays de Vaud à la République d'Athènes et de Rome ne dussent en mettre une grande entre leur rôle et le mien, mais au moins je voyais des opprimés à défendre, des

malheureux à protéger, j'ajouterai les droits de mon pays à soutenir, et j'espérais m'y distinguer par la manière large et noble dont je m'acquitterais de ces devoirs.

Mes premiers pas changèrent un peu la perspective. Les procès arrivaient bien, mais l'intérêt était à peu près nul, ou était si minime pour la plupart, que les premiers frais devaient absorber tout ou partie du capital ; s'ils étaient plus considérables, comme je m'étais fait la loi de commencer toujours par chercher à les terminer, je ne tardai pas à m'apercevoir que c'était le plus souvent le moyen d'éloigner les plaideurs, en les mettant en défiance. Il en est peu qui, lorsqu'ils se décident à plaider, envisagent leur cause avec un peu de calme ; la passion chez la plupart est en jeu autant et plus que l'intérêt ; et pour le dire en passant, l'étude d'un avocat est peut-être le lieu où peut le mieux se faire celle du cœur humain ; en vérité on n'apprend pas à l'y connaître en beau. Quoi qu'il en soit, je reconnus bientôt que conseiller à un plaideur de s'arranger, c'était non seulement ne pas entrer dans sa passion et se discréditer dans son opinion, mais encore c'était à ses yeux douter de la bonté de sa cause, et par là même se montrer peu capable. Le client juge en pareil cas son avocat comme celui qui se croit très malade juge le médecin qui ne le trouve pas tel. On n'est pas fait d'ailleurs au rôle d'avocat arbitre, et on n'imagine pas qu'il doive y en avoir qui se plaisent ainsi à gâter leur métier. On peut conclure de cet aperçu combien dans cette belle vocation il est difficile de ne pas se laisser aller à cet esprit qui entraîne celui qui s'adresse à vous et qui pour prix de sa confiance ne vous demande qu'à voir comme lui.

Mon premier plaidoyer fut pour mon ami Forel ; il s'agissait d'un retrait, affaire de forme dont je ne me rappelle guère, mais qui me paraissait claire. On parut content de mon début en cour baillivale à Morges, on ne m'y condamna pas moins, mais ce qu'il y eut de plus fâcheux fut l'événement qui se passa pendant que l'on jugeait.

J'avais plaidé avec d'autant plus d'honnêteté que j'avais pour avocat adverse un ancien praticien avec lequel nous étions fort bien, l'avocat Muret <sup>1</sup>. Il n'en avait pas usé de même, vraisemblablement dans l'idée de me dégoûter, comme cela avait eu lieu

---

<sup>1</sup> Jean-François Muret, avocat et notaire, baptisé à Morges le 22 mai 1714, mort à Morges le 19 juillet 1796.

à l'égard de son fils qui, la première fois qu'il plaida, maltraité par son antagoniste, avait renoncé à la vocation. Les parties et la foule étant sorties dans l'antichambre pendant le jugement, Muret, se croyant sans doute tout permis vis-à-vis d'un jeune homme, m'apostropha d'une manière brutale ; je lui répondis, il me répliqua par un démenti, et moi par un soufflet. J'eus d'autant plus tort que c'était un homme âgé, mais aussi qu'on se mette à la place d'un jeune homme aussi grossièrement attaqué devant un public nombreux qui était venu m'entendre, on comprendra que je n'aie pas su être maître de ce premier mouvement. Là-dessus, grande rumeur qui finit le lendemain ou le surlendemain par une visite qu'il fut convenu que je lui ferais avec mon père, dans laquelle je lui témoignerais en présence de deux amis communs mes regrets, et lui ensuite conviendrait aussi de son tort. Ainsi finit cette première affaire désagréable, qui ne contribua pas peu à me désenchanter.

J'allai cependant ensuite faire aussi mon début à Berne, où j'obtins la patente d'avocat en cour suprême<sup>1</sup>, et où j'avoue que la manière dont y étaient vus les avocats, le ton révérencieux qu'ils devaient y prendre me dégoûtèrent encore plus. Obligé de monseigneuriser tous ces Bernois, membres du tribunal, qu'il fallait aller informer chacun chez eux, j'avais tellement ce mot à la bouche qu'ayant rencontré, en sortant de chez l'un, un de mes compatriotes, je le traitai de monseigneur uniquement par suite de l'habitude que je venais de contracter.

Je me dédommageais du peu d'agrément que je trouvais dans ma vocation par celui que j'éprouvais dans la société ; peut-être même pourrais-je plutôt dire que celui que j'éprouvais dans la société faisait que j'en trouvais moins dans ma vocation. Et c'est à quoi il faut faire une sérieuse attention dans nos petites villes. Cet esprit de sociabilité, d'ailleurs si digne d'éloges, a aussi ses abus ; la facilité qui en résulte pour les jeunes gens de se voir tous les jours, de se livrer sans gêne aux plaisirs purs et simples de leur âge, leur ôte toute autre émulation que celle de se distinguer dans leur petite société, et l'on n'a besoin pour cela ni de bonnes études, ni d'application à quelque chose d'utile. De là naissent une certaine mollesse de caractère, agréable dans le

---

<sup>1</sup> Le 23 janvier 1777. (A. C. V., Bg 1/53, p. 415.)



monde, mais nuisible dans les occasions où il faut savoir se prononcer, une petitesse de vues qui fait qu'on est perdu hors de son petit cercle, qu'on ne sait rien voir au-delà et qu'on ne peut ainsi rien concevoir d'un peu grand. En un mot, cet agréable esprit de sociabilité, qui se rencontre généralement partout dans ce canton, y produit celui de coterie trop souvent contraire à toute noble ambition et à cette activité sans laquelle tout ce qui est utile et bon languit, dès qu'il faut sortir de ses habitudes pour l'obtenir.

Ma préférence marquée pour M<sup>lle</sup> Mayor continuait ; elle était de mon âge et avait passé vingt ans ; pour une personne du sexe c'est celui de s'établir, il était tout simple qu'elle y pensât. Pour un homme, c'est autre chose, et j'avais assez de raison pour trouver qu'il ne pouvait me convenir de me marier si jeune. Pressenti un jour adroitement là-dessus en présence de M<sup>lle</sup> Mayor par une amie commune, je m'expliquai sans détour. A quelque temps de là, j'appris qu'elle était épouse de de Beausobre<sup>1</sup>, et ce qu'il y eut de singulier, je n'en fus pas affecté, quoique j'eusse réellement pour elle un attachement très sincère. En cherchant à m'expliquer le peu d'effet que cette nouvelle fit sur moi, je crus en trouver la cause dans ce que, m'étant fait une très fausse idée du caractère des femmes en général, et par là même de celle à laquelle je m'étais attaché, son mariage détruisit l'illusion dans laquelle j'étais.

Je ne connaissais guère les femmes que par les romans ; je ne voyais ainsi dans celle de mon choix qu'une de ces héroïnes, dont le modèle n'était que dans le ciel et non sur cette terre. L'inclination que je m'étais flatté qu'elle avait pour moi ne tenait, d'après ma manière de voir, qu'aux qualités et à la supériorité qu'elle avait reconnues en moi ; j'imaginai donc que rien ne devait pouvoir la détruire que la conviction de son erreur. Or, ne pensant pas avoir donné lieu à son changement à cet égard, et me croyant, sans beaucoup de vanité, très supérieur à son nouveau choix sous les rapports ci-dessus, ce modèle de perfection et de grands sentiments que je m'étais fait s'éclipsa et l'héroïne s'évanouit. Cette bonne et aimable demoiselle Mayor ! Quelle diffé-

---

<sup>1</sup> Jeanne-Françoise-Victoire Mayor de Lully épousa noble César-Louis de Beausobre à Lussy le 25 août 1775. Monod fait donc ici une erreur de date, plaçant ce mariage après son retour de Paris et après la mort de M<sup>me</sup> Mayor de Lully la mère.

rence entre ce qu'elle est et ce qu'elle fut. Comme le malheur change ! Elle méritait d'être heureuse.

M<sup>lle</sup> Blanchenay-Vernes <sup>1</sup>, d'un esprit moins délicat et moins cultivé que M<sup>lle</sup> Mayor, en avait un plus vif, plus piquant et plus enjoué, sa physionomie fine et plus agréable annonçait une santé délicate, et sa taille s'en ressentait. Plus aimable à mon gré que les autres demoiselles de la société, ce fut celle dont je me rapprochai le plus. Cette assiduité plus grande établit bientôt entre nous une relation plus particulière ; cette relation de ma part ne fut pendant fort longtemps qu'une calme et sincère amitié, de la sienne il en fut autrement ; quand je commençai à le soupçonner, j'aurais dû m'éloigner, mais soit modestie de ma part, soit mon peu de connaissance du monde et des passions, je crus qu'il suffisait de me bien prononcer, et je puis me rendre le témoignage que je ne cessai de saisir toutes les circonstances, souvent même d'en faire naître, pour bien faire connaître que je n'avais et ne pouvais avoir aucune vue d'établissement, que si je me mariais, ce ne serait de longtemps, et dans le cas où je rencontrerais — ce qui était fort difficile — à peu près toutes les convenances. Je me prononçais d'autant plus que je savais que mes parents seraient absolument opposés à ce mariage ; une des choses qu'ils m'avaient toujours le plus recommandées dans le choix d'une épouse, et avec beaucoup de raison, c'était la santé de l'esprit et du corps. En effet, quel malheur pour des parents que des enfants mal constitués sous l'un ou l'autre rapport ! Il en est peu de plus cruel, et c'est d'autant plus qu'un père ou une mère souffrent doublement des maux de leurs enfants qu'ils ont toujours sous les yeux. Or je l'ai dit, M<sup>lle</sup> Blanchenay était d'une santé très délicate, et l'on ne pouvait douter du fâcheux effet que cette santé aurait sur sa famille.

Croyant par mes propos lui donner un préservatif suffisant et être moi-même à l'abri par la conviction où j'étais de l'impossibilité de jamais être son époux, je continuais sans inquiétude mes prévenances. Malheureusement, la comédie que nous jouâmes pendant quelques hivers me rapprochant toujours plus

---

<sup>1</sup> Jeanne-Louise-Marguerite Blanchenay, fille de Samuel Blanchenay et de Jeanne-Gertrude Vernes, baptisée à Morges le 31 mars 1752 ; à moins qu'il ne s'agisse de sa sœur aînée, Françoise-Marie-Catherine, baptisée à Morges le 4 avril 1750.

d'elle, et d'une manière plus familière, mon amitié finit par prendre un autre caractère, je me sentis moi-même entraîné, sans l'être cependant au point d'en perdre le jugement. Je m'étais si fort convaincu que notre mariage ne pourrait que nous causer des regrets plus tôt ou plus tard, et je m'étais si positivement expliqué dans ce sens, que si cette persuasion ne put me garantir d'un véritable penchant, elle eut assez de force pour en arrêter les suites, et me faire prendre le parti de m'éloigner. Je m'ouvris à mon père et à ma sœur, qui m'encouragèrent dans ma résolution. J'allai passer quelques mois à Genève chez mes parents, qu'on mit au fait, qui travaillèrent tout doucement à me distraire. Ils avaient en pension chez eux deux jeunes Irlandais, MM. Howard, fils de Lord Clonmore<sup>1</sup>. Ces messieurs désiraient avoir quelqu'un pour faire le tour de la Suisse et me prirent avec eux.

Ce voyage dura six semaines à deux mois et me fit un grand plaisir ; je dois avouer cependant qu'il m'apprit mieux à connaître la Suisse que ses habitants. Nous ignorions la langue, nous ne nous arrêtions guère dans chaque endroit que le temps nécessaire pour y voir ce qu'il présentait de remarquable ; nous ne jugions et ne pouvions ainsi guère juger le reste que d'après ce que nous en disaient les ouvrages que nous avons et qui en parlaient. Ce que j'ai été en position de voir dans la Suisse a singulièrement réformé mon jugement à cet égard, et m'a fait conclure, ce qui est au reste maintenant assez généralement reconnu, que rien n'est pour l'ordinaire plus hasardé, et par là même plus erroné, que le jugement de ces voyageurs qui, pour avoir parcouru un pays, prétendent pouvoir prononcer d'une manière tranchante et péremptoire sur les mœurs, le gouvernement, le caractère de ses habitants ; c'est cependant ce que l'on voit tous les jours.

Gessner<sup>2</sup> était à cette époque l'homme renommé de la Suisse ; la traduction de ses charmants ouvrages avait paru quelque temps auparavant et l'avait fait connaître en France, où les ouvrages allemands surtout l'étaient alors fort peu. Nous lui

---

<sup>1</sup> Ralph Howard, créé baron Clonmore en 1778 ; ses deux fils, Robert et William, dont il est ici question, furent les deuxième et troisième barons Clonmore. Sir BERNARD BURKE, *Peerage and Baronetage...* London, 1875, p. 1230.

<sup>2</sup> Salomon Gessner (1730-1788), auteur des *Idylles*.

fîmes visite comme de raison, et l'on se rappelle toujours avec satisfaction les hommes illustres qu'on a vus.

Je me crus assez affermi à mon retour pour pouvoir revenir à Morges et y reprendre ma vie ordinaire ; je l'étais en effet d'autant plus que, ma raison ayant été assez forte pour me décider au parti que j'avais pris, je pouvais y compter pour m'y maintenir. J'espérais qu'il en serait de même de M<sup>lle</sup> Blanchenay, et il le parut dans les commencements. Malheureusement, je jugeais sa position d'après la mienne, et elle était bien différente. Je pouvais me distraire par d'autres objets, porter mes vœux ailleurs ; il n'en était pas ainsi d'elle. Ma conduite à son égard était difficile ; je ne devais point la fuir, pour ne pas donner lieu au caquet du public ; d'un autre côté, continuer sur le même pied pouvait lui redonner des idées que je ne voulais pas entretenir. Je crus devoir m'en expliquer franchement, et ce rôle d'ami parut la satisfaire. Je continuai donc en parfaite tranquillité sur ce pied.

Quelque temps après, une place, celle de facteur<sup>1</sup> des sels à Morges, vint à vaquer. C'était une de celles auxquelles les *sujets*, comme les Bernois nous appelaient, pouvaient prétendre ; on estimait qu'elle rapportait aux environs de cent louis, et il y en avait au plus deux ou trois dans le pays de cette catégorie réservées aux Vaudois ; aussi une foule de prétendants accoururent à Berne pour la solliciter. Quand je dis une foule, je la restreins aux bourgeois de Morges, car pour bien maintenir l'isolement entre les différents lieux, on avait eu la politique à Berne de réserver aux seuls bourgeois de chaque lieu les emplois qui dépendaient du gouvernement.

Je me mis sur les rangs comme beaucoup d'autres et je fus l'heureux, j'obtins la place. Je crois pouvoir dire, sans trop de vanité, que si je la dus essentiellement à la recommandation de mon parent Lentulus<sup>2</sup>, qui était membre des Deux-Cents, la manière dont je me présentai ne laissa pas de contribuer au succès. Mon ami Mandrot était aussi venu la demander ; il avait à Berne plus de parents que moi, qui le recommandaient aussi fortement ; son père l'avait accompagné et avait mis toute son activité à le faire réussir, mais la manière dont il s'y prit déplut, et il fallait toute la passion qu'il mettait ordinairement dans les

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire de commis.

<sup>2</sup> Joseph-Scipion Lentulus, né en 1743, capitaine de dragons, membre du Deux-Cents depuis 1775.



affaires pour qu'il n'eût pas compris le mauvais effet qu'il produisait par là. Tout en vantant son fils, il déprisa tous ses concurrents et affectait le ton de la supériorité sur tous. J'avais pris une tout autre marche, je me présentais avec modestie, tout en citant sans exagération les circonstances qui pouvaient m'être favorables ; loin de rien dire qui pût blesser les autres candidats, j'en disais tout le bien que j'en savais, j'insistais simplement sur la différence qui pouvait être à mon avantage entre leurs circonstances et les miennes.

Ma manière de faire me donna pour zélé protecteur dans la suite un M. Manuel, intendant des sels <sup>1</sup>, homme austère mais droit, qui chercha dans toutes les occasions à m'être utile et se montra comme un père à mon égard.

Le revenu de cette place m'affranchit de l'obligation de suivre à ma vocation, comme j'aurais dû le faire sans cela, et contribua à me procurer une existence qui me permettait de pouvoir penser à m'établir : un événement qui arriva dans le même temps, et qui influa sur le sort du reste de ma vie, finit par me décider.

Le jour même que je partais pour aller solliciter la factorie des sels à Berne, j'allai à Chigny parler à mon ami Forel. C'était un jour d'automne en 1778, il ne sortira jamais de ma mémoire. Forel faisait tout préparer pour sa vendange ; je lui parlais dans la cour de mon affaire, lorsque se mit à la fenêtre de sa maison une jeune personne qui nous salua d'un air que je vois encore, ni gauche ni trop embarrassé, mais timide et réservé. C'était une jeune Bourgeois, arrivée depuis deux ou trois jours d'Angleterre avec son père et sa mère qui se retiraient à Chigny, qu'ils avaient loué de Forel. Le père était originaire des Clées ; fils d'un bon paysan, il avait passé jeune en Angleterre, y était entré dans les gardes du corps, s'y était marié avec une Anglaise, y avait établi un petit commerce qui lui avait procuré une fortune honnête dont il venait jouir dans son pays, comme font ordinairement tous les Suisses <sup>2</sup>.

Le naturel avait suppléé chez lui à la première éducation, et lui avait donné ce vernis qui fait qu'on n'est déplacé nulle part ;

---

<sup>1</sup> Charles Manuel (1724-1797), membre du Grand Conseil de Berne depuis 1764, intendant général des sels de LL. EE.

<sup>2</sup> Louis Bourgeois avait épousé Elisabeth Elson, de Woolthorp en Lincolnshire.

d'ailleurs honnête et franc, il avait formé des relations agréables, soit en Angleterre, soit en Suisse. Sa femme joignait à la plus grande bonté une amabilité qui la rendait chère à tous ceux qui la connaissaient, et quoique ne sachant pas le français, elle savait se faire entendre et intéresser chacun. Leur fille Polly <sup>1</sup> avait une de ces figures anglaises qui plaît au premier abord ; d'une taille moyenne, svelte, épaules basses, expression des plus agréables, quelque chose de froid et de sensible, de très beaux yeux, brune à teint délicat et fin, sans avoir d'ailleurs les traits marquants, un ensemble, sinon parfait, auquel on n'aurait su que changer. Tel était son extérieur à mes yeux et, à ce qu'il m'a toujours paru, aux yeux de chacun.

Son éducation avait été soignée, sans avoir été très recherchée ; à l'âge de seize ans, qu'elle avait alors, elle annonçait un aimable caractère, plutôt doux et timide que prononcé, un esprit droit et à saillies plutôt que brillant, assez d'enjouement sans grande vivacité. Son caractère se renforça dans la suite parce que, comme elle le disait avec raison, lui abandonnant les détails que je négligeais trop, elle dut s'en occuper et les surveiller avec fermeté. D'ailleurs, elle avait un goût d'ordre et de régularité qui a été singulièrement utile à son ménage.

Elle avait déjà fait avec ses parents un voyage et un séjour d'un ou deux ans en Suisse dans son enfance, et avait été dans une pension à Lausanne dans le temps que j'y étais moi-même. Son air l'y avait même fait remarquer et il m'avait frappé ; mais ayant dix ans de plus qu'elle, à vingt et un ans que j'avais alors, dix font un tel écart que l'idée que ce joli enfant pût être un jour ma femme n'avait pu me venir. A vingt-cinq ou vingt-six ans, une jeune personne de seize n'est plus dans le même rapport qu'à vingt ou vingt et un, un enfant de onze à douze. On conçoit donc que ce qui alors avait fait peu d'effet sur moi put en faire un très grand à cette nouvelle première entrevue.

Forel me présenta à la famille, auprès de laquelle nous montâmes, et l'image de M<sup>lle</sup> Bourgeois, sans m'occuper encore complètement, se présenta cependant à moi de temps en temps à Berne. A mon retour, je me trouvai en position de la voir assez souvent, car quoique beaucoup plus jeune et admise dans une

---

<sup>1</sup> Marie-Eléonore Bourgeois.

société moins âgée que la mienne, alors comme à présent il y avait souvent des réunions générales et des parties de danse ou autres, où l'on se rencontrait. Tout ce que j'en connaissais paraissait favorable et devoir convenir à mes projets d'établissement ; je cherchai à me rapprocher peu à peu, et je ne tardai pas à l'envisager comme la personne la plus propre à faire mon bonheur.

Etant encore fort jeune, et moi-même envisageant l'âge de vingt-huit à trente comme celui qui, dans l'état de nos sociétés dans ce pays, est le plus convenable chez un homme pour se marier, je continuais mon genre de vie auquel ce nouvel incident avait ajouté un bien grand intérêt. Si le barreau ne me plaisait guère, je trouvais pourtant qu'y ayant consacré autant de temps de ma vie, je ne devais pas l'abandonner tout à fait, et sans appeler les clients, je ne les repoussais pas. Une cause de divorce, dans laquelle je défendais une femme maltraitée par son mari, finit par me dégoûter tout à fait et par me faire renoncer à cette belle vocation, difficile sans doute partout, mais peut-être plus remplie d'épines alors dans ce pays que nulle autre part.

Cart<sup>1</sup> était avocat du mari, fils d'un artisan de Morges mort pendant qu'il était encore enfant ; son éducation avait été fort négligée. Il avait suivi quelque temps le collège où, quoique de quelques années plus âgé que moi, il avait été de ma volée. Dès lors placé à Genève, je crois pour le commerce, on dit que quelques écarts de jeunesse l'avaient fait quitter ; il avait passé en Angleterre, où l'on prétendait qu'il avait fini par entrer dans une maison comme précepteur d'un jeune homme ; il devait avoir passé avec la famille en Amérique, d'où il était revenu pendant que j'étais à Tubingue. L'ayant perdu de vue pendant tout ce temps, je le retrouvai chez l'avocat Porta, où il s'était placé pour se former au même état.

Toute son instruction se bornait à quelque peu de latin qu'il avait principalement appris en enseignant son élève, et à quelques ouvrages qu'il avait lus ; elle était ainsi des plus superficielles. Mais ayant de l'esprit, des talents naturels, une grande facilité d'élocution, et surtout un grand fonds de présomption et de hardiesse, au bout de six à huit mois chez Porta, il se crut assez

---

<sup>1</sup> Jean-Jacques Cart (1747-1813).

habile pour se lancer seul dans la carrière, et il devint en effet, non pas un jurisconsulte distingué, mais un des avocats les plus distingués par ses talents et les plus courus du pays. Malheureusement, il ne jouissait pas de la même réputation sous le rapport de la délicatesse et de la moralité.

Mes habitudes et mes goûts étant tout différents des siens, je m'en étais tenu avec lui aux dehors de l'honnêteté et de la politesse, et voilà tout. Je ne sais s'il s'était attendu à davantage, mais sans avoir jamais plaidé contre lui, nous avons écrit quelquefois des pièces de procès l'un contre l'autre, et j'avais remarqué que dans son ton il paraissait y affecter une espèce de supériorité. Dans celle du procès en divorce dont il s'agit, il alla plus loin, et non content d'inculper la femme, il inculpa son avocat. J'allai chez lui pour me plaindre et lui demander, ou de retrancher ce qui me concernait, ou de m'en donner satisfaction ; il accepta d'abord le dernier parti, puis refusa l'un et l'autre. L'ayant rencontré se promenant avec un ami, je l'apostrophai et me laissai aller à lui donner des coups de bâton. Cette étourderie, suite d'une susceptibilité beaucoup trop grande, eut les suites les plus fâcheuses, et doit être une leçon pour mes enfants.

La scène s'était passée derrière le Château ; Cart demeurait dans la maison actuellement à M<sup>lle</sup> Mazelet <sup>1</sup>, vis-à-vis de celle où demeurait mon oncle<sup>2</sup>, et qui est maintenant à moi. Rentré chez lui en désordre, le bruit se répandit à l'instant que c'était à la suite d'un duel avec moi. Mon oncle, qui me chérissait comme si j'eusse été son fils, ignorant ce que j'étais devenu (j'avais passé derrière la ville pour rentrer chez moi), s'imagine qu'il m'est arrivé quelque malheur, entre en fureur, veut aller chez Cart l'assouvir, la foule qui s'était attroupée l'arrête, Cart l'insulte depuis sa fenêtre ; ce fut un scandale dans la ville dont je n'avais pas la moindre idée.

Bientôt tout y fut en rumeur, les caquets commencèrent, chacun prit parti et, comme il arrive dans les petites villes, la division s'y établit. Cart, d'un esprit mordant et satirique, n'y était guère aimé, mais y était craint et, ayant épousé une Muret <sup>3</sup>, tenait à

<sup>1</sup> Jeanne-Marie-Jacqueline-Antoinette Huc-Mazelet (1765-1852), gouvernante de la grande-duchesse Maria Paulowna.

<sup>2</sup> Benjamin Monod.

<sup>3</sup> Jean-Jacques Cart avait épousé à Etoy le 2 février 1775 Susanne-Françoise, fille de l'avocat François Muret, qui était précisément l'avocat Muret avec lequel Monod avait eu des difficultés ; voir ci-dessus, p. 72 sq.



cette famille. J'avais plus d'amis, mais peut-être plus d'envieux, et parmi ceux qui n'aimaient pas Cart, il y en avait qui, non sans quelque raison, m'accusaient de violence. La ville se sépara donc en partisans de l'un, en partisans de l'autre, et cette scission se prolongea au-delà du temps des procès entre les intéressés, car l'on conçoit que cette affaire n'en resta pas là et en occasionna.

Ainsi Cart se plaignit de mon oncle et de moi, et intenta à l'un et à l'autre des procès d'injure ; mon oncle et moi nous nous récriminâmes, et comme ce genre de procès à cette époque était accompagné d'une multitude de formes, qui les rendaient encore plus pénibles que ceux mêmes dans lesquels il s'agissait du plus grand intérêt pécuniaire, ma vie se passa en écritures, plaidoyers et discussions, toutes plus inquiétantes et désagréables les unes que les autres. Ceci se passait en 1780 ; le jour de la scène, marqué en encre noire dans mes fastes, avait été le 10 juin. Tout le reste de l'année et les premiers mois de la suivante furent pour moi et pour ma famille un temps de tribulations. Pensez donc, jeunes gens, avant de vous livrer à vos passions, même à celles qui semblent avoir pour principe un sentiment délicat, pensez à vos parents et à ce qui peut en résulter pour eux. Je me reprochais surtout d'avoir entraîné mon bon oncle pour prix de son amour pour moi dans cette malheureuse affaire qui, comme on va le voir, lui occasionna une foule de désagréments.

On tenta sans doute dans les commencements d'arranger toutes ces difficultés ; les passions étaient encore trop exaltées pour y réussir, et l'on crut que l'on ne pourrait les terminer qu'à Berne où, d'un côté, une plus grande autorité des juges, et des juges moins dirigés par l'esprit de parti, de l'autre la lassitude des plaideurs, amèneraient plus facilement un arrangement définitif.

On ne se trompa pas sur la conclusion, mais une circonstance particulière qu'il faut rappeler ici fit qu'on se trompa sur l'idée qu'on s'était formée de l'impartialité des juges.

Nous possédions le domaine des Gonelles<sup>†</sup> près de Vevey. Quelques années auparavant, le voyer avait fait prendre du gravier

---

<sup>†</sup> Le domaine des Gonelles était situé entre les deux routes de Vevey à Saint-Saphorin et de Vevey à Chexbres, juste à leur intersection ; il comprenait en outre la bande en bordure du lac, entre le lac et la route de Saint-Saphorin. (A. C. V., Plan de Corsier de 1776, folios 3-4.) Emanuel Monod possédait encore tout près de là, un peu à l'ouest, le domaine de Chatacombaz. (Même plan, folios 1-2.)

au bord du lac et au pied du pré très escarpé qui est devant la maison ; nous nous y étions opposés, vu le dommage imminent qui en résultait pour nous et qu'il traversait notre propriété, dont la grève même faisait partie, puisqu'elle provenait de l'envahissement du lac sur notre fond. Notre défense fut respectée, mais peu de temps après une commission de la Chambre des péages ayant passé, se transporta sur les lieux et, malgré les réclamations de mon père qui se trouvait par hasard aux Gonelles, elle ordonna d'une manière hautaine et péremptoire de recommencer à prendre là du gravier. Sur l'avis que mon père me donna de cet ordre, j'allai le joindre, et malgré la crainte qu'inspirait encore dans ce temps une autorité aussi considérable que celle de la Chambre des péages, composée des premiers magistrats de l'Etat, nous résolûmes de nous opposer à un acte aussi despotique. En conséquence nous fîmes notifier au voyer de la commune, qui avait envoyé des chars, une défense sous le sceau du juge. Se sentant appuyé, il la révoqua ; de là un procès, et une première question à décider, savoir si l'objet relevait des tribunaux ordinaires comme affaire de propriété, ainsi que nous le prétendions, ou du tribunal d'exception de l'administration.

Nous dûmes dans notre défense faire ressortir le ton tranchant qu'avait employé la Commission des péages ; or, le chef de cette commission, celui qui s'était prononcé le plus vivement, était un M. de Watteville, père de l'avoyer actuel<sup>1</sup>, qui a été ensuite banneret, homme à talents et qui avait beaucoup de crédit. Nos reproches tombaient donc essentiellement sur lui. Comme il était impossible d'y répondre, et de ne pas sentir les conséquences d'une telle marche pour la propriété, il comprit qu'il fallait étouffer l'affaire qui, portée à Berne, y faisait quelque bruit ; le voyer eut donc ordre de passer expédient, et elle en resta là.

Mais on sait que l'amour-propre offensé ne pardonne pas aisément ; le désir de se venger resta *alta mente repostum*<sup>2</sup> ; les procès avec Cart en fournirent l'occasion, qu'on ne négligea pas.

M. de Watteville, homme à talents, ainsi qu'on l'a dit, était par là même fort employé et se trouvait un des juges les plus

<sup>1</sup> Rodolphe-Sigismond de Watteville (1731-1793), nommé banneret en 1791 ; père Nicolas-Rodolphe de Watteville (1760-1832), premier avoyer du gouvernement bernois d'après l'Acte de Médiation.

<sup>2</sup> VIRGILE, *Enéide*, I, p. 25-26 : *Manet alta mente repostum iudicium Paridis spretaeque injuria formae.*

influent de la Chambre des appellations, devant laquelle ces procès étaient portés. On nous engagea à les soumettre à la décision absolue d'un des juges dont on parlait avec éloges, un M. de Diesbach<sup>1</sup> ; nous y consentîmes. Ce M. de Diesbach avait épousé une de Watteville, il était depuis peu dans la Chambre, devait être moins versé dans les affaires et par là même plus facilement influencé ; aussi ne douta-t-on pas dans le temps que la sentence qu'il porta n'eût été indirectement l'ouvrage de son collègue plus que le sien, et ainsi une affaire de vengeance.

En effet, dans des affaires surtout de la nature de celle dont il s'agissait, il était en quelque sorte convenu, et on en conçoit la raison, que les arbitres faisaient bien pencher la balance du côté de celui auquel ils reconnaissaient le moins de tort, mais ménageant l'amour-propre des parties pour amener une réconciliation, ils n'accordaient pas tout à l'un et rien à l'autre. C'est cependant ce qui eut lieu ici ; et ce qu'il y eut entre autres de plus choquant, on peut même dire de scandaleux, c'est que la sentence de l'arbitre accorda à Cart tout ce qu'il demandait non seulement à moi mais à mon oncle, qu'il avait enjoué<sup>2</sup> avec un fusil de sa fenêtre.

Nous fûmes donc condamnés à des indemnités en argent et à lui faire une espèce de réparation d'honneur. Indigné, je déclarai que je n'en ferais rien, et je revins à Morges sous prétexte de venir établir mes comptes de sel, vu qu'on était à la fin de l'année, mais décidé à quitter le pays plutôt que de me soumettre. Mon père, mon oncle et mon ami de la Harpe, qui ne m'avait pas quitté tout le temps et qui était mon avocat, restèrent à Berne pour y quereller la sentence arbitrale comme abusive.

Une première opération que se permit mon oncle dans ce but blessa la Chambre qui y vit son autorité méconnue, et le fit mettre en prison pour vingt-quatre heures. J'en reçus la nouvelle à Morges le 1<sup>er</sup> janvier de 1781 au milieu de la nuit ; je fais à l'instant chercher un cheval, j'embrasse ma sœur désolée et je pars, longtemps avant jour. Ce fut un affreux jour que ce premier jour de l'an 1781. La terre dépouillée sympathisait assez avec

---

<sup>1</sup> Bernard de Diesbach (1713-1786), nommé trésorier du Pays de Vaud en 1777, présidait en cette qualité la Chambre suprême des appellations du Pays de Vaud.

<sup>2</sup> Mis en joue.

l'état de mon âme, mais la joie et les plaisirs, qui retentissaient autour de moi dans tous les lieux où je passais, la déchiraient. Je ne puis pas dire l'effet terrible que me firent éprouver la musique et les danses qui avaient lieu à l'auberge de Payerne, où j'arrivai à la fin du jour. J'y laissai mon cheval et j'y pris un cabriolet, qui me mena si grand train que j'arrivai vers les trois heures du matin à Brünnen<sup>2</sup>, campagne de mon parent Lentulus, qui était sur la route à une lieue de Berne.

Il était très vivement intéressé à nous dans cette affaire, comme toujours ; il se leva, me garda jusqu'au jour que je rentrai dans Berne, où je surpris mes parents qui d'abord crurent que je venais leur annoncer quelque nouvel événement fâcheux. Quand je leur dis que j'étais venu parce qu'ayant entraîné mon oncle je ne pouvais supporter qu'il en fût seul victime, et que je venais partager sa prison, ils se rassurèrent et notre union nous rendit plus forts pour supporter ce qui pouvait encore arriver.

Ce qui venait d'avoir lieu nous le pronostiquait, si nous persistions dans notre refus de nous soumettre à la sentence arbitrale ; c'est cependant ce que nous fîmes. Nous fûmes donc condamnés à la prison jusqu'à ce que nous l'eussions exécutée. Nous étions ensemble dans une chambre honnête, chauffée par un bon poêle, meublée de quelques chaises, d'une table, d'un grand lit de camp, donnant sur la rue et précédée d'une antichambre dont nous avons la jouissance. Nous nous faisons apporter à manger et, n'étant pas au secret, nous pouvions recevoir à une certaine heure. Mon bon père n'y manquait guère, de la Harpe souvent ; quelques autres personnes venaient de temps en temps ; j'avais des livres, je pouvais écrire ; sur le tout, mon temps se serait passé sinon agréablement, au moins d'une manière très supportable, si je n'avais pas senti qu'il ne pouvait en être de même de mon pauvre oncle accoutumé à un genre de vie moins casanier. Sa santé en souffrait, en sorte qu'à la fin du mois la Chambre nous ayant fait faire une nouvelle sommation, et tous nos amis nous représentant qu'ayant bien constaté par notre conduite que ce que nous dirions à Cart était le contraire de ce que nous lui aurions dit, si nous avions été libres, nous nous décidâmes à acquiescer, et nous répétâmes en effet ce que nous

---

<sup>1</sup> Brünnen, dans la commune de Bümplitz, à 5 km. à l'ouest de Berne.



devions dire, de manière que Cart eut l'air du véritable patient.

Cette affaire fit beaucoup de bruit à Berne et dans tout le pays ; j'ajouterai que son issue, loin de nous nuire dans l'opinion, nous fut au contraire très favorable partout, et le fut peu à notre antagoniste. Une place d'assesseur baillival à Morges étant même venue à vaquer peu de temps après, le baillif, un M. Sturler <sup>1</sup>, me la donna ; or ces places étaient les premières du bailliage. Il n'est pas moins vrai que, sans parler de l'argent considérable qu'il en couta à mon père, les inquiétudes, les soucis et les peines que cette véritable étourderie me causèrent, et à toute ma famille, firent de cette période de ma vie une des plus tristes que j'aie passées. Elle se prolongea du milieu de 1780 aux premiers mois de 1781, l'espace de huit à neuf mois. De la Harpe prit la chose tellement à cœur qu'elle le dégoûta absolument du barreau, carrière à laquelle il s'était livré avec quelque succès, et dès lors il chercha à se placer dans l'étranger, ce qui eut lieu la même année <sup>2</sup>.

Je dois dire cependant que je tirai un grand profit de ce temps d'épreuve. Je n'avais guère jusqu'alors cueilli que les roses de la vie, cette épine me fit faire un retour sur moi-même. En réfléchissant au passé, je ne pus me dissimuler que le bonheur et la prospérité n'eût produit sur moi son effet ordinaire. Ils m'avaient rendu exigeant et susceptible, et s'ils ne m'avaient pas plus gâté, je le devais sans doute aux bons principes que j'avais reçus de mes parents. Je travaillai donc à me corriger, et ce fut une leçon pour me rendre plus prévenant et pour m'inspirer de la bienveillance pour mes semblables. Je me sentis d'ailleurs pénétré de reconnaissance pour l'intérêt qu'à un petit nombre d'exceptions près, on me témoigna.

Cette année 1781, qui commença d'une manière si pénible pour moi, finit au contraire de la manière la plus heureuse. Peu de temps après la conclusion de cette fâcheuse affaire, M<sup>lle</sup> Bourgeois avait daigné combler mes vœux en acceptant ma main, ou plutôt, tout en me témoignant de la reconnaissance pour les sentiments que je lui exprimais, elle m'annonça qu'au lieu d'y répondre

---

<sup>1</sup> Emanuel-Charles-Victor Stürler, né en 1730, élu en 1764 du Grand Conseil, bailli de Morges de 1780 à 1786.

<sup>2</sup> C'est alors que Frédéric-César de la Harpe partit pour l'Italie, comme précepteur du jeune Lanskoï, puis pour la Russie ; voir ci-dessous, p. 92.

elle devait me dire que sa position n'était peut-être pas telle que je pouvais le supposer, son père allant se remarier. Elle avait perdu sa bonne et aimable mère l'année auparavant<sup>1</sup>, et son père se disposait à se rendre en Angleterre où on lui avait ménagé un second mariage ; elle devait l'y accompagner et ce voyage, qui lui aurait été fort agréable en d'autres temps, ne pouvait guère l'être, vu la circonstance.

On conçoit que la confiance ne pouvait rien changer à mes vœux ; elle insista cependant pour que je ne prisse aucun engagement avant son retour, ce qui ne m'empêcha pas de m'annoncer à son père. Une particularité de ce voyage, c'est qu'elle le fit avec M<sup>lle</sup> Blanchenay, à qui je n'avais eu garde de cacher ma démarche et son issue ; elle n'en parut pas autrement affectée ; cependant, ensuite et après mon mariage, elle rompit complètement et occasionna la division de notre société, en sorte que, si quelquefois nous nous sommes rencontrés dès lors, nous nous sommes traités plus qu'en étrangers. L'absence de M<sup>lle</sup> Bourgeois ne devait pas être longue ; elle se prolongea jusqu'à l'automne ; enfin le 29 novembre 1781<sup>2</sup> fut le jour heureux qui me donna un autre moi-même, lequel me procura quarante ans de bonheur et, en partageant pendant tout ce temps mes plaisirs et mes peines, rendit les uns plus vifs, les autres plus supportables.

Rien n'est certainement comparable à cette union intime entre mari et femme, qui met entre eux tout en commun, mais pour qu'il en soit ainsi, mes chers enfants, que la raison non seulement dirige votre choix, que de plus elle reste le guide de votre ménage. Dites-vous bien que, dans le mariage le plus uni, il est impossible qu'il ne survienne de temps en temps quelque contrariété, quelque nuage ; c'est alors qu'il faut avoir recours à cette sage conseillère, et c'est à l'homme surtout, comme étant celui sur lequel par sa nature elle doit avoir le plus d'ascendant, à le montrer.

Me voilà donc lancé dans une carrière nouvelle. Tant qu'on est garçon, on vit, pour ainsi dire, du jour au jour ; on voit un avenir dans le mariage ; notre être s'est agrandi de moitié, la vie n'est plus bornée à soi et d'autres vous-mêmes vous survivront.

---

<sup>1</sup> M<sup>me</sup> Elisabeth Elson, femme de M. Louis Bourgeois, était morte à Chigny le 16 avril 1780 à l'âge de 56 ans.

<sup>2</sup> Le mariage fut béni dans l'église d'Echichens.

On conçoit donc combien l'intérêt de l'existence augmente. Nous n'eûmes pas d'abord les soucis du ménage, nous vivions chez mon père ; c'était un avantage sans doute sous le rapport de l'économie, ce n'en était pas un sous celui du bonheur ; or celui-ci doit passer le premier. Dans la simplicité des anciens temps, où tout le monde vivait de père en fils de la même manière, où tout était stable et restait tellement le même que si l'on ne reculait pas, rien n'avancait, ou n'avancait qu'imperceptiblement. Dans ces temps-là, cette vie de famille, à côté des avantages qu'elle procure, avait peu d'inconvénients. Maintenant que cette vie monotone n'existe plus que dans quelques lieux écartés et loin du mouvement progressif qui se fait généralement sentir, la manière de vivre des enfants n'est plus celle des pères. Lors donc que ceux-là s'établissent, s'ils restent dans la maison paternelle, ils s'astreignent à s'y conformer aux vieilles habitudes et à ne pouvoir pour ainsi dire plus frayer avec celles de leurs camarades qui commencent à prévaloir. De là une gêne que ne compense pour l'ordinaire pas l'économie à laquelle on visait.

Malgré nos soins de nous conformer aux usages de la maison, il nous arrivait plus souvent que nous ne l'aurions voulu d'être entraînés à y manquer ; mon père, dans le fond très facile, ne s'en plaignait pas, et nous en souffrions d'autant plus. Je remarquai d'ailleurs que deux femmes qui, chacune dans son ménage seraient très unies, ne s'entendent guère lorsqu'elles sont appelées à vivre dans le même. L'expérience me l'a toujours mieux prouvé, et cela est fondé en raison. Occupées d'une multitude de petits détails, il est impossible qu'elles les envisagent tous de la même manière et qu'il ne résulte pas de là une lutte d'opinion trop souvent renaissante. Ma sœur avait continué sans doute d'être à la tête de tout, et ma femme, de quinze ans plus jeune, avait trouvé cet arrangement tout naturel ; tout allait ainsi assez bien entre elles dans les commencements. Mais ce qui aurait semblé devoir resserrer le lien, le relâcha ; lorsqu'un enfant survint, on s'entendit moins bien, chacune voulant le soigner à sa guise, la tante par sa tendresse se croyant des droits égaux à la mère.

Le 2 février 1783 fut un autre jour heureux pour moi. C'était un dimanche, nous avons eu une assez grande assemblée la veille, ma femme en fit les honneurs comme à l'ordinaire ;

réveillée vers les trois heures du matin par les douleurs, entre dix et onze, à la sortie du sermon, elle me donna un fils <sup>1</sup>. J'attendais avec anxiété dans la chambre à manger, aujourd'hui la bibliothèque ; le bon vieux chirurgien Massy <sup>2</sup>, que j'avais fait demander à tout événement, me plaisantait ; je ne le trouvais pas trop bon, sans oser m'en plaindre. Notre chambre à coucher faisait partie de la salle actuelle ; l'escalier, qui prenait la fenêtre et la porte du petit salon, était entre la chambre où j'attendais et celle de ma femme.

J'accourus l'embrasser ; qu'il est doux, cet embrassement d'un mari qui remercie sa femme de lui avoir donné l'appui de sa vieillesse ! En se retournant vers l'enfant, le premier sentiment est celui de la pitié ; pauvre petite créature, que deviendrait-elle sans les soins affectueux de tout ce qui l'entoure ? Qu'on ne s'y méprenne pas, cependant, ce sentiment de pitié est peut-être celui qui développe avec le plus de force tous ceux qui vont naître ; aussi voit-on le plus souvent l'enfant qui a coûté le plus de peine à élever être l'objet de la plus tendre affection de ses parents.

A la joie que j'éprouvais se joignit bientôt la plus vive inquiétude. La couche heureuse fut suivie d'une fièvre de bile qui s'annonça d'abord d'une manière assez grave. Le danger de la mère fit naître de grands soucis pour l'enfant qu'elle avait voulu nourrir. Ainsi ces premiers temps, qui semblaient devoir être consacrés au bonheur, furent des temps de peine, vicissitude trop ordinaire dans la vie. Heureusement, la bonne constitution de ma femme prit le dessus, mais il fallut donner une nourrice à l'enfant, et tout reprit son train accoutumé.

Cette même année, mon beau-père, qui avait encore des intérêts à Londres, dut s'y rendre pour les liquider et me proposa de m'y conduire. L'occasion de voir l'Angleterre était trop bonne pour m'y refuser ; ce voyage fit cependant une grande peine à ma femme. C'était la première absence, les petits mésentendus avec ma sœur avaient commencé, elle ne se sentait plus appuyée, je

---

<sup>1</sup> L'enfant fut baptisé à Morges le 27 février 1783, sous les prénoms de Jean-Louis-Emanuel-Henri ; les deux grands-pères étaient parrains.

<sup>2</sup> Jean II Massy (1715-1815) ; sur lui, voir D<sup>r</sup> EUGÈNE OLIVIER, *op. cit.*, t. II, p. 990.



ne la quittai donc pas sans peine. Nous partîmes en septembre et revînmes à la fin de novembre. Nous logeâmes chez un M. Schutz <sup>1</sup>, Albermale Street, écuyer de la reine. Ce bon et excellent gentleman avait pris mon beau-père en affection, venait presque toutes les années passer quelque temps chez lui, aimait beaucoup ma femme et me témoignait de l'amitié ; il avait mis sa maison à notre disposition. Nous passâmes quelque temps à sa campagne au bord de la mer, au-delà de Colchester, en Essex.

Pour me faire voir la cour, il m'affubla un jour d'un de ses beaux habits, me mena à Saint-James au baptême de la princesse Amélie, m'y recommanda à quelqu'une des dames chargées des soins de l'enfant pour me montrer tout ce qui le concernait, et à un page du roi pour m'accompagner et me bien placer pendant toute la cérémonie. Je vis là tout à mon aise, à la vérité sans lui parler, le fameux Fox <sup>2</sup>, qui était alors dans le Ministère. Deux ou trois autres fois, M. Schutz me mena au théâtre, dans sa loge qui était vis-à-vis de celle du roi ; c'était dans de grands jours, lorsque la famille royale s'y rendait ; un de ces jours-là entre autres j'y jouis tout à mon aise du jeu de la fameuse Siddons <sup>3</sup>, dans la pièce qui passait pour son triomphe, *The fatal marriage* <sup>4</sup>. Je me trouvai à Londres entre autres lors de la proclamation de la paix d'Amérique <sup>5</sup> ; je me rappelle qu'à la Bourse, où les fonds étaient entre 53 et 54, on prétendait que l'Angleterre était tellement ruinée qu'il lui serait impossible de payer sa dette, à plus forte raison de pouvoir emprunter de nouveau. Dès lors elle l'a doublée et n'a cessé d'emprunter.

Je fus donc en Angleterre à une époque assez remarquable, et mon voyage y aurait été des plus agréables si la manière de vivre, l'obligation de rester longtemps à table, de boire des vins trop violents, peut-être le climat, n'avaient pas dérangé ma santé. J'avais toujours eu la poitrine fort délicate ; dans les repas qu'on nous donna, il fallait faire un peu comme les autres et répondre

---

<sup>1</sup> Noble Jean Schutz, écuyer de S. M. la reine de la Grande-Bretagne, avait été le 27 février 1783 le troisième parrain du fils aîné de Monod, à Morges.

<sup>2</sup> Charles James Fox (1749-1806) ; la biographie de Fox la plus récente est celle de CHRISTOPHER HOBHOUSE, Londres, Constable et Murray, 1934.

<sup>3</sup> Sarah Siddons, née Kemble (1755-1831), célèbre actrice anglaise.

<sup>4</sup> THOMAS SOUTHERNE, *The fatal marriage or the innocent adultery* (1694), dans la version de David Garrick, que Mrs. Siddons jouait depuis 1778.

<sup>5</sup> La paix fut signée à Versailles le 3 septembre 1783.

aux nombreux toasts. Ne pouvant ainsi me ménager comme à l'ordinaire, je revins avec une toux assez inquiétante qui céda enfin après un assez long temps aux remèdes et aux soins qu'on y donna.

De tous ces remèdes, celui que j'ai toujours regardé comme m'ayant fait le plus de bien est l'eau ; j'en vidais des carafes dans la nuit, et j'arrêtais ainsi les sueurs. Peut-on s'en rapporter à cet espèce d'instinct, ou est-ce de ma part une prévention ? C'est ce que je ne prétends pas décider.

Je retrouvai toute ma famille à merveille, la troupe de Genève avait donné la comédie à Morges <sup>1</sup> pendant la plus grande partie de mon absence, et si elle ne m'avait pas fait oublier, elle avait opéré une utile distraction. Rentré dans mon train de vie ordinaire, il ne présente plus que deux ou trois événements qui en sortent un peu jusqu'au moment où la Révolution de France ayant éclaté causa une commotion qui, influant sur mon pays, me lança dans la carrière politique et me fit prendre part au mouvement général.

Je ne tardai pas à réaliser la résolution que j'avais prise avant mon départ de me mettre à mon petit ménage. Nous en fîmes tous mieux et je puis dire que notre séparation nous rapprocha, ma femme et ma sœur n'en furent que meilleures amies. Cette expérience nous fit prendre la résolution, que nous avons tenue, de mettre nos enfants à leur ménage lorsqu'ils s'établiraient et, comme sans doute il en coûte plus, de les bien convaincre que pour s'établir il faut avoir des ressources suffisantes afin que l'on ne se trouve pas exposé à des privations qui amènent des regrets.

Nous fîmes arranger l'appartement que ma sœur a occupé ensuite, et nous en fîmes un logement agréable et commode. Ma femme, accoutumée à l'ordre et à la propreté anglaises, savait le faire ressortir. Quoique nous eussions de quoi vivre d'une manière honnête, notre fortune n'aurait cependant pu nous permettre certains agréments que celle de quelques-unes de nos relations leur procurait. Si sous plusieurs rapports la dépense est

---

<sup>1</sup> M. EMILE KÜPFER, dans son *Morges dans le passé. La période bernoise*, Lausanne, 1944, p. 262, cite une seule série de représentations théâtrales à Morges, d'après la série des almanachs du notaire Jean-François-Louis Pache, du 19 septembre à la fin d'octobre 1785 (le volume porte par erreur 1786) ; mais comme l'almanach de Pache pour 1783 manque dans la série, rien n'empêche d'admettre que les Morgiens aient eu deux fois le plaisir du théâtre à cette époque.

plus forte à présent, sous d'autres elle l'est moins. On avait alors fréquemment de grands repas, et on y mettait plus d'apprêts. Pour nous donner plus de large, nous fîmes comme quelques autres personnes, nous prîmes en pension deux jeunes Russes.

La réputation des gouverneurs ou instituteurs du Pays de Vaud était telle dans ce temps-là, qu'à peu près tous les fils de famille anglais, allemands ou russes que l'on envoyait voyager étaient accompagnés d'un gouverneur vaudois, et il faut dire que le plus grand nombre justifia cette réputation. De là sans doute vint l'idée d'envoyer élever dans ce pays des jeunes gentilshommes de ces différents Etats ; plusieurs avaient été placés à Morges, non seulement chez des maîtres de pension proprement dits, mais encore chez quelques particuliers.

De la Harpe qui, après avoir voyagé avec le frère du favori de l'impératrice Catherine, un jeune de Lanskoï<sup>1</sup>, fut appelé en Russie pour être précepteur des deux grands-ducs Alexandre et Constantin<sup>2</sup> ; De la Harpe m'écrivit pour placer deux autres de Lanskoï, cousins des précédents. Je m'en chargeai et je n'eus qu'à m'en applaudir, soit pendant qu'ils furent chez moi, soit ensuite.

Un second enfant, une fille, vint à cette époque, le 27 janvier 1786, environ midi, augmenter mon joli ménage<sup>3</sup> et le bonheur dont il jouissait. J'étais chez mon père, où l'on vint m'avertir ; je trouvai l'enfant déjà tout arrangé et la mère à merveille dans son lit, dans notre chambre sur le derrière. Mais comme si un grand plaisir devait toujours être tempéré par une vive peine, au moment où naissait ma fille j'avais des inquiétudes pour mon fils. Il tomba malade, je l'envoyai chez mon père, et toute la nuit je fus allant et venant d'une maison à l'autre. Heureusement le mieux ne tarda pas à ramener le calme et le bonheur dans la famille.

Notre vie coulait ainsi dans une douce et tranquille monotonie. J'avais quitté le barreau, je donnais quelques leçons aux de Lanskoï, je soignais les fonds de mon père et je m'occupais des affaires publiques de notre petit ressort. On m'avait placé dans le Petit Conseil<sup>4</sup>, et cette place était encore si fort recherchée que

<sup>1</sup> Voir ci-dessus, p. 86, n. 2 ; ARTHUR BOEHLINGK, *Der Waadtländer Friedrich Caesar Laharpe...* t. I, Berne-Leipzig, 1925, p. 42 sq.

<sup>2</sup> Ce sont les deux petits-fils de Catherine II.

<sup>3</sup> Sophie-Jeanne-Elisabeth Monod, baptisée à Morges le 16 février 1786.

<sup>4</sup> Il s'agit du Conseil des Douze.

je me rappelle de la bonne exhortation que me fit mon père après mon élection, pour me mettre en garde contre l'orgueil et les sentiments de vanité que les honneurs pouvaient faire naître en moi. S'il était charmé de les voir accumulés sur ma tête, ma femme au contraire en était très fâchée. Elle aurait voulu m'avoir toujours auprès d'elle et de ses enfants, en sorte que ces occupations, qui me sortaient de notre intérieur, ne lui plaisaient guère.

Elles ne présentaient cependant encore rien de pénible. Les divisions entre les deux Conseils qui jusqu'alors avaient à peu près toujours, dès les commencements du siècle, agité Morges<sup>1</sup> et plusieurs des villes du pays, avaient cessé et je n'y avait pas nui. L'occasion de les voir renaître s'étant présentée pendant que j'étais encore dans le Conseil des Vingt-quatre, je cherchai à faire sentir combien elles allaient en contre-sens du bien public, que les deux parties recherchaient sans doute, et que le mieux serait de chercher à s'arranger entre soi ; on se réunit à cet avis, on nomma dans ce but une commission de chaque corps, j'en fis partie, et nous terminâmes tout facilement au contentement de tout le monde. On avait fini par comprendre que c'était moins l'envahissement du pouvoir d'un des corps sur l'autre contre lequel nous devons nous tenir en garde, que contre celui du gouvernement sur nos droits, et quoique alors rien n'annonçât encore la lutte qui allait s'élever en France, l'on avait commencé dans notre petite ville à ouvrir les yeux sur l'anéantissement presque absolu de nos privilèges, et sur la nécessité de conserver le peu qui en restait, ou de ressaisir ceux qu'on pourrait.

L'occasion s'en était présentée en 1782. Depuis trente à quarante ans l'on s'était enfin occupé d'établir les grandes routes, qui jusqu'alors avaient été tellement négligées que je me rappelle de les avoir vues encore en partie des espèces de lits de ruisseaux. Elles avaient été rétablies à neuf dès la frontière de France du côté de Versoix jusqu'à la Dullive, où commençait le bailliage de Morges. Le gouvernement avait pris pour système, lorsqu'il rétablissait la grande route qui traversait un bailliage, d'imposer tous les fonds de ce bailliage. Ainsi il taxait chaque pose de terrain d'après sa valeur présumée, et proportionnellement à sa

---

<sup>1</sup> M. EMILE KÜPFER, *op. cit.*, p. 194 sqq., décrit dans son chapitre intitulé « Une crise politique » ces dissentiments entre Conseil des 12 et Conseil des 24.



nature. Cet impôt se levait annuellement pendant tout le temps que durait la réparation ordonnée.

Comme, dans l'année dont je parle, on devait continuer la réparation de la route dès la Dullive à la Venoge, qui était toute sur le bailliage de Morges, on ordonna la levée de l'impôt dans ce bailliage, qui était fixé à 10 batz par an par pose de vigne, et les autres fonds en proportion.

Rien n'était plus opposé à nos privilèges qu'une mesure aussi arbitraire et, soit que l'on consultât l'ancienne constitution du pays, mise à la vérité dès longtemps de côté sans motif, soit que l'on s'en tint aux privilèges particuliers de Morges, dont les titres existaient encore dans ses archives, quoiqu'ils eussent été trop souvent méconnus, l'on ne pouvait nous assujettir à aucune imposition nouvelle sans notre consentement. On l'avait fait, il est vrai, dans la plus grande partie du pays, sans que personne eût réclamé. Mais nous ne crûmes pas que ce fût une raison pour garder le silence ; nous taire dans une circonstance où l'on violait si ouvertement nos droits, c'était y renoncer ; nous décidâmes donc que nous réclamerions.

C'était la preuve d'un grand courage, car à cette époque oser s'élever, même avec la plus extrême réserve, contre les prétentions de Berne au pouvoir absolu, c'était s'exposer jusqu'au reproche de rébellion, tout au moins à une animadversion qui pouvait attirer plus que des désagréments. Il en était alors de même à peu près sur tout le continent et en France ; ce ne fut que six à huit ans plus tard qu'y fut proclamé le système qui prévalut ensuite, et paraît de nouveau contesté<sup>1</sup>.

L'année 1782 vit donc naître à Morges une lutte qui ne commença que plus tard ailleurs, et qui ne finit dans le Pays de Vaud que par sa révolution, laquelle consacra les principes que nous défendions. Comme j'ai parlé ailleurs de nos dissensions, de leur résultat et de la part que j'y pris, je n'en dirai rien ici<sup>2</sup>. Je crois seulement devoir observer pour l'instruction de mes enfants que, dans les troubles politiques, un bon citoyen doit

<sup>1</sup> Monod écrit ceci en 1822.

<sup>2</sup> Monod a parlé de ce qu'on a appelé « l'affaire du grand-chemin » dans ses *Mémoires*, Paris, 1805, t. I, p. 65 sqq., et t. II, p. 200-202 ; voir aussi EMILE KUPFER, *L'affaire « du Grand Chemin » à Morges, de 1782 à 1792*, dans *Mélanges d'histoire et de littérature offerts à M. Charles Gilliard...* Lausanne, 1944, p. 459 à 466.

commencer sans doute par chercher à concilier et contribuer de tout son pouvoir à les terminer à l'amiable ; mais, s'il ne peut y parvenir, son devoir est de se prononcer franchement et loyalement pour le parti qui lui paraît celui de la justice et de la raison, c'est-à-dire du plus grand bien public, et de s'y tenir, quoi qu'il arrive. A cet égard la loi de Solon m'a paru profondément pensée et très sage <sup>1</sup>. Si en pareil cas tous les citoyens avaient la sagesse de se prononcer, les dissensions seraient bientôt terminées, car l'on aurait bientôt reconnu au nombre celui qui doit céder, tandis que la foule de timides ou d'indécis, toujours flottants d'après les événements, prolongent nécessairement la lutte et le mal croissant qui en résulte.

Nos réclamations produisirent à Berne l'effet auquel nous nous étions attendus, un grand étonnement sur notre audace, et beaucoup d'indignation ; nos droits cependant étaient si évidents qu'on sentit la nécessité de louvoyer au lieu de répondre, dans l'espérance qu'on pourrait s'en dispenser en nous intimidant ou nous fatigant. Dans le pays, nos demandes y firent bien quelque bruit, y causèrent aussi quelque surprise et y furent généralement fort applaudies, mais à peu près comme si la question eût été étrangère au pays, tant chaque localité l'était l'une à l'autre.

Ces difficultés, ayant pris la tournure de traîner en longueur, ne m'ont guère distrait, pendant les premières années, de mon train de vie ordinaire ; il en était peu de plus agréable, si l'on excepte l'inquiétude que nous donnait un mal d'yeux de ma fille, suite d'une croûte de lait rentrée, mal d'yeux qui par sa ténacité pendant plusieurs années nous faisait craindre pour sa vue. Nous passions quelque partie de l'année, surtout l'automne, aux Gonelles près de Vevey, domaine que mon père avait dû acquérir pour se garantir de perte dans le décret <sup>2</sup> de M. Fasnacht. Nous y passions un temps charmant, le plus souvent avec un ou deux amis qui venaient y partager notre retraite.

Le collège de Morges, étant alors moins bien organisé qu'il ne l'a été ensuite, soit par ce motif, soit parce que c'était devenu

---

<sup>1</sup> Allusion à PLUTARQUE, *Vie de Solon*, ch. XXXIII et XXXIV : « Au reste, entre les autres lois de Solon, il y en a une, qui lui est particulière, parce que jamais ailleurs n'en fut établie de semblable. C'est celle qui veut qu'en une sédition civile, celui des citoyens qui ne se range à l'une ou l'autre partie soit noté d'infamie. »

<sup>2</sup> Faillite.

une affaire de mode, j'avais, comme tous mes amis, donné à mon fils un précepteur allemand qui, tout en lui enseignant cette langue, devait lui enseigner de plus le latin, le grec, les mathématiques et tout le reste. J'avais essayé d'être moi-même son instituteur ; je fus obligé d'y renoncer, d'un côté parce que je n'étais pas assez habile pour savoir me mettre à la portée de l'enfant, de l'autre parce que peut-être, un peu par cette raison-là même et aussi par défaut de caractère, je manquais de la patience nécessaire. Malheureusement, il en était un peu de même des jeunes gens qui se chargèrent de l'instruction de mon fils, aussi ne fut-elle pas poussée au point où je l'aurais désiré. Cette éducation n'eut au reste pas l'inconvénient de l'éducation privée, parce que dans nos petites villes les enfants, se trouvant réunis le soir et assez livrés à eux-mêmes, apprennent là à se connaître et font un véritable apprentissage de la vie. D'ailleurs, élevé jusqu'à l'âge de quinze à seize ans dans la maison paternelle, les liens de famille ne se relâchent pas, et on y contracte les habitudes que donne le bon exemple. A la vérité, lorsque le jeune homme quitte pour la première fois le toit paternel, ce moment de séparation est terrible ; je l'avais éprouvé moi-même, ainsi qu'on l'a vu ; mon fils l'éprouva aussi, comme je le dirai plus bas, et je ne puis encore penser à cet instant où il nous quitta sans un sentiment douloureux.

Notre vie était circonscrite dans la petite enceinte de Morges, de deux ou trois campagnes de nos amis, qui passaient l'été aux environs, et de la nôtre des Gonelles. Tout le reste du pays nous était presque inconnu ; et il en était ainsi alors de chaque lieu, chacun restait dans le sien et savait à peine ce qui se passait dans la commune voisine. J'avais plus de relation avec Genève, à raison de mes parents, qu'avec Lausanne. Nous allions même presque chaque année passer quelque temps chez eux en campagne, en famille, et ils nous rendaient notre visite en venant à leur tour faire quelque séjour chez nous. L'emploi du temps était à peu près ce qu'il est aujourd'hui dans nos petites villes ; le matin nous nous occupions de nos petites affaires particulières ou de petites affaires publiques. On dînait à une heure au lieu de midi, heure de nos pères ; le soir il y avait quelque société où l'on jouait ; à ce défaut, on se réunissait en famille pour causer, et les hommes quelquefois allaient à leur cercle faire la partie.

L'on passait ainsi son temps dans une douce monotonie exempte de plaisirs vifs et bruyants, mais aussi de grandes vicissitudes et de peines.

Des personnes d'un certain âge, qui étant sur le retour n'ont pour ainsi dire plus qu'à se reposer en attendant de sortir de ce monde, ne pouvaient, ce me semble, rien souhaiter de mieux que ce petit mouvement calme et tranquille, dans lequel elles berçaient sans éprouver la moindre secousse. Mais les jeunes gens, qui avaient à pourvoir à leur avenir, étaient réduits à une existence bien bornée ; aussi les voyait-on pour la plupart désœuvrés ou occupés de misères, n'avoir pas la moindre émulation, ni la moindre envie de se distinguer ; et, il est fâcheux de le dire, quoique le nouvel ordre de choses ait redonné quelque ressort à la jeunesse, une partie cependant ne se ressent encore que trop de cette léthargie, caractère trop ordinaire de notre population, surtout de celle de nos petites villes.

Il paraissait cependant s'être amélioré en ceci : on se livrait moins à la boisson que du temps de nos pères ; il n'était pas rare à cette époque que les hommes se réunissent le soir pour boire, et un grand repas, dont la plupart des convives se seraient retirés la tête saine, eût été considéré comme un repas manqué. Ce n'était plus le genre, les mœurs s'étaient polies, peut-être s'étaient-elles un peu efféminées, et l'on peut dire que les vues de chacun se bornaient à sa petite personne ; quelques-uns l'étendaient à leur petite localité ; d'ailleurs le grand intérêt public était étranger à tout le monde, et malheureusement on ne se ressent encore que trop de cet esprit.

Entre toutes mes relations qui dans Morges étaient aussi étendues qu'elles pouvaient l'être, j'en avais trois ou quatre de plus particulières, et une couple d'assez intimes. Ces dernières existaient entre Mayor et Forel, elles ont toujours continué avec le dernier et sa famille ; la révolution a tout à fait éloigné de moi le premier qui, s'y étant d'abord livré comme tant d'autres, s'en déclara l'ennemi acharné lorsqu'elle attaqua les fiefs qui faisaient une partie de sa fortune<sup>1</sup>, et devint par contrecoup l'ennemi de son ancien camarade, contre lequel il n'avait d'autre grief que celui d'être resté ferme dans ses opinions.

---

<sup>1</sup> Les Mayor étaient seigneurs de Lully.



Outre notre société du dimanche, assez nombreuse et en général agréablement composée, nous en avons formé sur semaine une plus restreinte, dans laquelle on ne jouait point, on lisait ou on causait ; deux ou trois hommes, qui ne manquaient pas d'esprit ou d'instruction, tels que Jaïn<sup>1</sup> et le baillif Thormann<sup>2</sup>, quelques dames agréables, faisaient de cette petite réunion une véritable partie de plaisir.

C'est au milieu de ce genre de vie qui me rit encore souvent, et dont le souvenir me jette quelquefois dans une douce mélancolie, que vint nous surprendre la Révolution de France. Elle s'annonça d'abord sous l'aspect le plus avantageux ; il s'agissait de réformer de grands abus avoués par tout le monde, et tout le monde semblait vouloir concourir à la réforme. On ne prévoyait guère qu'à ce concert général allaient succéder les plus terribles divisions et d'effroyables désordres. Dans les commencements, chacun se livrait donc à l'espérance, et je m'y livrais d'autant plus que je ne doutais guère que les avantages qu'allait retirer la France de ce qui se passait, ne refluaient sur mon pays et ne lui rendissent nécessairement et sans secousse, sinon ses anciens privilèges, au moins des droits propres à modérer le pouvoir absolu, et à nous redonner quelque influence politique propre à exciter chez nous quelque émulation et à nous relever de l'abâtardissement dans lequel nous croupissions.

Je ne rappellerai pas tout ce qui eut lieu à cette époque ; je suis entré à cet égard dans quelques détails ailleurs<sup>3</sup>, je laisse donc ici de côté ce qui tient à la politique, qui me tira de ma douce vie privée pour me lancer au milieu des orages, et me bornerai aux petits événements qui ont marqué dans mon petit intérieur.

En 1791, dans un temps où la tourmente révolutionnaire se renforça et commençait à agiter quelques têtes dans mon pays, j'eus le malheur de perdre mon père<sup>4</sup> ; peut-être sa mort fut-elle un bonheur pour lui, ses vieux jours auraient été nécessairement agités par tout ce qui eut lieu bientôt après ; d'après son carac-

---

<sup>1</sup> Gamaliel-Benjamin Jaïn (1742-1803), premier syndic de Morges.

<sup>2</sup> Georges-Alexandre Thormann (1747-1827), dernier bailli de Morges, de 1792 à 1798. Sur ses rapports avec Monod, voir RENÉ SECRETAN, *R. S. H.*, t. 3 (1953), p. 87 sqq.

<sup>3</sup> Dans ses *Mémoires*, 2 vol., Paris, 1805.

<sup>4</sup> Emanuel Monod mourut à Morges le 31 mai 1791, à l'âge de 71 ans moins deux mois.

tère ferme et vif, il y aurait pris un intérêt qui n'aurait pu que troubler la fin de sa carrière et l'inquiéter sur le sort qui attendait ses enfants, au lieu qu'il mourût en paix, les laissant dans un état heureux, sur la continuation duquel il ne dut avoir aucun souci, et certes cette perspective est une bien douce consolation pour un père. N'avoir rien à se reprocher pour le passé, et rien à craindre pour l'avenir, que peut-on désirer de plus au moment où l'on sort de ce monde ?

Nous faisons une petite partie de campagne à la fontaine de Saint-Prex, où nous avons porté un dîner froid, le jour où mon père prit mal. Nous l'apprîmes à notre retour. Ayant trop chaud dans la nuit, il s'était découvert et avait pris froid. C'était en mai, une fausse pleurésie se déclara et l'emporta au bout de peu de jours. Nous le veillions, ma sœur et moi ; il mourut dans nos bras vers les cinq heures du matin, au moment où il venait d'avaler avec peine une pilule que nous devions lui faire prendre régulièrement ; il ne la voulait pas, il semblait qu'il prévît qu'elle l'étoufferait ; je me suis toujours reproché d'avoir insisté. Mon père n'épargna rien pour faire de moi un honnête homme et un bon citoyen ; si j'ai montré quelque fermeté dans ma conduite, c'est à lui que je le dois, il en avait lui-même beaucoup. J'ai donc à bénir encore la Providence de m'avoir donné des parents comme ceux que j'ai eus.

Peu après la mort de mon père, et la même année, eut lieu cette impolitique exécution militaire de Berne, destinée à punir le Pays de Vaud de ce que quelques-uns de ses citoyens avaient manifesté par des dîners bruyants<sup>1</sup> leur joie de ce qui se passait en France. Je me rappelle le profond sentiment d'indignation que produisit en moi cette mesure, surtout l'espèce d'amende honorable à laquelle furent condamnées les magistratures de nos villes, parfaitement innocentes de tout ce qui avait eu lieu, qui même n'avaient pas eu le pouvoir de l'empêcher<sup>2</sup>. Je vis dans cette dégradation publique de tous nos magistrats le dernier degré d'avilissement de mon pays et la preuve du mépris des Bernois pour tous ses habitants ; certes, je ne croyais pas le mériter.

---

<sup>1</sup> Ce sont les banquets des Jordils et de Rolle, des 14 et 15 juillet 1791, tenus pour célébrer la prise de la Bastille.

<sup>2</sup> C'est la cérémonie humiliante du 30 septembre 1791.

Je vendis bientôt après les Gonelles à la ville de Vevey<sup>1</sup>, et ce fut, je crois, le plus grand chagrin que j'aie fait à ma femme. Moi-même, j'aimais ce fonds, où nous avons passé tant de moments agréables. Mais nous aurions voulu y faire tous les jolis arrangements dont il manquait et dont il était susceptible, nous les avons même déjà tous dans la tête, et ils auraient entraîné de grandes dépenses sans augmenter précisément les revenus. D'un autre côté, mon père m'avait laissé sa maison de Morges, effet considérable, presque neuf, mais très mal distribué, pour en faire une habitation agréable, et il fallait des réparations très coûteuses ; me livrer à ces deux entreprises, c'était aller au-delà de mes moyens, et je craignais de m'y laisser entraîner, vu qu'il m'eût été désagréable de passer une partie de ma vie dans un endroit charmant, et l'autre dans un qui l'eût été fort peu. Ma raison était fort bonne ; ma femme, qui entendait fort bien les petits détails du ménage, concevait moins ces grands calculs et eut peine à se consoler.

La manière dont nous arrangeâmes notre appartement, les acquisitions que je fis aux environs du Grassay<sup>2</sup>, finirent par lui faire prendre son parti de la vente des Gonelles. Elle s'attacha à ce fonds, qui offre une grande variété de sites ; c'était le but le plus fréquent de nos promenades, l'endroit où nous bâtions nos châteaux en Espagne, et je n'y retourne guère que je ne me voie le parcourant avec ma femme appuyée sur mon bras, s'arrêtant sur différents points, et examinant celui qui serait le plus approprié à l'emplacement d'une maison ou d'une chaumière. Nous n'étions destinés à ne voir ni l'un ni l'autre.

La révolution de France, qui y bouleversait tout, m'occasionna aussi différentes pertes. Je m'étais intéressé pour une portion d'action dans une grande maison de Bruxelles, Bidermann & C<sup>ie</sup>, qui faisait le commerce de l'Inde. Elle prospérait, lorsque l'histoire des assignats la ruina, et je fus remboursé de cette manière. J'avais placé quelques fonds en France, qui furent réduits au tiers, j'y perdis les deux tiers, outre plusieurs

---

<sup>1</sup> Monod vendit ses domaines des Gonelles et de Chatacombaz à l'Hôpital de Vevey, le 10 février 1792, pour le prix de 50 000 francs de 10 batz. (A. C. V., Not. Lavaux, Jean-Antoine Morel, 6<sup>e</sup> registre, p. 302 à 315.)

<sup>2</sup> Lieu-dit fréquent dans notre pays ; on le trouve notamment à Villars-Sainte-Croix. Nous n'avons pu identifier cette propriété de Monod.

années d'intérêt. Enfin, j'eus la maladresse de spéculer sur les assignats, j'y employai une somme assez forte ; pour ne pas la voir réduite à rien, je fus entraîné à acheter des brillants, que je confiai à Moré, qui avait épousé la cousine de ma femme, était par là dans un grand état d'aisance, paraissait sage et faire de très bonnes affaires ; il finit par manquer et me fit perdre plus de deux mille louis. Ce dernier échec, de beaucoup le plus considérable, n'eut lieu au reste que depuis la mort de mon beau-père. Ma fortune ainsi reçut de fortes atteintes.

---

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

### Miscellanea Gibboniana <sup>1</sup>

Dans la même série des publications de la Faculté des Lettres de notre université, M. le professeur Georges Bonnard nous avait déjà donné en 1945 une édition très bien venue et fort savante du *Journal de Gibbon* à Lausanne, de 1763 à 1764. On lui doit beaucoup de reconnaissance d'avoir ravivé par cette excellente publication l'intérêt que les Lausannois cultivés portent au grand historien anglais et d'avoir montré à l'Europe que nous le considérons avec fierté comme l'un des nôtres.

C'est encore à son initiative que l'on doit la publication récente des *Miscellanea Gibboniana* où sont recueillis trois nouveaux textes français de Gibbon. Les deux premiers étaient inédits et le troisième paraît pour la première fois dans un texte enfin conforme au manuscrit original.

MM. de Beer et Bonnard nous présentent d'abord d'après le manuscrit le plus ancien qu'on connaisse de Gibbon, le *Journal* du voyage qu'il fit en Suisse en automne 1755 en compagnie du ministre Pavillard et de sa femme. C'est là l'œuvre d'un très jeune homme, Gibbon n'avait guère que dix-huit ans quand il l'écrivit, et il serait sans doute peu équitable d'établir une comparaison de valeur entre son journal et ceux de George Keate, d'Olivier Goldsmith ou de Philip Stanhope qui ont voyagé en Suisse à la même époque. Sa relation n'abonde pas en notations pittoresques, en traits piquants, en impressions neuves, en jugements personnels, mais elle se lit agréablement.

---

<sup>1</sup> GAVIN-R. DE BEER, GEORGES-A. BONNARD, LOUIS JUNOD, *Miscellanea Gibboniana*. Publications de la Faculté des Lettres, fascicule X. Lausanne, Rouge, 1952, 148 p.



environne. C'est la semence qu'on jette en terre, qui décuple au moins le sacrifice qu'on a l'air de faire, non par la reconnaissance, qui n'a pas toujours lieu, mais par la plus douce des satisfactions, celle que l'on éprouve quand on a fait quelque bien. On se rapproche ainsi, aussi près qu'on le peut, de la Divinité, qui fait luire son soleil sur les bons et sur les méchants, et jouit d'un bonheur parfait.

Je finis par ce précepte ces pages qui, en me retraçant ma vie agitée et cependant sur le tout, Dieu merci, bien plus heureuse que malheureuse, m'ont fait passer quelques instants agréables. Je les laisse à mes enfants, qui pourront, sinon y trouver un grand intérêt, y puiser quelques instructions, et je les accompagne de ma bénédiction pour eux tous et les leurs.

---

*Adjonction à la note 2 de la page 100*

Grâce à M. Emile Küpfer, nous sommes maintenant en mesure de préciser que le domaine du Grassay acquis par Monod était situé dans la commune de Morges, au sud de Marcellin, en bordure de la Morges.

---

---

## † F.-Raoul Campiche

F.-Raoul Campiche est mort à Nyon le 25 juin 1953, dans sa septante-quatrième année. Né à Sainte-Croix le 16 septembre 1879, fils de parents horlogers, il avait commencé sa vie par une carrière commerciale. Mais, sous l'influence de Fréd.-Th. Dubois, sauf erreur, il avait senti s'éveiller en lui le goût de l'histoire et des archives, et il se voua aux recherches généalogiques. Ses nombreuses publications parurent dans divers journaux et revues.

Il convient avant tout de signaler le travail très important et très utile qu'il a accompli en mettant en ordre et en classant de nombreuses archives communales, surtout dans la région de La Côte, et en sauvant ainsi de la destruction de nombreux et précieux documents ; il est juste que les amateurs d'histoire lui conservent un souvenir reconnaissant.

L. J.